

Programme d'Actions Climat de la Commune d'Uccle 2023-2030

Volet Administration

Conseil Communal du 25 avril 2024



actions
climat
Uccle

klimaat-
actie
Ukkel



Table des matières

Introduction	3
Structure du volet « administration » du PAC	3
Élaboration du volet « administration » du PAC.....	3
Opérationnalisation du PAC.....	5
Actions du volet « administration » du PAC en cours	7
Engagement en matière d'égalité des chances	7
Volet Administration	8
Fiches actions du volet « administration » du PAC.....	9
AE3 : Assurer un approvisionnement durable de l'administration et des autres structures communales	10
AL1 : Proposer un accès à une alimentation saine et durable dans l'ensemble des structures communales...	15
EB3 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics et des logements communaux.....	20
EV1 : Organiser des événements communaux plus durables	28
MT3 : Optimiser et décarboner la flotte de véhicules et les déplacements professionnels.....	36
MT4 : Encourager les alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail du personnel communal	40
MT5 : Favoriser une mobilité bas carbone pour le public se déplaçant vers les sites et événements communaux	43
SE2 : Sensibiliser et former aux enjeux climatiques et environnementaux au sein de l'ensemble des structures communales	47
SN2 : Déployer la sobriété numérique dans l'ensemble des structures communales.....	53
ZD2 : Adopter une démarche zéro déchet dans l'administration communale	60
ZD3 : Poursuivre la circularisation des déchets verts	66
Programme d'Actions Climat du CPAS	71
Annexes des fiches actions	83
Annexes AL1 : Favoriser un accès à une alimentation saine et durable dans l'ensemble des structures communales	84
Annexes EB3 : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments communaux.....	89
Annexes SN2 : Déployer la sobriété numérique dans l'ensemble des structures communales	90
Annexes ZD3 : Poursuivre la circularisation des déchets verts	92
Première priorisation des actions du volet « administration » du PAC à mettre œuvre	96
Récapitulatif des objectifs et des actions	97

Introduction

L'urgence climatique appelle à l'action de tous les acteurs, y compris les administrations publiques. En tant qu'organisme public, l'administration communale se doit d'être exemplaire dans sa démarche de réduction de son empreinte carbone. Dans ce cadre, ce volet « administration » du Plan Climat, ou Programme d'Actions Climat (PAC), constitue une feuille de route afin de guider l'action climatique de la Commune et présente les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités de l'administration et de l'ensemble des structures communales.

Ce volet, élaboré avec le soutien de Bruxelles Environnement, vise à amplifier l'action climatique de l'administration, en s'inscrivant dans une dynamique déjà lancée et une démarche d'amélioration continue. En effet, un certain nombre des actions décrites dans ce volet sont déjà en cours et devront être pérennisées ou amplifiées, en parallèle de la mise en place de nouvelles mesures.

Structure du volet « administration » du PAC

Ce volet « administration » est structuré en 12 fiches thématiques dont une fiche concernant le CPAS. Les fiches sont transversales et concernent plusieurs départements et services à la fois. Chaque fiche est structurée en un ou plusieurs objectifs qui se déclinent en une ou plusieurs actions. Les 12 fiches totalisent ainsi 41 objectifs et 92 actions.

Élaboration du volet « administration » du PAC

1. Bilan carbone de l'administration

La première étape de l'élaboration de ce volet a été de faire un inventaire des émissions de GES de l'administration. Ce travail a été effectué de septembre à décembre 2021 en utilisant les données de l'année 2019¹ et a été réalisé par le bureau d'études Factor-X, désigné par la Commune pour l'accompagner dans l'élaboration de son PAC. L'ensemble des services communaux ont ainsi été mis à contribution afin de fournir des informations chiffrées permettant de calculer l'empreinte carbone de leurs activités.

De même que pour le volet territoire, ces émissions concernent à la fois les scopes 1, 2 et 3 :

- Scope 1 : les émissions directes de GES liées à la consommation de combustibles et de carburant (principalement pour le chauffage et les véhicules détenus par l'administration).
- Scope 2 : les émissions indirectes de GES liées à la production d'électricité.
- Scope 3 : toutes les autres émissions indirectes de GES : fournitures, services, alimentation, déchets, énergie grise (liée à l'empreinte carbone des matériaux), déplacements domicile-travail, déplacements des visiteurs, etc.

¹ 2020 ayant été perturbé par le COVID, 2019 a été choisi comme année de référence.

Cet inventaire des émissions de GES a permis d'identifier les postes les plus émetteurs :

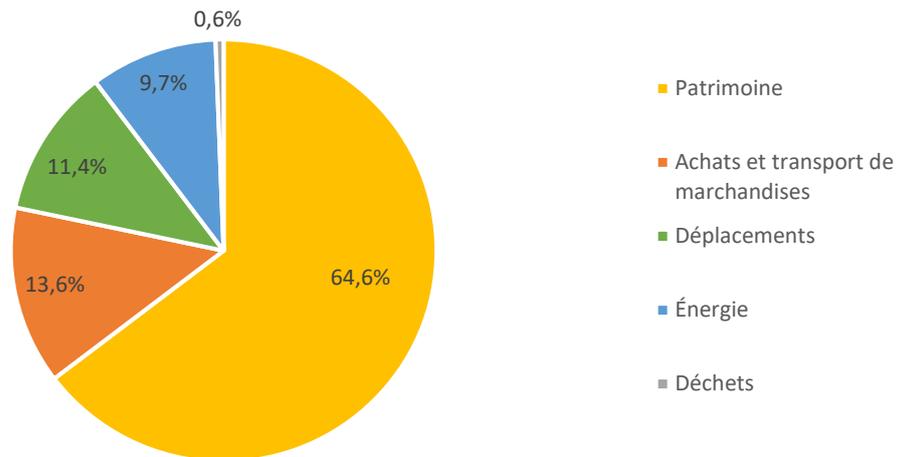


Figure 1 : Répartition des principaux postes d'émissions de GES de l'Administration communale d'Uccle (hors flux financiers)

Le premier poste d'émissions est le patrimoine qui regroupe les infrastructures (principalement les voiries), les bâtiments, les véhicules, les machines et le parc informatique. Il s'agit ici d'émissions indirectes dites « importées » (scope 3), liées à l'énergie grise, c'est-à-dire l'énergie nécessaire pour toutes les étapes du cycle de vie d'un matériau ou d'un produit, en dehors de sa phase d'utilisation : de sa production, son transport et sa transformation à son élimination.

Le second poste, les achats et le transport de marchandises correspond également à des émissions indirectes (scope 3) liées aux marchés publics de fournitures et de services ainsi que la production du Wolvendael Magazine.

Le troisième poste, les déplacements, regroupe les émissions liées au charroi communal (émissions directes, scope 1), aux déplacements domicile-travail et domicile-école et aux déplacements des visiteurs vers les bâtiments et les événements communaux (scope 3).

Enfin, le poste « énergie » regroupe les émissions liées à l'éclairage public et l'utilisation des bâtiments et logements communaux (scopes 1 et 2).

2. Participation des agents communaux

Afin de co-construire le Programme d'Actions Climat avec les agents communaux et s'appuyer sur leur expertise, deux ateliers de travail ont été organisés en mai et juin 2022, en présence du bureau d'études Factor-X.

Au total 24 agents, issus de 14 services différents, ont participé à l'un des deux ateliers, dont la coordinatrice du PAC du CPAS. De ces ateliers, 55 propositions sont ressorties, réparties sur différentes thématiques, avec notamment une grande majorité des propositions concernant les déplacements.

Dans les fiches, l'icône indique que l'action a été proposée par les agents lors de ces ateliers. Les autres propositions d'actions sont issues du bureau d'études, de la littérature, des rapports d'organismes spécialisés, des plans d'actions régionaux et d'échanges avec Bruxelles Environnement.

3. Consultation des services et validation

En plus des ateliers pour les agents, les services ont été consultés à plusieurs reprises lors de l'élaboration des fiches-actions de ce volet « administration » entre août 2023 et janvier 2024

afin de prendre en compte les contraintes qu'ils rencontrent et identifier les améliorations possibles au regard de ce qui est déjà mis en place ou prévu. Cela a également permis d'assurer la cohérence du PAC avec les autres plans communaux, notamment le PDE (Plan de Déplacement d'Entreprise) et le PLAGE (Plan Local d'Actions pour la Gestion Énergétique). Cette consultation transversale a été essentielle afin d'adapter les actions à la réalité des services, en alliant ambition et pragmatisme. Ces fiches ont été validées par les différents services, départements et échevinats concernés entre février et mars 2024 et présentées au Comité de Direction (CODIR) pour validation en mars 2024. Des groupes de travail ont également été organisés au sein du Collège et avec les Conseillers communaux durant cette période.

4. Élaboration du Programme d'Actions Climat du CPAS

En tant qu'administration publique, le CPAS est également tenu de mettre en œuvre des actions pour réduire ses émissions de GES. Une étroite collaboration entre les coordinatrices du PAC du CPAS et de la Commune a été mise en place pour l'élaboration du Programme d'Actions Climat du CPAS à la demande de Bruxelles Environnement. Le but était de co-construire des objectifs et des actions pour le CPAS en cohérence avec les objectifs et les actions de la Commune. Ainsi, une fiche « CPAS » regroupant 26 objectifs et 8 actions a été élaborée et approuvée à l'unanimité par le Conseil de l'Action Sociale le 24 janvier 2024. Une série d'actions a été identifiée comme pouvant faire l'objet de synergies et de collaborations entre les services du CPAS et de la Commune, comme par exemple pour les actions relatives aux marchés publics, aux événements ou encore au PDE. La collaboration entre les équipes de coordination du PAC de la Commune et du CPAS se poursuivra lors de la mise en œuvre des actions, leur suivi et leur évaluation, à travers des réunions régulières et l'implication des services concernés et des décideur(euse)s.

Opérationnalisation du PAC

1. Gouvernance et pilotage des actions

Pour chaque fiche thématique, le PAC identifie les différents services concernés. Le pilotage spécifique de chaque action sera défini conjointement avec ces services en vue de leur opérationnalisation, dans la continuité des rencontres et des discussions organisées lors de la rédaction des actions du plan.

À l'instar du volet territoire, la coordination générale du plan, ainsi que son suivi et son évaluation, seront assurés par l'équipe de coordination du PAC. Ce suivi et cette évaluation feront l'objet d'un reporting régulier auprès du CODIR et du Collège.

Par ailleurs, le comité de pilotage du PAC² sera pérennisé afin d'assurer la bonne gouvernance du plan et des groupes de travail thématiques seront organisés afin d'assurer la transversalité des projets et de l'élaboration des plans stratégiques sur l'alimentation durable et les événements durables.

2. Priorisation des actions

Une première priorisation des actions de ce volet « administration » a été réalisée en collaboration avec le bureau d'études en tenant compte des critères suivants :

- Le potentiel d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation aux conséquences des changements climatiques : priorité aux actions à grand impact climatique.

² Le COPIL du PAC est composé de la coordinatrice du PAC, du responsable du développement durable et de l'Échevinat du Climat.

- La justice sociale : priorité aux actions en faveur d'une transition juste et solidaire, étant donné que les conséquences des changements climatiques impacteront plus fortement les personnes défavorisées et vulnérables.
- L'aspect concret des actions : pour lancer le plus tôt possible les actions déjà clairement définies ne nécessitant pas d'études approfondies.
- La facilité de mise en œuvre : pour lancer les actions « quick wins » nécessitant peu ou pas de moyens financiers et humains complémentaires.

Cette première priorisation, présentée à la fin du document, sera confirmée ou adaptée lors de l'opérationnalisation des différentes actions.

3. Budget et estimation de l'impact carbone

La Commune veillera chaque année à consacrer une part du budget communal à la mise en œuvre d'actions de ce plan. Ce travail, amorcé pour le budget 2024, devra être intensifié pour les prochaines années, la mise en œuvre de l'ensemble des actions du plan nécessitant des investissements importants.

En effet, le coût de l'inaction est supérieur au coût de la prévention et, selon le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), plus les gouvernements tardent, plus la charge sera lourde. Plusieurs études ont estimé les investissements publics et privés à réaliser proportionnellement au PIB européen et mondial, en parallèle de la sortie des financements des énergies fossiles³. Soulignons que, tant que les pouvoirs publics financent les énergies fossiles, les investissements à réaliser pour réduire les émissions de GES seront plus importants pour compenser ce financement. Au plus vite la Belgique avance dans la transition vers le 100% énergies renouvelables, tout en réduisant la demande d'énergie, au moins celle-ci coûtera⁴. Il sera donc important d'anticiper les moyens financiers, logistiques et humains à mettre à disposition pour la mise en œuvre des actions de ce plan.

Concernant l'estimation de l'impact carbone, la Commune collabore étroitement avec Bruxelles Environnement et les autres communes bruxelloises pour définir un cadre commun cohérent, tout en prenant en compte des spécificités de son territoire et de son fonctionnement. Cette collaboration pourra déboucher par la suite sur un chiffrage du potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre des actions, qui pourra permettre, le cas échéant, de guider la priorisation des actions et les choix du Collège. Le chiffrage des objectifs de réduction portera prioritairement sur les émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1), dans la mesure où elles sont de la responsabilité première de la Commune et que celle-ci dispose des leviers pour agir sur ces émissions et des indicateurs permettant d'évaluer les réductions. Par ailleurs, la Commune tâchera autant que possible de définir des objectifs de réduction des émissions indirectes (scope 2 et 3), plus complexes à estimer, ce qui lui permettra également d'agir de manière plus large sur l'écosystème en général.

4. Suivi de la mise en œuvre, évaluation et communication

Afin de garantir une bonne mise en œuvre du PAC, l'un des aspects essentiels sera de s'assurer que l'administration soit correctement outillée pour suivre la mise en œuvre concrète des actions et leurs impacts. Pour ce faire, des indicateurs clés seront sélectionnés en concertation avec les services concernés et Bruxelles Environnement et permettront de donner une

³ D'après l'Institut Rousseau, pour atteindre les objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050, l'Europe doit sans attendre consacrer 10% du PIB européen dans des actions de décarbonation, dont 2,3 % qui sont des investissements publics et privés *supplémentaires*.

⁴ D'après une [étude du consortium EnergyVille](#), qui regroupe 400 chercheur(euse)s et des installations de recherche de pointe.

estimation de l'impact carbone des actions. Ce choix se fera parmi la série d'indicateurs présentés dans ce document.

Les années 2025 et 2026 seront dédiées à la poursuite et l'accélération de la mise en œuvre des actions des volets « territoire » et « administration » du PAC. Une première évaluation à mi-parcours devrait être planifiée en 2027. Cette évaluation permettra de réorienter les actions prioritaires en fonction du retour d'expérience des premières années de mise en œuvre du plan. Une évaluation poussée est à prévoir en 2030 en vue de poursuivre la trajectoire vers la neutralité carbone en 2050.

Un point d'attention sera porté à la communication, essentielle pour accompagner la mise en œuvre des actions. Elle permettra de valoriser les actions déployées et se fera à la fois vers les agents pour le volet « administration » et vers le public pour le volet « territoire ». Cette communication s'inscrit également dans le devoir d'exemplarité et de transparence de la Commune dans sa lutte contre les changements climatiques.

Actions du volet « administration » du PAC en cours

Parallèlement à l'élaboration du volet administration du PAC, plusieurs actions décrites dans le présent document sont déjà en cours et/ou planifiées afin de répondre à l'urgence climatique. Citons par exemple le renforcement des clauses durables dans les marchés publics communaux, l'élaboration en cours d'un plan de déplacement d'entreprise pour la Commune, la réduction des consommations énergétiques de bâtiments communaux, l'élaboration du second Plan Local d'Action pour la Gestion Énergétique (PLAGE), la réduction des déchets via notamment le compostage des déchets verts, etc. Chaque fiche reprend des actions déjà en cours afin de les valoriser et de les pérenniser dans le temps.

Engagement en matière d'égalité des chances

En candidatant auprès de Bruxelles Environnement en vue d'obtenir un subside soutenant la réalisation d'un Plan Climat, la Commune s'est engagée en matière d'égalité des chances.

Dans la mise en œuvre du plan et dans la mesure du possible, la Commune veillera à la participation égale des femmes et des hommes, des personnes en situation de handicap, des personnes en situation précaire ou ayant moins de revenus, d'origine ethniques diverses et des personnes LGBTQIA+ lors de la mise en œuvre des actions.

Lors de l'évaluation du plan, la Commune évaluera si les effets des actions envers ces groupes sont positifs, négatifs ou neutre, en tiendra compte lors de l'accomplissement des actions suivantes et évaluera si les besoins de ces groupes sont correctement pris en compte sans se limiter au simple décompte numérique des effets des mesures.

Lors de la communication autour de ce plan, la Commune veillera à ne pas produire d'images stéréotypées, à ce que les éventuels visuels reflètent les personnes qui composent notre société, à rendre accessible les visuels et textes aux différents handicaps et à contourner la fracture numérique et l'analphabétisme, entre autres grâce aux personnes relais, de terrain et ASBL.

Volet Administration

Fiches actions du volet « administration » du PAC

Fiches actions de l'administration communale

Activités économiques	AE3	Assurer un approvisionnement durable de l'administration et des autres structures communales
Alimentation	AL1	Proposer un accès à une alimentation saine et durable dans l'ensemble des structures communales
Énergie & Bâtiments	EB3	Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics et des logements communaux
Événements	EV1	Organiser des événements communaux plus durables
Mobilité & Transports	MT3	Optimiser et décarboner la flotte de véhicules et les déplacements professionnels
	MT4	Encourager les alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail du personnel communal
	MT5	Favoriser une mobilité bas carbone pour le public se déplaçant vers les sites et événements communaux
Patrimoine financier	PF1	Mettre en place une stratégie visant à réduire l'empreinte carbone liée à la finance*
Sensibilisation	SE2	Sensibiliser et former aux enjeux climatiques et environnementaux au sein de l'ensemble des structures communales
Sobriété numérique	SN2	Déployer la sobriété numérique dans l'ensemble des structures communales
Zéro déchet	ZD2	Adopter une démarche zéro déchet dans l'administration communale
	ZD3	Poursuivre la circularisation des déchets verts

Fiche actions du CPAS

Centre Public d'Action Sociale	CPAS	Programme d'Actions Climat du CPAS
--------------------------------	------	------------------------------------

NB : la fiche action sur le patrimoine financier concerne à la fois le volet territoire et le volet administration (aller dans le volet territoire pour la consulter)

Légende :  → Action proposée par les agent(e)s lors des ateliers autour du PAC.

AE3 : Assurer un approvisionnement durable de l'administration et des autres structures communales

Constat

En Belgique, près de 20.000 marchés publics sont lancés chaque année, représentant 40 à 50 milliards d'euros, soit plus de 15 % du PIB belge. Rendre ces marchés publics durables a donc un impact réel sur l'évolution de la société. Considérant qu'il revient aux autorités publiques de montrer l'exemple et l'intérêt de favoriser une consommation responsable, la Commune d'Uccle introduit déjà depuis plusieurs années des clauses environnementales dans ses marchés. Ces clauses visent à la fois la réduction des déchets et de la consommation d'énergie, la préservation des ressources primaires ainsi que la limitation du transport et des émissions de GES.

Objectifs et ambitions

Objectif 1 : Conscientiser, former et accompagner les adjudicateurs et les porteurs de projet afin d'éviter les achats inutiles, mal ciblés et de mutualiser au maximum les ressources.

Objectif 2 : Renforcer les critères de durabilité pour les achats des services communaux et des autres structures communales.

Ambition 2025 :

100% des appels d'offre utilisent un cahier des charges avec des critères de durabilité lorsque le marché s'y prête.

30% de réduction des déchets (sacs blanc et bleu) par les entités communales par rapport à 2022.

Minimum 2 fourchettes Good Food dans toutes les crèches.

Ambition 2030 :

70% de réduction des déchets (sacs blanc et bleu) par les entités communales par rapport à 2022.

3 fourchettes Good Food dans toutes les crèches.

Objectif 3 : Diminuer les impacts climatiques et environnementaux des travaux et aménagements initiés par l'ensemble des structures communales

Type d'action

Concerne l'administration

Concerne le territoire

Atténuation (scope 3)

Adaptation

Axes d'action

Objectif 1 : Conscientiser, former et accompagner les adjudicateurs et les porteurs de projet afin d'éviter les achats inutiles, mal ciblés et de mutualiser au maximum les ressources.

→ Action 1.1 : Conscientiser et former les adjudicateurs et les porteurs de projet à la question du besoin, aux impacts climatiques et environnementaux des achats et aux bonnes pratiques lors de l'élaboration de cahiers de charges.

→ Action 1.2 : Accompagner le changement afin de faciliter l'insertion de clauses environnementales, la mutualisation et le réemploi.

Objectif 2 : Renforcer les critères de durabilité pour les achats des services communaux et des autres structures communales.

→ Action 2.1 : Réaliser un état des lieux des différents marchés et achats et définir un cadre méthodologique en amont de tout appel d'offre ou d'achat.

→ Action 2.2 : Renforcer l'insertion de clauses durables dans les marchés publics de fournitures et de services et réaliser des bilans réguliers.

Assurer un approvisionnement durable de l'administration et des autres structures communales

Activités économiques

AE3

Objectif 3 : Diminuer les impacts climatiques et environnementaux des travaux et aménagements initiés par l'ensemble des structures communales

→ Action 3.1 : Renforcer la prise en compte des aspects climatiques et environnementaux dans la conception des projets et le choix des matériaux pour tous types de travaux et d'aménagements.

→ Action 3.2 : Renforcer l'insertion de clauses durables dans les marchés publics de travaux et réaliser des bilans réguliers.

Pilotes de l'action & Partenaires

- Services communaux : centrale des marchés, environnement, autres services selon les marchés (travaux, construction, achats, fournitures, services, etc.)
- Collaboration avec le CPAS pour la formation, l'accompagnement, et la mise en place infrastructures
- Autres structures communales
- Entrepreneurs, fournisseurs de biens, de services...

Pour qui

- Les services communaux
- Le CPAS
- Crèches et écoles communales
- Autres structures communales

Évaluation de l'impact

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'appels d'offre avec des critères de durabilité.
- Pourcentage des approvisionnements neutres en CO₂.
- Réduction du volume de déchets.
- Nombre de crèches avec 3 fourchettes Good Food.

Impacts attendus :

- Réduction des achats grâce à la mutualisation, la location, l'allongement de la durée de vie, permettant la réduction de l'empreinte carbone des achats.
- Réduction de l'empreinte carbone des achats de biens consommés et des services.
- Augmentations des produits et services locaux vendus.

Co-bénéfices (non exhaustifs) :

- Soutien aux filières du réemploi, de la location et du recyclage.
- Soutien à l'économie régionale, locale.
- Limitation du transport et préservation de la qualité acoustique routière.
- Diminution des rejets polluants.

Feuille de route

Objectif 1 : Conscientiser, former et accompagner les adjudicateurs et les porteurs de projet afin d'éviter les achats inutiles, mal ciblés et de mutualiser au maximum les ressources.

→ Action 1.1 : Conscientiser et former les adjudicateurs et les porteurs de projet à la question du besoin, aux impacts climatiques et environnementaux des achats et aux bonnes pratiques lors de l'élaboration de cahiers de charges.

- Former toutes les entités/agents concernés, que ce soit pour des marchés publics ou pour des achats sur simple facture acceptée (objectifs, coordination), à la question du besoin, aux impacts climatiques et environnementaux des achats et aux bonnes pratiques lors de l'élaboration de cahiers de charges.
Par exemple : relayer les workshops de Bruxelles Environnement (et autres) sur les marchés publics durables, relayer la possibilité de solliciter l'Helpdesk régional gratuit et les outils d'accompagnement, etc.
- Mettre en place des collaborations avec le CPAS pour la formation des agents.
- Rendre facilement accessible l'information sur les outils pour insérer des clauses environnementales.

→ Action 1.2 : Accompagner le changement afin de faciliter l'insertion de clauses environnementales, la mutualisation et le réemploi.

- Réaliser régulièrement des bilans sur les difficultés/besoins rencontrés par les acheteurs et les demandeurs ; anticiper les problèmes.
-  Instaurer un système d'appel interne (ou « donnerie/prêterie » interne) auprès d'autres entités pour le partage de matériel/matériaux existants (éviter des achats neufs alors qu'il y en a déjà quelque part) y compris les déchets qui peuvent être ressources pour d'autres
- Étudier les possibilités de mutualisation entre l'administration, le CPAS, les écoles, la police, les structures communales, etc.
- Mettre en place des circuits de réemploi pour les types d'achats qui s'y prêtent :
 - Au niveau des infrastructures nécessaires (par exemple pour le lavage, l'entretien, la remise en état, le stockage...)
 - Au niveau du réemploi : identifier des entreprises/associations/partenaires pour le matériel non utilisé ou dont il faut se séparer.

Objectif 2 : Renforcer les critères de durabilité pour les achats des services communaux et des autres structures communales.

→ Action 2.1 : Réaliser un état des lieux des différents marchés et achats et définir un cadre méthodologique en amont de tout appel d'offre ou d'achat.

- Mettre en place une méthodologie visant à établir des synergies entre les marchés de l'administration communale et ceux du CPAS et des autres structures communales.
- Réaliser un état des lieux des différents marchés (fournitures, travaux, services, alimentaire) ainsi que des achats (y compris ceux pouvant être produits circulairement en interne : bancs, horticulture, compost, alimentation...) et identifier les sources les plus importantes de GES.
- Concernant les marchés alimentaires :
 - Porter une attention particulière aux difficultés rencontrées par les directions et cuisinières et aux besoins rencontrés dans les écoles et crèches.
 - Porter une attention particulière sur la communication autour de l'alimentation vers les crèches et les seniors (travail avec les médecins et maisons médicales sociales au niveau santé/nutrition, homes du CPAS) : informer des enjeux autour de l'alimentation (aspects liés à la santé, rémunération juste des producteur(trice)s, effondrement de la biodiversité, etc.)

- Porter une attention particulière sur le service traiteur de la commune et autres achats liés à l'alimentation.

→ Action 2.2 : Renforcer l'insertion de clauses durables dans les marchés publics de fournitures et de services et réaliser des bilans réguliers.

-  Renforcer l'insertion de clauses durables (bas carbone, environnementales, sociales, éthiques) et favoriser le réemploi, la réutilisation et la prolongation de la durée de vie. Apporter un point d'attention aux clauses sociales.

Quelques exemples (liste non exhaustive) :

- Poursuivre l'intégration d'exigences de durabilité dans les critères d'attribution des marchés publics et achats sur simple facture acceptée.
- Favoriser la location plutôt que l'achat d'équipements à usage occasionnel.
- Arrêter au maximum l'utilisation de produits à usage unique. Tendre vers le zéro déchet.
- Organiser des campagnes ponctuelles de pesage des déchets et de challenge de réduction par service ou entité comparable.
- Acheter du matériel plus facilement recyclable.
- Favoriser les achats bas carbone, dans les entreprises locales (produits & services).
- Favoriser les sous-traitants utilisant une démarche circulaire.
- Accompagner les écoles et les crèches dans leurs démarches de labélisation Good Food.

Objectif 3 : Diminuer les impacts climatiques et environnementaux des travaux et aménagements initiés par l'ensemble des structures communales

L'empreinte carbone des travaux et des aménagements se joue à deux niveaux :

1. À travers l'acte d'aménager un espace public, construire des infrastructures, rénover ou construire des bâtiments, c'est à dire l'activité même des entreprises qui mobilisent des matériaux, des fournisseurs, de l'énergie, des techniques innovantes, etc.
2. À travers l'usage qui est fait de ces aménagements, infrastructures et bâtiments, c'est à dire la nature plus ou moins durable des mobilités, des flux, des activités et des comportements qu'elles rendent possibles.

Les deux axes d'action développés dans le présent objectif se concentrent sur le premier niveau. Le deuxième niveau est développé dans les fiches MT1 et EB3.

→ Action 3.1 : Renforcer la prise en compte des aspects climatiques et environnementaux dans la conception des projets et le choix des matériaux pour tous types de travaux et d'aménagements.

-  Diminuer l'empreinte carbone (notamment liée à l'énergie grise⁵) des matériaux employés en privilégiant des matériaux à plus faible empreinte carbone et de réemploi, en tenant compte des contraintes diverses.
 - Développer des projets pilotes pour tester des nouveaux matériaux par exemple pour des projets de voirie ou d'isolation de bâtiment.
 - Recourir à des bétons, des ciments⁶, de l'acier et du bitume moins carbonés. Viser à terme, moyennant la validation de solutions alternatives, la réduction de l'utilisation de béton, ciment, asphalte, etc.

⁵ L'énergie grise désigne la quantité d'énergie nécessaire autour d'un matériau ou d'un produit allant de sa production jusqu'à son élimination. Source : [Carbo Academy](#)

⁶ Le ciment, matériau clé du béton, représente à lui seul 7% des émissions de GES mondiales selon la GCCA (l'Association mondiale du ciment et du béton), soit 3 fois plus que le transport aérien. Des ciments alternatifs ont ainsi été développés afin de diminuer jusqu'à 50% l'empreinte carbone du ciment. Source : [Infociments](#)

-  Privilégier le recours à des matériaux de couleurs claires.
- Inclure la gestion intégrée des eaux de pluie et limiter l'imperméabilisation (voir action 1.2 de la fiche AD1 « Lutter contre les inondations »).
- Privilégier des travaux plus respectueux de l'environnement, par exemple en envisageant le recours aux variantes⁷ environnementales dans les marchés publics.
- S'appuyer sur des projets pilotes innovants en Région Bruxelles-Capitale ou ailleurs et faire du benchmarking des conceptions, des matériaux et des technologies.
- Poursuivre la formation des agents afin d'adapter les connaissances et les compétences indispensables pour une transition écologique dans les infrastructures et les bâtiments.
- Mobiliser les ressources disponibles et les organismes experts pour accompagner la décarbonation des travaux publics⁸.
- Définir une méthodologie de suivi de l'empreinte carbone des travaux et des aménagements, y compris les émissions dites « importées » (liées à l'empreinte carbone des matériaux). Viser d'ici 2030 une utilisation récurrente de l'échelle de performance CO₂⁹ et d'une méthode d'évaluation des performances environnementales des bâtiments (exemple : label BREEAM).

Se référer à la fiche EB3 pour plus d'actions relatives à la conception des bâtiments.

→ Action 3.2 : Renforcer l'insertion de clauses durables dans les marchés publics de travaux et réaliser des bilans réguliers.

Pour tous types de travaux et d'aménagements (travaux, rénovation, construction, etc.), notamment pour diminuer les impacts et les consommations énergétiques de la phase de chantier :

-  Poursuivre l'intégration de clauses durables dans les marchés publics de travaux afin d'assurer la prise en compte des aspects climatiques et environnementaux. En fonction du marché, moyennant une étude au cas par cas, ces clauses peuvent être introduits à plusieurs niveaux :
 - Au niveau du choix des participants (sélection qualitative, motifs d'exclusion).
Par exemple en exigeant l'obtention d'un certificat ou d'un label ou d'une certaine expérience dans l'exécution de marché ayant des exigences environnementales similaires.
 - Au niveau des spécifications techniques, qui peuvent être formulées en termes de performances, d'exigences ou de processus ou de méthode spécifique de production ou d'exécution.
 - Au niveau des critères d'attribution afin de valoriser positivement les opérateurs présentant de bonnes performances environnementales grâce à des critères objectivables ou une appréciation du prix au travers de la méthode de l'analyse des coûts du cycle de vie.
 - Au niveau des conditions d'exécution, à condition qu'un contrôle puisse être effectué.
Exemples : modes de transport et de livraison, techniques de construction permettant de réduire les impacts et les consommations énergétiques de la phase chantier, gestion des déchets produits dans le cadre de l'exécution du marché.
 - Au niveau de l'objet du marché, afin d'attirer l'attention des soumissionnaires sur l'importance que le pouvoir adjudicateur accorde au caractère durable du marché, par exemple « Marché de travaux de (...) et tenant compte de préoccupations environnementales. »

⁷ Une variante est un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire.

⁸ Exemple de guide disponible : « [Les travaux publics s'engagent pour le climat](#) » (FNTF, Carbone 4, Utopies)

⁹ L'[échelle de performance CO₂](#) est l'outil de durabilité qui aide les organismes à réduire le CO₂ et les coûts.

Proposer un accès à une alimentation saine et durable dans l'ensemble des structures communales

AL1 : Proposer un accès à une alimentation saine et durable dans l'ensemble des structures communales

Constat

L'alimentation durable a pour but de répondre aux problèmes liés à notre système alimentaire contemporain (gaspillage, déclin de la biodiversité, dépendance aux énergies fossiles, changements climatiques, épuisement de nos minerais pour les engrais et de nos ressources en eau douce – voir annexes 2 à 6) en privilégiant les produits d'origine végétale, locaux, de saison, issus de l'agriculture biologique lorsque possible, en assurant une rémunération juste aux producteurs et productrices, tout en restant le plus accessible possible.

De nombreux services et structures communales sont concernés par cette thématique, par exemple à travers l'offre alimentaire proposée par le service repas, par les concessions et les ASBL communales, lors des événements ou encore dans les crèches et les écoles communales. Dans ces dernières, les enjeux en termes de santé, de découverte des saveurs et de développement du goût des enfants, d'empreinte carbone et d'accessibilité constituent à eux seuls un défi de taille. Il ne faut pas oublier la question du prix afin que les repas scolaires restent accessibles au plus grand nombre. En outre, la thématique de l'alimentation durable touche également les agent(e)s communaux sur leur lieu de travail et, dans ce contexte, la Commune peut également mettre en place des initiatives visant à promouvoir l'alimentation durable.

La Commune mène déjà de nombreuses actions en faveur de l'alimentation durable, par exemple via l'insertion de clauses durables dans les marchés publics, une offre végétarienne du service repas ou encore la labellisation Good Food des crèches du Homborch (3 fourchettes), de Saint-Job (3 fourchettes), du Chat (3 fourchettes), du Globe (1 fourchette) ainsi que la crèche des grands du Val Fleuri (2 fourchettes).

Cette fiche vise à poser les jalons afin d'élaborer de manière transversale un plan communal « Alimentation durable » avec des objectifs clairs à l'horizon 2030 et tenant compte des moyens humains et budgétaires, ainsi que des spécificités socio-économiques et culturelles, dans l'ensemble des structures communales.

Objectifs et ambitions

Objectif 1 : Promouvoir l'alimentation durable auprès des agent(e)s communaux.

Objectif 2 : Poursuivre et amplifier les démarches visant à assurer l'accessibilité à une alimentation plus durable dans les structures communales.

Ambition 2025 : Adopter un Plan Alimentation durable

Type d'action

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Concerne l'administration | <input type="checkbox"/> Concerne le territoire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atténuation (scope 3) | <input type="checkbox"/> Adaptation |

Axes d'action

Objectif 1 : Promouvoir l'alimentation durable auprès des agent(e)s communaux.

- Action 1.1 : Développer l'initiative de livraison de paniers bio au CAU
- Action 1.2 : Sensibiliser les agent(e)s communaux à l'alimentation durable
- Action 1.3 : Cultiver des plantes nourricières aux abords des bâtiments communaux.

Objectif 2 : Poursuivre et amplifier les démarches visant à assurer l'accessibilité à une alimentation plus durable dans les structures communales.

- Action 2.1 : Élaborer un Plan Alimentation durable

Proposer un accès à une alimentation saine et durable dans l'ensemble des structures communales

Pilotes de l'action & Partenaires

- Services communaux : Environnement, Centrale des Marchés, Education, Manifestations publiques, service vert, agents communaux volontaires, Santé, Action sociale, Communication interne
- Crèches et écoles communales
- Concessionnaires du Coffee Corner, de la guinguette du parc de Wolvendael et du Pavillon Louis XV
- Les ASBL communales

Pour qui

- Les agent(e)s communaux, le personnel enseignant
- Les élèves des écoles communales et les parents d'élèves
- Les bénéficiaires du service repas
- Les clients du Coffee Corner, de la guinguette du parc du Wolvendael et du restaurant du Pavillon Louis XV

Évaluation de l'impact

Indicateur de réalisation :

- Adoption d'un Plan Alimentation durable (oui/non).
- (Autres indicateurs à déterminer dans le plan).

Impacts attendus :

- Diminution de l'empreinte carbone et environnementale liée aux repas consommés lors des événements communaux, dans les écoles et crèches communales, via le service repas et dans les concessions et autres structures communales.

Co-bénéfices (non exhaustifs) :

- Bénéfices liés à une alimentation de haute qualité nutritionnelle pour la santé et le développement des enfants
- Découverte de nouvelles saveurs et éducation au goût
- Découvert des produits de saison
- Diminution de l'impact négatif de l'alimentation en termes de souffrance animale
- Protection de la nature et de la biodiversité
- Préservation des ressources en minerais (phosphate pour les engrais) et en eau douce
- Favorisation des circuits courts et rémunération juste aux producteurs et productrices

Feuille de route

Objectif 1 : Promouvoir l'alimentation durable auprès des agent(e)s communaux.

→ Action 1.1 : Développer l'initiative de livraison de paniers bio au CAU

Depuis plusieurs années, un petit groupe d'agent(e)s communaux s'est organisé afin de se faire livrer des paniers bio par une ferme locale au CAU¹⁰. Maintenant que la majorité des agent(e)s communaux sont rassemblés au sein du CAU, cette initiative pourrait s'étendre davantage au sein du CAU, moyennant une organisation logistique de la part d'un groupe d'agent(e)s volontaires.

-  Soutenir les initiatives privées durables des agent(e)s communaux comme le système de livraison de paniers bio au sein du CAU (communication et promotion de l'initiative via l'Intranet, commandes, paiement, réception, stockage, distribution/retrait, etc.).

¹⁰ Ferme du Montaval. <https://www.bioguide.be/producteurs/la-ferme-du-montaval>

Proposer un accès à une alimentation saine et durable dans l'ensemble des structures communales

- Étudier la possibilité de répliquer un système de livraison similaire aux agent(e)s du CPAS (et éventuellement les bénéficiaires), voire aux enseignant(e)s et aux parents d'élèves des écoles communales.
-  Accompagner cette initiative par le développement d'outils de communication/sensibilisation, reprenant par exemple des exemples de recettes, notamment pour les légumes de types « légumes oubliés », astuces « anti-gaspillage », etc.

→ Action 1.2 : Sensibiliser les agent(e)s communaux à l'alimentation durable

Ambition : Organiser 2 ateliers par an sur la thématique de l'alimentation durable.

- Promouvoir une alimentation saine, équilibrée, éthique et durable : une consommation de fruits et de légumes produits localement, de saison et bio, les produits issus du commerce équitable, une consommation raisonnée de viande en lien avec la santé, etc. Le but est d'adopter une approche positive, non moralisatrice, focalisée sur la santé, les économies et l'impact climatique.

Pistes identifiées :

-  Proposer sur l'intranet (voire les écrans du CAU avec parcimonie) des recettes, des astuces anti-gaspi, le calendrier des fruits et légumes de saison, des témoignages, etc.
-  Proposer des ateliers et des formations sur l'alimentation durable sur les temps du midi : découverte des légumes oubliés, ateliers de cuisine durable, permaculture, compréhension des enjeux liés aux systèmes alimentaires, projections de documentaires, état des sols, etc.
- Étudier les possibilités de favoriser l'alimentation durable via les chèques repas communaux.

→ Action 1.3 : Cultiver des plantes nourricières aux abords des bâtiments communaux.

Ambition : Augmenter la part de plantes nourricières accessibles aux agent(e)s communaux et du CPAS.

- Développer une politique visant à assurer la présence de plantes nourricières (fruitiers, aromatiques, etc.) dans les espaces publics et semi-publics communaux et du CPAS en assurant une gestion agroécologique pérenne pour l'entretien et la récolte, favorisant ainsi la biodiversité.
- Diffuser au maximum l'information auprès du personnel communal, avec une attention particulière pour les personnes avec un plus petit salaire et n'ayant pas d'adresse mail.
- Exemple : Plantation de fruitiers (arbres et arbustes) dans le parc à l'arrière du CAU dont la production pourra être consommée par les agent(e)s communaux. Développement du projet pour définir le mode de fonctionnement (culture, récolte, transformation, distribution).

Objectif 2 : Poursuivre et amplifier les démarches visant à assurer l'accessibilité à une alimentation plus durable dans les structures communales.

Ambition 2025 : Adopter un Plan Alimentation durable

→ Action 2.1 : Élaborer un Plan Alimentation durable

Par « alimentation durable », on entend favoriser une consommation de fruits et de légumes produits localement, de saison et si possible bio, de produits issus du commerce équitable, une consommation raisonnée de viande en lien avec la santé, les besoins nutritionnels et les recommandations de l'OMS, proposer des offres végétariennes et végétaliennes, lutter contre le gaspillage alimentaire, etc. Le but est d'adopter une approche positive, non moralisatrice, focalisée sur la santé, l'empreinte carbone et les économies à réaliser.

Une série d'actions visant à durabiliser l'offre alimentaire proposée par l'administration et les autres structures communales est déjà mise en œuvre :

- Clauses durables dans l'ensemble des cahiers des charges d'alimentation de la commune (options végétariennes, produits frais, bio, de saison, issus du commerce équitable, etc.)

Proposer un accès à une alimentation saine et durable dans l'ensemble des structures communales

- Obtention du label Good Food dans les crèches
- Augmentation du nombre de repas végétariens dans les écoles (1,5 repas/semaine)
- Offre végétarienne proposée par le service repas de l'Action sociale (un choix par jour)
- Proposition d'une offre végétarienne et végétalienne lors des événements à destination du personnel communal
- Clauses durables dans les cahiers des charges pour les concessions communales

Outre les actions de sensibilisation des agents communaux décrites dans l'objectif 1 (qui sera intégré dans ce plan), il conviendra de poursuivre les efforts consentis depuis plusieurs années dans les différentes structures et les différents services à travers les différents marchés publics alimentaires.

Afin de définir des ambitions, des objectifs et des actions ambitieux mais réalistes et tenant compte des différentes contraintes et des moyens nécessaires, un travail d'analyse devra être préalablement effectué de manière transversale avec l'ensemble des parties prenantes. Ce travail sera rassemblé dans le Plan Alimentation durable de la Commune.

L'adoption et la mise en œuvre d'un Plan Alimentation durable doit passer par un engagement fort de la Commune de rendre ses marchés publics alimentaires **progressivement** plus durables et de renforcer la promotion de l'alimentation durable en se donnant les moyens de le faire. Cet engagement marquera la conscience des élu(e)s locaux de l'impact de l'alimentation sur le climat et l'environnement et devra pousser à une action proactive, tout en tenant compte des réalités et contraintes identifiées dans une phase de diagnostic.

- Étape 1 : Diagnostic

La première étape sera de réaliser un diagnostic global autour des services et des structures communales concernés par le Plan Alimentation durable.

Plusieurs catégories ont déjà été identifiées à ce stade, mais pourront être affinées :

- L'offre alimentaire dans les crèches, l'ICPP et les écoles communales et la sensibilisation des élèves, du personnel enseignant, des directions, et du personnel des cantines.
- L'ICPP section restauration : inclure le végétarisme dans l'enseignement, en parallèle avec les recettes carnées afin de développer une vraie culture de la cuisine végétarienne dans la formation.
- Le service repas qui livre des repas à domicile pour les seniors et les personnes en situation de handicap et qui sert des repas de midi dans tous les centres récréatifs pour seniors durant la semaine.
- Les concessions : Coffee Corner du Centre Administratif, guinguette du parc de Wolvendael et Pavillon Louis XV
- Les ASBL communales : repas gastronomiques et de fêtes organisés pour les seniors par l'ASBL communale Génération + et le service des Seniors, etc.
- Le catering dans le cadre des événements destinés au personnel communal (BBQ estival, Fête du personnel) et des activités organisées par la Commune (ateliers, conférences, réunions, événements...)

Le diagnostic servira notamment à identifier :

- Les différentes démarches mises en œuvre afin de les pérenniser et les valoriser.
- Les contraintes rencontrées par les acteurs concernés ainsi que leurs attentes que ce soit au niveau :
 - o des marchés publics (clauses durables, leur possibilité d'application, leur contrôle, les services de sensibilisation/communication/formation des prestataires, etc.)
 - o de la gestion administrative (notamment dans le cadre des justificatifs pour le label Good Food)
 - o de la manutention : livraisons, stockage, préparation, conservation des aliments...
 - o de la gestion des déchets alimentaires
 - o de la formation du personnel dans les cuisines des crèches et des écoles

Proposer un accès à une alimentation saine et durable dans l'ensemble des structures communales

- Les différents outils, aides, services, offre d'accompagnements existants. Exemples : guide de bonnes pratiques, services facilitateurs de Bruxelles Environnement (Green Procurement, Cuisine Durable, etc.).
- Les pistes de solutions au regard des contraintes et difficultés rencontrées et un benchmark des solutions mises en place dans d'autres écoles et institutions bruxelloises, les mesures transposables, les possibilités de mutualisation, etc.

- Étape 2 : Élaboration du plan (objectifs, choix des mesures et suivi)

Sur base du diagnostic, la Commune élaborera son Plan Alimentation durable de manière **transversale**, en impliquant autant que possible l'ensemble des parties prenantes concernées.

Le plan prévoira une **priorisation** et une **planification progressive** des mesures à mettre en œuvre dans un objectif d'amélioration continue en tenant compte des contraintes, des moyens disponibles et à prévoir. Il intégrera les mesures nécessaires pour pérenniser les démarches déjà en cours et les valoriser. En outre, le plan soutiendra les initiatives menées dans les écoles liées à l'alimentation (potagers, poulailler, compostage des déchets organiques, etc.).

Ce plan permettra de fixer **des objectifs et des ambitions réalistes à l'horizon 2030** qui seront accompagnés d'indicateurs de suivi au niveau de l'empreinte carbone. Une attention particulière sera portée :

- auprès des seniors via le service repas (accessibilité financière, contact social, prévention, lutte contre l'isolement, aspects nutritionnels...);
- auprès des crèches et écoles par rapport aux contraintes et difficultés rencontrées ainsi qu'à la prise en compte des aspects culturels, sociaux et économiques (accessibilité financière, aspects nutritionnels...).

Il intégrera également une liste des outils, aides, services, offre d'accompagnements existants adaptés à chaque service concerné par la thématique.

À ce stade de la réflexion, plusieurs objectifs et actions pourront être intégrés dans le Plan Alimentation durable :

Objectif : Assurer l'accessibilité d'une alimentation « Good Food » dans les crèches, les écoles communales et l'ICPP.

→  Action 1 : Poursuivre les efforts pour rendre plus durable l'offre alimentaire dans les crèches, les écoles communales et l'ICPP

→ Action 2 : Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire

→ Action 3 : Sensibiliser les élèves, le personnel enseignant et le personnel des cantines à l'alimentation durable.

Objectif : Durabiliser le catering interne de l'administration.

→ Action 1 : Poursuivre les efforts pour rendre plus durable le catering interne

Objectif : Assurer l'accessibilité d'une alimentation plus durable via le service repas.

→  Action 1 : Poursuivre les efforts pour rendre plus durable l'offre alimentaire du service repas.

Objectif : Promouvoir une alimentation durable à travers l'ensemble des concessions et des ASBL communales

→ Action 1 : Encourager les concessionnaires à poursuivre leurs efforts pour rendre leur offre alimentaire plus durable

→ Action 2 : Renforcer la durabilité de l'offre alimentaire des concessions lors du renouvellement des marchés

→ Action 3 : Encourager les ASBL communales concernées à rendre leur offre alimentaire plus durable

EB3 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics et des logements communaux

Constat

L'administration communale d'Uccle possède un certain nombre de bâtiments tertiaires (administratifs, techniques, crèches, écoles, bibliothèques, complexes sportifs, centre de santé, centre culturel, piscine, police, etc.) mais également un parc de logements à louer de type moyen et social.

L'actuel Plan Local d'Action pour la Gestion de l'Énergie¹¹, le PLAGE, fixe le rythme de rénovation énergétique pour les bâtiments communaux tertiaires à l'horizon 2026. À cela s'ajoutent de nombreux objectifs relatifs à la réduction des impacts environnementaux du bâti fixés par la stratégie de rénovation régionale RENOLUTION, le [Plan Air-Climat-Énergie](#) (PACE) régional et la nouvelle directive européenne efficacité énergétique (voir annexes), qui devront être pris en compte et anticipés.

De nombreux travaux de rénovation ont déjà été effectués par la Commune : entre 2007 et 2019, 22% d'économies d'énergie ont pu être réalisées grâce à différents projets de rénovation et d'installation de panneaux solaires (voir annexes).

Cette fiche-action reprend les objectifs et les actions visés dans le PLAGE 2022-2026 et en fixe des nouveaux à l'horizon 2030. Cette fiche ne vient donc pas remplacer le PLAGE, mais a pour objectif d'apporter une stratégie et une vision sur le moyen long terme pour l'ensemble du parc du bâti communal, tertiaire et résidentiel.

Le bâtiment étant le poste principal d'émissions de gaz à effet de serre en Région Bruxelles-Capitale, les bâtiments publics devront être exemplaires en tendant vers le zéro émission pour 2040 (PACE, 2023).

Objectifs et ambitions

Objectif 1 : Déployer un plan de sobriété énergétique dans les bâtiments et les logements communaux

Ambitions :

CAU : Réduction de la consommation brute d'électricité de 7% en 2025 par rapport à 2023.

Écoles : Réduction de la consommation normale de combustible des bâtiments scolaires les plus consommateurs de 5% en deux ans.

CCU : Réduction de la consommation normale de combustible de 5% en 3 ans.

Objectif 2 : Planifier la rénovation des bâtiments et des logements communaux

Ambitions 2025 : Adopter une stratégie globale de rénovation du bâti communal

Objectif 3 : Accélérer la rénovation énergétique profonde des bâtiments et des logements communaux

Ambitions 2025 :

Obtention d'un certificat PEB pour l'ensemble du bâti communal tertiaire et résidentiel.

Fixation d'un objectif de bâtiment quasi zéro émission (NZEB) et arrêt d'installation de chauffage aux combustibles fossiles lors de tous travaux de construction ou de rénovation énergétique lourde.

Ambitions 2030 :

Niveau PEB D minimal pour les logements communaux.

Arrêt de l'utilisation du mazout.

¹¹ Le PLAGE est un programme d'efficacité énergétique de la RBC, qui cherche à réduire la consommation du parc immobilier bruxellois, tout en accord avec ses engagements internationaux, notamment les objectifs européens pour 2030 en matière de climat et d'énergie, traduits par des engagements forts dans le Plan Énergie-Climat 2030, adopté par le Gouvernement bruxellois en octobre 2019.

Acquisition et prise en location exclusivement de bâtiments « zéro émission » à partir du 1^{er} janvier 2030¹².

Ambitions 2040 :

Tous les bâtiments publics non résidentiels sont quasi zéro émission (NZEB).

Tous les logements communaux ont une consommation en énergie primaire max de 100 kWh/m²/an.

Objectif 4 : Accélérer le déploiement des énergies renouvelables et sortir des énergies fossiles

Type d'action

Concerne l'administration

Concerne le territoire

Atténuation (scopes 1, 2 & 3)

Adaptation

Axes d'action

Objectif 1 : Déployer un plan de sobriété énergétique dans l'ensemble des bâtiments communaux

→ Action 1.1 : Poursuivre les actions menées par la team énergie au CAU

→ Action 1.2 : Renforcer la communication sur l'usage rationnel de l'énergie dans l'ensemble des bâtiments communaux

→ Action 1.3 : Faire preuve d'exemplarité grâce à une bonne gestion énergétique des bâtiments

→ Action 1.4 : Accompagner les locataires des logements communaux à réaliser des économies d'énergie

Objectif 2 : Planifier la rénovation des bâtiments et des logements communaux

→ Action 2.1 : Développer une stratégie globale de rénovation à long terme du bâti communal

Objectif 3 : Accélérer la rénovation énergétique profonde des bâtiments et des logements communaux

→ Action 3.1 : Faire un état des lieux PEB de l'ensemble des bâtiments et logements communaux

→ Action 3.2 : Rénover les enveloppes des bâtiments et des logements communaux en les adaptant aux effets des changements climatiques et en privilégiant des matériaux bas carbone et une conception bioclimatique

→ Action 3.3 : Adopter une gestion immobilière tenant compte des considérations énergétiques et environnementales

Objectif 4 : Accélérer le déploiement des énergies renouvelables et sortir des énergies fossiles

→ Action 4.1 : Poursuivre les investissements dans l'autoproduction énergétique des bâtiments et des logements

→ Action 4.2 : Poursuivre la mise en œuvre de nouveaux systèmes de production de chaleur renouvelable

Pilotes de l'action & Partenaires

- Pour les bâtiments publics tertiaires : Conseiller Energie, services Architecture, Rénovation – Maintenance
- Pour les logements communaux : service des propriétés communales
- Services communaux partenaires : Éducation, Crèches, Finances, Sports, Vert, Centrale des marchés
- Partenaires : Sibelga, Bruxelles Environnement (Facilitateur Partage et Communautés d'énergie, Facilitateur Bâtiment Durable)

¹² Dans la mesure où cela est compatible avec l'efficacité par rapport au coût, la faisabilité économique, la durabilité au sens large, l'adéquation technique et un niveau de concurrence suffisant.

Pour qui

- Usager(ère)s de l'ensemble des bâtiments publics (administratifs, techniques, crèches, écoles, bibliothèques, complexes sportifs, centre de santé, centre culturel, piscine, police, etc.)
- Locataires des logements communaux, avec priorité aux logements sociaux

Évaluation de l'impact

Indicateurs de suivi, de réalisation et de résultat :

- Consommations énergétiques des bâtiments publics et des logements communaux
- Certificats PEB des bâtiments et des logements¹³
- Taux de rénovation des bâtiments et des logements atteignant un niveau NZEB (Nearly Zero Emission Building)

Impacts attendus :

- Réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics et des logements communaux
- Augmentation de l'utilisation des matériaux durables et de réemploi
- Appropriation et meilleure maîtrise de la consommation énergétique par les usagers
- Adéquation progressive aux nouvelles normes techniques (mise en conformité des installations) et environnementales (PEB)

Co-bénéfices (non exhaustifs) :

- Stimulation de l'emploi de la filière de la rénovation énergétique et maintien des emplois locaux
- Économies grâce à la réduction des factures énergétiques
- Protection contre la hausse des prix de l'énergie pour la Commune et les locataires des logements communaux
- Amélioration du confort thermique intérieur
- Augmentation des valeurs des biens rénovés (« valeur verte » des logements)

Feuille de route

Objectif 1 : Déployer un plan de sobriété énergétique dans l'ensemble des bâtiments communaux

Ce plan de sobriété énergétique s'inscrit dans le PLAGE et vise à agir prioritairement sur les comportements des utilisateurs des sites ciblés et des visiteurs.

Ambitions :

CAU : Réduction de la consommation brute d'électricité de 7% en 2025 par rapport à 2023.

Écoles : Réduction de la consommation normale de combustible des bâtiments scolaires les plus consommateurs de 5% en deux ans.

CCU : Réduction de la consommation normale de combustible de 5% en 3 ans.

→ Action 1.1 : Poursuivre les actions menées par la team énergie au CAU

- Poursuivre les actions menées par la « team énergie » au CAU.

Rôle :

- Planifie et mène des actions **concrètes** et de **sensibilisation** pour conscientiser et former les collaborateurs, utilisateurs et visiteurs du bâtiment à la sobriété énergétique.
- Fait le lien de manière transversale entre les différents acteurs directement concernés par la thématique : Conseiller Énergie, Facility Management, Communication, CODIR, Collège, etc.

¹³ En prenant en compte des spécificités du bâtiment (taux d'utilisation par exemple)

- Informe rapidement les services concernés pour une intervention rapide en cas des dérives de consommation constatées.
- Étudier la possibilité d'obtenir le label Entreprise Ecodynamique pour le CAU¹⁴.

Moyens :

- la « team énergie » et ses missions sont reconnues par le CODIR et le Collège : réunions trimestrielles, représentativité (agents issus des différentes tours, étages), etc.
- la « team énergie » dispose d'un budget pour mener des actions concrètes.
- la « team énergie » élabore un plan d'actions (avec un suivi d'indicateurs) et planifie des actions en étroite collaboration avec le Conseiller Énergie et en accord avec les objectifs de ce plan.
-  Étendre cette action en encourageant la création de team énergie dans les écoles communales¹⁵, au CCU¹⁶ et dans les autres bâtiments communaux (centres sportifs notamment). Ces teams énergie impliqueront l'ensemble des collaborateurs (dont le personnel ouvrier, régisseurs, agents de maintenance...) dans les actions menées dans un objectif de pérennisation de celles-ci.
 - Gestion et contrôle accru des équipements techniques (ajustement horaires, par affectation et selon calendriers, etc.)
 - Lancement et évaluation des campagnes de communication.
 - Sensibilisation ponctuelles (ex : journée gros pull, eau chaude sanitaire, slow heat¹⁷, etc.)

NB : Les écoles pourront s'appuyer sur des programmes du type Eco-Schools et les accompagnements de Bruxelles Environnement. Il s'agira de convaincre et d'impliquer l'ensemble des parties (directions, services administratifs, professeurs, travailleurs (entretien, cuisine, régisseurs...) ainsi que les élèves, les parents, etc.

→ Action 1.2 : Renforcer la communication sur l'usage rationnel de l'énergie dans l'ensemble des bâtiments communaux

À l'initiative du Conseiller Énergie et/ou de la team énergie, en collaboration avec le service Communication interne :

- Informer les usager(ère)s sur les consommations énergétiques des bâtiments et leurs objectifs de diminution : électricité, chauffage, eau chaude sanitaire (notamment dans les centres sportifs), etc. (voir fiche SE2).
- Sensibiliser les usager(ère)s des bâtiments sur les caractéristiques et les implications des bâtiments basse énergie en matière de gestion de l'énergie et d'utilisation du bâtiment (en lien avec l'action 1.3).
- Diffuser les bonnes pratiques via l'Intranet et les autres moyens de communication.
- Lancer des campagnes de communication (exemples : « Éteignez les écrans et les PC », « Débranchez les chargeurs »).
- Afficher les certificats de performance énergétique des bâtiments en accord avec les réglementations régionales en la matière.

¹⁴ Le label bruxellois Entreprise Ecodynamique vise à récompenser et à encourager les entreprises, associations et institutions bruxelloises qui agissent pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. <https://www.ecodyn.brussels/>

¹⁵ Le PLAGE identifie les écoles les plus consommatrices au niveau énergétique et identifie l'école du Val Fleuri comme projet pilote pour l'élaboration d'un plan de sensibilisation à la sobriété énergétique, en visant comme objectif une réduction de la consommation normale de combustible de 5 % en trois ans (soit 32.500 kWh).

¹⁶ Le Centre Culturel d'Uccle est identifié dans le PLAGE comme un bâtiment dans lequel il serait pertinent de mener un plan de sensibilisation sur la sobriété énergétique, afin de viser comme objectif une réduction de la consommation normale de combustible de 5 % en trois ans (soit 21.750 kWh).

¹⁷ Le « slow heat » propose de repenser la manière de se chauffer en ne chauffant plus l'air ambiant, les murs et les bâtiments, mais bien les corps. Source : [La Libre](#)

- Publier des données de production locale d'énergie (photovoltaïque, pompe à chaleur, etc.) pour certains bâtiments à définir dans le cadre d'une campagne de communication.
- Valoriser les investissements et les travaux effectués au CAU en matière de rénovation énergétique.
- Anticiper les moyens humains nécessaires afin d'effectuer cette communication.

→ Action 1.3 : Faire preuve d'exemplarité grâce à une bonne gestion énergétique des bâtiments

Cette action est étroitement liée à l'action 1.2. La communication, l'information et la sensibilisation en amont de chaque nouvelle mesure mise en place sont essentielles afin de permettre la compréhension et l'adhésion à ces mesures par les usager(ère)s des bâtiments.

En adéquation avec la circulaire relative à la sobriété énergétique des pouvoirs publics de la RBC¹⁸ et le Règlement Général pour la Protection du Travail (RGPT) :

- Diminuer progressivement la consigne de chauffage des bâtiments administratifs pour atteindre les exigences fixées par la circulaire. Réduire cette consigne à 16°C lors des périodes d'inoccupation de 24 à 48h et à 8°C pour des périodes d'inoccupation de plus de 48h¹⁹.
- Diminuer progressivement la consigne de chauffage des bâtiments scolaires pour atteindre les exigences fixées par la circulaire. Réduire cette consigne à 16°C lors des périodes d'inoccupation de 24 à 48h et à 12°C pour des périodes d'inoccupation de plus de 48h.
- Chauffer uniquement les pièces occupées.
- Fixer la température de consigne de climatisation des bureaux à minimum 27°C en période d'occupation et arrêter la climatisation lorsque la durée d'inoccupation est supérieure ou égale à 12h.
- Stopper la ventilation en cas d'inoccupation sauf pour pré-refroidir les bâtiments, ou préchauffer et pré-ventiler avant une période d'occupation.
- Éteindre les appareils (box Wi-Fi, écrans, etc.) la nuit.
- Systématiser l'extinction de l'éclairage intérieur et extérieur des bâtiments publics de 19h à 6h du matin, lorsqu'ils ne sont pas occupés, le cas échéant en concertation avec Sibelga.
- Systématiser l'extinction de l'éclairage des monuments et de l'éclairage saisonnier à caractère décoratif présent sur la voie publique et dans les bâtiments publics de 23h à 6h du matin.

→ Action 1.4 : Accompagner les locataires des logements communaux à réaliser des économies d'énergie

- Proposer des conseils pour diminuer les consommations énergétiques.
- Proposer des petites solutions rapides (en attendant des rénovations lourdes) : isoler les points faibles, installer des panneaux réflecteurs derrière les radiateurs situés contre un mur non isolé, installer des rideaux thermiques, fournir des boudins de porte, etc.

Objectif 2 : Planifier la rénovation des bâtiments et des logements communaux

Ambitions 2025 : Adopter une stratégie globale de rénovation du bâti communal

→ Action 2.1 : Développer une stratégie globale de rénovation à long terme du bâti communal

Une des mesures du [Plan Air-Climat-Énergie](#) régional est l'obligation pour les pouvoirs publics de définir une stratégie globale de rénovation à long terme du parc immobilier pour atteindre la neutralité carbone des bâtiments publics en 2040.

Cette action s'inscrit dans cette mesure et vise à **anticiper** les obligations de la nouvelle directive européenne efficacité énergétique qui seront retranscrites dans le droit belge d'ici 2026 :

¹⁸ [Circulaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 septembre 2022](#)

¹⁹ Sauf s'il y a un risque avéré d'apparition de condensation superficielle sur les parois les plus froides.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics et des logements communaux

EB3

- Diminution annuelle de l'énergie finale totale consommée de 1,9% par rapport à 2021
- Taux de rénovation annuel de 3% de la surface du bâti pour atteindre un niveau « Nearly Zero Emission Building²⁰ » (NZEB)

- Faire un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre du bâti en 2021.
- Développer une stratégie globale de rénovation à long terme du bâti communal en concertation avec l'ensemble des services et échevinats concernés.

Objectif 3 : Accélérer la rénovation énergétique profonde des bâtiments et des logements communaux

Ambitions 2025 :

Obtention d'un certificat PEB pour l'ensemble du bâti communal tertiaire et résidentiel.
Fixation d'un objectif de bâtiment quasi zéro émission (NZEB) et arrêt d'installation de chauffage aux combustibles fossiles lors de tous travaux de construction ou de rénovation énergétique lourde.

Ambitions 2030 :

Niveau PEB D minimal pour les logements communaux.

Arrêt de l'utilisation du mazout.

Acquisition et prise en location exclusivement de bâtiments « zéro émission » à partir du 1^{er} janvier 2030²¹.

Ambitions 2040 :

Tous les bâtiments publics non résidentiels sont quasi zéro émission (NZEB).

Tous les logements communaux ont une consommation en énergie primaire max de 100 kWh/m²/an.

→ Action 3.1 : Faire un état des lieux PEB de l'ensemble des bâtiments et des logements communaux

Action en cours. L'objectif est d'obtenir un certificat PEB pour l'ensemble du bâti communal tertiaire et résidentiel d'ici fin 2025.

→ Action 3.2 : Rénover les enveloppes des bâtiments et des logements communaux en les adaptant aux effets des changements climatiques et en privilégiant des matériaux bas carbone et une conception bioclimatique

La rénovation des enveloppes des bâtiments et des logements communaux doit :

- Permettre de réduire au maximum les consommations en énergie primaire des bâtiments pour les rendre quasi zéro émission (NZEB)
- Limiter l'empreinte carbone des travaux de rénovation en privilégiant les matériaux bas carbone
- Adapter les bâtiments aux effets des changements climatiques et protéger leurs occupant(e)s ou usager(ère)s face aux épisodes plus fréquents et plus intenses d'inondations, de sécheresse, de vents violents, de canicules et d'îlot de chaleur urbain (ICU), en assurant un confort thermique intérieur

Des projets pilotes d'utilisation de matériaux biosourcés pour les bâtiments sont déjà en cours.

-  Rénover les enveloppes en commençant par les passoires énergétiques et les bâtiments prioritaires. Aller au-delà des exigences techniques actuelles en matière d'isolation et fixer un objectif « Nearly Zero Emission Building » lors de tous travaux de rénovation lourde. Effectuer tous les travaux de rénovation possibles pour réduire les besoins en énergie fossile.

²⁰ Un "nearly zero-emission building" (NZEB) est un bâtiment ayant une performance énergétique très élevée et dont la quantité d'énergie requise, proche de zéro ou très faible, est être couverte dans une très large mesure par de l'énergie provenant de sources renouvelables, y compris de l'énergie provenant de sources renouvelables produites sur place ou à proximité (Source : [Commision européenne](#))

²¹ Dans la mesure où cela est compatible avec l'efficacité par rapport au coût, la faisabilité économique, la durabilité au sens large, l'adéquation technique et un niveau de concurrence suffisant.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics et des logements communaux

EB3

- Anticiper les contraintes et se donner les moyens budgétaires et humains pour accélérer la rénovation du bâti communal résidentiel et tertiaire et atteindre les objectifs fixés.
- Utiliser les outils techniques de conception circulaire du bâtiment et d'évaluation de la durabilité des bâtiments. Utiliser notamment les outils [TOTEM](#) (Tool to Optimise the Total Environmental impact of Materials) permettant d'évaluer l'impact des matériaux et [GRO](#) permettant de mesurer et d'accroître la durabilité des projets de construction, en mettant l'accent sur la construction circulaire. Privilégier les matériaux bas carbone.
- Adopter une conception bioclimatique (forme, orientation, ventilation, surfaces vitrées, protection solaire, matériaux, etc.) lors de tout travaux de construction ou de rénovation.
- Optimiser la conception, la réalisation et la maintenance des infrastructures grâce au numérique : le Building Information Management permettrait de diminuer les émissions de GES.
-  Mettre en place un système de récupération d'eau de pluie. Végétaliser les toitures lorsque possible.
- S'appuyer sur les ressources disponibles pour les pouvoirs publics : guide du bâtiment durable et les services facilitateurs « Air Climat Energie », « Eau » et « Bâtiment Durable » de Bruxelles Environnement.

→ Action 3.3 : Adopter une gestion immobilière tenant compte des considérations énergétiques et environnementales

En 2022, le nouveau Centre administratif d'Uccle (CAU) a été inauguré suite à une rénovation lourde d'un immeuble des années 1970 précédemment inoccupé pour en faire un bâtiment à haute performance énergétique, avec des panneaux photovoltaïques et un système de chauffage et climatisation bénéficiant de la riothermie²². Ce bâtiment, d'une superficie de 15.000 m² et regroupant l'ensemble des services communaux, a permis de réaliser des économies d'échelle à plusieurs niveaux : consommation énergétique, diminution des déplacements entre services, entre autres. Cela a permis à la Commune de réduire le nombre de ses bâtiments en les vendant et de prévoir des rénovations lourdes.

- Lors de l'acquisition et de la prise en location de bâtiments, privilégier les bâtiments « zéro émission ».
- À partir du 1er janvier 2030, n'acquérir et ne prendre en location que des bâtiments « zéro émission » dans la mesure où cela est compatible avec l'efficacité par rapport au coût, la faisabilité économique, la durabilité au sens large, l'adéquation technique et un niveau de concurrence suffisant (disposition du [Plan Air Climat Energie](#) de la Région Bruxelles-Capitale).
- Poursuivre la mutualisation des espaces de travail. Étudier les possibilités d'étendre le télétravail et d'opter pour le flex desk (bureaux partagés).
- En dernier recours, se séparer des bâtiments communaux les plus énergivores que l'administration ne serait pas en mesure de rénover.

Objectif 4 : Accélérer le déploiement des énergies renouvelables et sortir des énergies fossiles

→ Action 4.1 : Poursuivre les investissements dans l'autoproduction énergétique des bâtiments et des logements

- Faire un état des lieux du potentiel solaire des toitures communales.
-  Installer sur fonds propres des panneaux solaires photovoltaïques sur l'ensemble des toitures présentant un potentiel solaire intéressant. Accélérer ce processus et augmenter la puissance installée.

²² La riothermie consiste à utiliser la chaleur ou la fraîcheur des eaux d'égout pour chauffer ou climatiser des bâtiments. Le CAU constitue le premier bâtiment à Bruxelles bénéficiant de ce dispositif, qui permet de subvenir jusqu'à 25% de ses besoins en matière de refroidissement et de chauffage, ce qui correspond à une réduction des émissions de GES annuelles de 40 à 60 tCO₂e. <https://www.vivaqua.be/fr/nos-activites/nos-activites-egouttage/riothermie/>

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics et des logements communaux

EB3

- Étudier la possibilité de créer des communautés d'énergie lorsqu'il y a une production excédentaire suffisante (voir objectif 3 de la fiche EB2 « Développer les communautés d'énergie et le partage d'électricité sur le territoire »). Les écoles sont les principales candidates pour mener un projet pilote d'autoconsommation collective car elles possèdent la plus large plage d'inoccupation.
- Pour le solde des consommations d'électricité non couvert par l'autoproduction énergétique, conserver un contrat d'électricité 100% renouvelable. Depuis 2016, la Commune d'Uccle a intégré la Centrale d'achat d'énergie de Sibelga, qui négocie des prix pour la fourniture d'électricité d'origine renouvelable. S'assurer que l'électricité fournie est d'origine renouvelable et additionnelle²³.

→ Action 4.2 : Poursuivre la mise en œuvre de nouveaux systèmes de production de chaleur renouvelable

Afin de diminuer et se séparer de l'utilisation de combustibles fossiles pour la production de chaleur, de froid, d'eau chaude sanitaire et la cuisson, il est nécessaire de progressivement adapter les installations techniques, aujourd'hui principalement alimentées en gaz et mazout.

Des solutions existent, telles que les pompes à chaleur, les installations solaires thermiques et les réseaux de chaleur alimentés en énergie renouvelable. Ces derniers sont particulièrement adaptés au contexte urbain, où les besoins en chaleur sont importants. Dans le cadre des exigences de l'article 14 de la Directive efficacité énergétique européenne (2018-2022), une étude sur les réseaux de chaleur alimentés en énergie renouvelable est en cours d'élaboration par la Région, qui mettra en œuvre les recommandations qui découleront de cette étude et qui proposera au besoin un/des mécanismes de soutien de projet de chaleur renouvelable (Source : [Plan Air Climat Energie](#), 2023).

La Commune d'Uccle s'est déjà engagée dans la recherche de solutions alternatives, notamment à travers la valorisation de l'énergie contenue dans l'eau des égouts (riothermie) permettant de couvrir jusqu'à 25% des besoins en matière de refroidissement et de chauffage du Centre administratif.

Cette action vise à poursuivre le développement et la mise en œuvre de systèmes de production de chaleur durable, tant pour le patrimoine public que privé communal.

- Investir massivement dans la chaleur renouvelable. Remplacer progressivement les installations techniques (chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire, etc.) alimentées par des énergies fossiles par des installations bas carbone, prioritairement alimentés en énergie renouvelable ou de récupération : solaire thermique, géothermie, riothermie, pompe à chaleur (précautions : voir point ci-dessous), etc. Étudier la mise en place d'installation de pompes à chaleur géothermiques, notamment pour les logements communaux.
- Éviter les émissions de gaz à effet de serre fluorés et privilégier les pompes à chaleur et les systèmes de climatisation utilisant des fluides frigorigènes alternatifs (éviter les gaz fluorés, notamment les hydrofluorocarbures, les hydrocarbures perfluorés et l'hexafluorure de soufre). Choisir attentivement les fluides des nouveaux équipements frigorigènes en prenant en compte leur PRG (Pouvoir de Réchauffement Global). Viser un PRG maximum de 5 pour les fluides frigorigènes à partir de 2024.
- Analyser la possibilité d'utiliser la biomasse comme source d'énergie pour les bâtiments publics avec un besoin énergétique thermique important (service vert, piscine, écoles, centres sportifs, centre culturel), préférentiellement ceux proches les uns des autres pour mettre en place un réseau de chaleur. Prendre en compte les conséquences en termes de qualité de l'air et privilégier les installations plus importantes avec des filtres à particules performants.

²³ Additionnelle dans le sens où on finance l'installation de nouveaux sites de production d'électricité renouvelable.

EV1 : Organiser des événements communaux plus durables

Introduction

Chaque année, de nombreux événements communaux sont organisés : La Nuit au Wolvendael, 10 km d’Uccle, Journée sans voiture, Journée de l’eau, Fête de la Musique, Foire de Saint-Job, Uckel’Air, Le Parvis Saint-Pierre fait son cinéma, Apéro du Bourdon, Zomer Quartier, Festival des Solidarités Internationales, Chasse aux œufs, Rendez-vous au Jardin, etc. La Commune organise également ateliers et rencontres citoyennes, et soutient différents acteurs du territoire organisateurs d’événements (comités de quartiers, club sportifs, etc.). Par ailleurs, des événements et des activités à destination du personnel communal sont également organisés, tels que le barbecue estival et la fête du personnel.

Ces événements, certains de grande ampleur, engendrent des impacts climatiques et environnementaux non négligeables. Il existe de nombreux guides et de ressources afin d’aider les organisateurs d’événements à les rendre plus durables. Depuis plusieurs années, bon nombre d’événements organisés par la Commune ont intégré des actions de durabilité. Dans une démarche d’amélioration continue et d’exemplarité, ces critères doivent être renforcés en concertation avec les organisateur(trice)s des évènements.

Objectifs et ambitions

Objectif 1 : Réduire l’empreinte carbone et écologique des événements communaux

Ambition générale : Organiser des événements communaux exemplaires en matière de mobilité, énergie, alimentation déchets, etc.

Ambitions 2025 :

Adopter une charte et une check-list « événement durable »

Inclure un volet « événements » dans un futur Plan Alimentation durable de la Commune

Type d’action

- Concerne l’administration Concerne le territoire
- Atténuation (scopes 1, 2 & 3) Adaptation

Axes d’action

Objectif 1 : Réduire l’empreinte carbone et écologique des événements communaux

→ **Action 1.1 : Mettre en œuvre une stratégie « événements durables » : élaborer et adopter une charte et une check-list en étroite collaboration avec les services organisateurs d’événements**

Pilotes de l’action & Partenaires

- Tout service communal organisant des événements à destination du grand public et du personnel communal : Manifestations publiques, Culture, Sports, Environnement, Jeunesse, Participation citoyenne, Solidarité internationale, Action sociale, etc.
- ASBL communales
- Écoles communales
- Acteurs locaux soutenus par la Commune

Pour qui

- Participant(e)s aux événements communaux, partenaires des événements communaux
- Personnel communal

Évaluation de l'impact

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation d'une charte et d'une check-list « événement durable » (oui/non).
- Taux d'utilisation de la check-list par les services organisateurs d'événements.
- Nombre d'actions réalisées de la check-list.

Impacts attendus :

- Mise en œuvre des actions de la check-list.
- Diminution de l'empreinte carbone et écologique des événements communaux.
- Sensibilisation à l'empreinte carbone et écologique.

Co-bénéfices (non exhaustifs) :

- Diminution des nuisances sur le site occupé.
- Amélioration de l'image de la Commune comme organisateur d'événements.

Feuille de route

Objectif 1 : Réduire l'empreinte carbone et écologique des événements communaux

Ambition générale : Organiser des événements communaux exemplaires en matière de mobilité, énergie, alimentation, déchets, etc.

Ambition 2025 :

Adopter une charte et une check-list « événement durable »

Inclure un volet « événements » dans un futur Plan Alimentation durable de la Commune

→ **Action 1.1 : Mettre en œuvre une stratégie « événements durables » : élaborer et adopter une charte et une check-list en étroite collaboration avec les services organisateurs d'événements**

La stratégie pour rendre les événements communaux plus durables peut se décliner en 6 étapes.

- Étape 1 : Constitution d'un groupe de travail transversal

Afin de prendre en compte les spécificités liées à l'organisation d'événement, la première étape sera de constituer un groupe de travail transversal, regroupant des agent(e)s de services organisateurs d'événements. Le groupe pilotera l'élaboration de la charte ainsi que la création de la check-list « événement durable ». Il effectuera le suivi de l'utilisation de la check-list et l'adaptera en fonction des retours d'expériences des organisateurs et des difficultés rencontrées. Il s'assurera que les moyens nécessaires pour pouvoir appliquer les actions de la check-list seront mis à disposition : ressources financières et humaines, boîtes à outils, documents types, etc.

- Étape 2 : Engagement via l'adoption d'une charte « événement durable »

La mise en oeuvre d'une stratégie « événements durables » doit passer par un engagement fort de la Commune de progressivement rendre plus durables les événements organisés par les différents services communaux, tant ceux à destination des citoyen(ne)s que du personnel communal.

Cet engagement, via l'adoption d'une charte « événement durable » par le Conseil communal, marquera la conscience des élu(e)s locaux de l'empreinte carbone et écologique des événements. Cela permettra de pousser le Collège, les départements et les services à agir de manière proactive lors de l'organisation d'événements dans différentes thématiques telles que la mobilité active, la prévention et la valorisation des déchets, la consommation et l'alimentation durable, l'utilisation raisonnée des ressources, la préservation de la nature, etc.

En outre, la Commune privilégiera l'économie locale, éthique et solidaire pour les fournitures et les services et favorisera la cohésion sociale via l'accessibilité à toutes et à tous, des relations respectueuses dans le travail, l'égalité des chances, le respect du public et du voisinage, etc.

Dans un but d'exemplarité, la Commune respectera non seulement les différentes réglementations contraignantes en vigueur dans ces différentes thématiques et liées à l'activité mais également de renforcer ses efforts en mettant progressivement en œuvre des mesures volontaristes.

- Étape 3 : Choix des mesures et élaboration de la check-list (en parallèle de l'étape 3)

Le choix des mesures à mettre en œuvre sera effectué par le groupe de travail transversal à travers l'élaboration d'une check-list, qui sera proposée au Comité de Direction ainsi qu'au Collège. Cette check-list sera évolutive et tiendra compte des difficultés rencontrées par les organisateurs d'événements.

Pour chaque thématique, une liste d'actions potentielles est présentée ci-dessous dans la section « Exemple de liste d'actions potentielles pouvant être mise en œuvre ». Ces thématiques et actions sont en cohérence avec les actions des autres fiches thématiques (mobilité, alimentation, zéro déchet, sensibilisation, etc.) du volet « territoire » et du volet « administration ». Des thématiques et des actions comme le respect des espaces naturels et la biodiversité ainsi que le bruit devront également être intégrées. Concernant l'alimentation, un volet « événements » sera inclus dans le Plan Alimentation durable de la Commune.

Dans les différentes thématiques, les mesures pourraient être classées selon 3 catégories :

- Les mesures « obligatoires », liées à des obligations légales et réglementations contraignantes, qui seront synthétisées pour rappel dans la charte et la check-list.
- Les mesures « bonnes pratiques prioritaires », à mettre en œuvre sauf justification motivée. Cette catégorie englobera également des mesures pour lesquelles l'application de réglementations est annoncée à court ou moyen terme de manière à pouvoir anticiper ces futures obligations et à procéder aux tests adéquats.
- Les mesures « pour aller plus loin », volontaristes et pouvant notamment être facilement mises en place selon la spécificité de l'événement.

Outre les bonnes pratiques à mettre en œuvre **pendant** l'événement, l'outil intégrera également des mesures pouvant être développées **avant** l'événement lors de son organisation (ex : critères de durabilité dans les procédures de marché, engagement des fournisseurs, partenaires, bénévoles, etc.) et **après** l'événement (ex : valorisation des déchets).

Outre les réglementations contraignantes, le choix des mesures pourra dans un premier temps se faire sur base du ratio « faisabilité et coût » / « impact carbone et environnemental », tout en tenant compte des spécificités des événements et des contraintes de terrain.

Pour chaque service organisateur d'événements, il ne s'agira donc pas de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de la liste, mais bien celles obligatoires et celles qui seront les plus pertinentes, prioritaires et les mieux adaptées par rapport à la spécificité de l'événement. Le but est de garder une ambition en adéquation avec un objectif d'amélioration continue, dans une optique d'exemplarité.

De plus, il s'agira de renforcer le caractère transversal de l'objectif afin de favoriser :

- Dans un premier temps l'appropriation de l'outil via l'implication des services en amont ;
- Les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre services (démarches et procédures, autorisations, prestataires, matériel divers, etc.) ce qui permettra d'alléger leur charge de travail et de faciliter la mise en œuvre de mesures reproductibles. Par ailleurs, les investissements consentis pour un événement peuvent servir à d'autres événements (ex : mutualisation de matériel entre services).

Pour de nombreuses mesures, les services concernés pourront en outre s'appuyer sur des ressources et des outils existants de Bruxelles Environnement (ex : lettre type d'engagement pour les fournisseurs, les

visiteurs, outils de communication et d'évaluation, etc.). La check-list reprendra des « toolkits » (boîtes à outils) qui regroupera l'ensemble des ressources, outils et procédures permettant de faciliter la mise en œuvre des mesures.

- Étape 4 : Priorisation et planification (en parallèle de l'étape 2)

Le caractère progressif de la stratégie passe par une priorisation et une planification des événements à rendre plus durables.

Afin de favoriser un impact important des mesures, il conviendra de privilégier les événements récurrents, de grande ampleur et attirant un grand nombre de visiteurs et visiteuses (ex : la Foire de Saint-Job et Nuit au Wolvendael). Dans un premier temps, chaque service pourra ainsi focaliser ses efforts sur un grand événement qu'il organise. Les mesures testées avec succès, tant au niveau de leur faisabilité que de leur impact, pourront être ensuite plus facilement transposées dans un événement présentant des caractéristiques « similaires ». Parallèlement, certaines mesures pourront également être facilement mises en œuvre pour des événements de plus petite ampleur.

Chaque service organisateur pourra ainsi proposer une priorisation à l'horizon 2030 des événements qui seront progressivement rendus plus durables tout en intégrant progressivement des mesures complémentaires pour ceux dont la démarche est déjà lancée.

- Étape 5 : Mise en œuvre et suivi

Lors de la mise en œuvre des mesures, la Commune s'engagera également à assurer un suivi et une évaluation des actions dans un objectif d'amélioration continue. Il conviendra d'identifier les indicateurs de suivi pertinents dans chaque thématique et pour chaque mesure, permettant d'évaluer ce qui a bien ou mal fonctionné et adapter la mesure le cas échéant. L'évaluation permettra également de dégager d'éventuelles actions supplémentaires à implémenter, toujours dans un objectif d'amélioration continue. Ce suivi pourra être assuré par le groupe de travail transversal.

L'idée est également de pouvoir à terme évaluer l'empreinte carbone de chaque événement et son évolution grâce à ces indicateurs et d'un outil à créer. Un tel outil permettrait également d'estimer les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce à ces mesures et ainsi d'orienter les choix et investissements du Collège.

- Étape 6 : Communication

Cette gestion durable permettra de générer une image positive des événements auprès des citoyen(ne)s, des participant(e)s et des riverain(e)s en particulier à travers une communication mettant en valeur ces mesures. Cela permettra qu'elles ne soient pas perçues comme des contraintes mais comme des opportunités pour les parties prenantes et le public qui participeront à des événements éco-exemplaires.

En interne de l'administration, l'engagement et les outils créés seront également communiqués de manière régulière vers les services concernés pour favoriser la concrétisation de cet engagement et l'utilisation de l'outil (à l'instar de formulaires déjà existants disponibles sur l'Intranet). Le Comité de Direction, les responsables de départements et de service auront également un rôle à jouer afin de faire appliquer l'engagement et l'utilisation des outils créés.

- Pour aller plus loin...

Toujours dans une optique d'exemplarité, la Commune pourrait également étendre son engagement, par exemple en exigeant l'utilisation d'une check-list adaptée :

- Pour les événements subsidiés ou soutenus par la Commune (ex : Comités de quartier, centres sportifs, etc.), toujours dans une volonté de les rendre progressivement plus durables.
- Pour les événements organisés sur le territoire de la commune nécessitant une autorisation de l'administration.

Exemple de liste d'actions potentielles pouvant être mise en œuvre

Il s'agit ici d'**exemples** d'actions pouvant être mises en œuvre. Cette liste, bien que relativement conséquente, n'est pas exhaustive. Elle sera amenée à **évoluer** lors de l'élaboration de la charte et de l'outil de type check-list, sur base du travail du groupe de travail transversal, de l'évolution de la législation dans les différentes thématiques abordées, etc.

Outre les obligations légales actuelles, les actions de cette liste ne sont pas reprises dans un ordre de priorité. Il ne s'agit pas de les mettre toutes en œuvre pour chaque événement, mais de dégager des actions prioritaires adaptées à l'événement. Cette liste d'actions (ainsi que cette fiche) est largement inspirée de la charte éco-événement de Bruxelles Environnement.

MOBILITÉ

Objectif : Encourager et accompagner l'utilisation des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements vers les événements communaux.

Obligations légales

- Établir un plan de déplacement dès que l'événement organisé rassemble plus de 3000 visiteurs (obligation qui va bientôt s'appliquer à partir de 1000 visiteurs²⁴).

Actions potentielles

- Anticiper l'évolution de la législation en établissant un plan de déplacement dès que l'événement rassemble plus de 1000 personnes
- Mettre en place des mesures pour faciliter l'accès aux événements via des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle. Prévoir une offre de parking vélo de qualité (sécurisé et gratuit), permettant, en termes de nombre, de répondre aux besoins des visiteurs et des organisateurs. Le parking permet d'attacher le cadre du vélo à un support et d'y garer également des vélos cargo, voire des trottinettes. Envisager l'investissement dans des racks mobiles de stationnement vélo. Prévoir un fléchage sur place : accès PMR, accès vélos, station Cambio, etc.
- Mettre en avant les possibilités d'accès à pied, à vélo et en transports en commun dans les supports de communication de l'événement (affiche, ticket, etc. et prévoir un plan d'accès multimodal sur la page du site internet annonçant l'événement afin de dissuader l'usage de la voiture. Promouvoir le co-voiturage comme une alternative à la voiture individuelle. Sur le site Internet communal, créer une page Mobilité informant sur l'empreinte carbone des différents modes de transport et faire référence à cette page dans les outils de communication de l'événement.
- Informer les opérateurs de transports en commun pour améliorer la desserte ou offrir des tickets combinés « entrée + transport », particulièrement pour les événements amenant un flux plus important de personnes.
- Privilégier, lorsque cela est possible, l'usage de véhicules légers dans le cadre de la logistique de l'événement (livraisons en cargo vélo, déplacement des fournisseurs, etc.)

EAU ET ÉNERGIE

Objectif : Réduire la consommation d'eau et d'énergie des événements communaux.

Actions potentielles concernant l'eau

- S'assurer que le matériel lié à la fourniture et à l'évacuation de l'eau ne présente pas de fuite et prévoir le matériel pour réparer les fuites lors de l'événement.

²⁴ Bruxelles Environnement. *Organisation d'événements durables*. <https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/conseils-et-accompagnement/organisation-devenements-durables>

- Installer des réducteurs de débit sur les installations fournissant de l'eau.
- Pour les événements extérieurs nécessitant des sanitaires, choisir de faire appel à une entreprise mettant à disposition des toilettes sèches permettant d'éviter l'utilisation d'eau et de produit chimique ainsi que le rejet d'eaux usées.
- Pour les événements extérieurs, mettre en place, au niveau des points d'eau, un petit affichage conscientisant au gaspillage (notamment lors des périodes estivales et des fortes chaleurs).

Actions potentielles concernant l'énergie

- Réduire au strict nécessaire la puissance et le nombre d'installations, et privilégier le matériel à basse consommation d'énergie et d'eau (éclairage, groupes électrogènes, etc.)
- Privilégier l'utilisation des coffrets électriques aux générateurs, et l'utilisation de batterie solaire aux générateurs et aux coffrets électriques²⁵.
- Réduire l'usage des générateurs Diesel aux usages pour lesquels aucune solution alternative n'est disponible
- Repérer et éviter les pertes d'électricité.
- Profiter au maximum de l'éclairage naturel et n'allumer les éclairages qu'au moment où cela est nécessaire
- Limiter l'utilisation des décorations lumineuses et privilégier des luminaires LED.
- Bannir l'utilisation de systèmes de chauffage en extérieur.
- Limiter l'utilisation d'écrans.
- Le fournisseur d'énergie fournit de l'électricité 100% de sources renouvelables.

ALIMENTATION DURABLE

Objectif : Proposer une offre alimentaire plus durable lors des événements communaux en particulier pour les événements en extérieur.

Action stratégique

- Dans le cadre de l'élaboration d'un futur plan communal sur l'alimentation durable, inclure un volet spécifique aux événements communaux, intégrant les actions potentielles suivantes

Actions potentielles

- Proposer une offre alimentaire végétarienne et végétalienne de qualité et attractive (au niveau des saveurs, des ingrédients, des textures) en veillant à un bon équilibre nutritionnel. Proposer au minimum une moitié des assiettes-repas végétariennes (en moyenne sur l'ensemble des stands) et composées avec un apport protéiné végétal correspondant aux recommandations du SPF Santé, soit environ 60 g de protéines par jour pour un adulte.
- Limiter le grammage de viande/poisson à 100 g par assiette tout en veillant à un bon équilibre nutritionnel. Privilégier la viande blanche plutôt que la viande rouge (3 à 10 fois moins émettrice en GES).
- Privilégier les circuits courts et les producteurs bruxellois ou périurbains, inscrits dans une démarche de durabilité et d'économie sociale si possible, pour les stands Horeca lorsque l'offre locale est disponible.
- Prévoir un accord avec un acteur de l'aide alimentaire pour redistribuer les invendus des stands alimentaires à des personnes précarisées et réduire le gaspillage alimentaire.
- Limiter le gaspillage alimentaire en proposant des assiettes-repas en formats petite faim et grande faim (quantités normales), le prix étant adapté en conséquence.
- Outre les assiettes-repas, proposer une offre d'en-cas sous forme de fruits locaux et de saison.

²⁵ Cette action devra d'abord faire l'objet d'une étude quant à la pertinence d'investir dans une (ou plusieurs) batterie solaire, notamment dans le but de la mutualiser entre services organisateurs d'événements.

- Choisir au moins 1 événement « pilote », tester une offre alimentaire 50% végétarienne dès 2024. Exemple : la Nuit au Wolvendael.
- Choisir des produits bio et/ou Fair Trade notamment pour le café, le thé, les bananes, le chocolat. Envisager en conséquence une augmentation des budgets et éventuellement une répercussion des coûts sur les droits d'entrée ou d'inscription.
- Pour les plats de poissons, préférer les poissons certifiés bio, ASC ou MSC. Les poissons repris dans la liste des espèces menacées établie par Greenpeace (liste rouge et orange) ne pourront pas être utilisés.
- Sur le stand de vente des boissons, 2 alternatives aux sodas sucrés seront prévues, dont une au moins pour les enfants (jus de pommes, thé glacé fait maison, ...)

DECHETS ET RESSOURCES

Objectif : Réduire les déchets produits lors des événements communaux et les valoriser

Obligations légales concernant la prévention des déchets

- La vaisselle à usage unique étant interdite en Région de Bruxelles-Capitale conformément au [Brudalex 2.0](#), servir les aliments et les boissons dans de la vaisselle et des gobelets réutilisables²⁶ (pas de biodégradable/compostable, qu'importe le label)²⁷ pour remplacer la vaisselle à usage unique.
- L'eau plate servie doit être issue du réseau de distribution de Vivaqua (l'eau plate dans des bouteilles en verre consignées étant également interdite).

Obligations légales concernant la valorisation des déchets

- Mettre en place des installations de tri des déchets appropriées (îlots de tri sélectif en suffisance et visibles) ainsi qu'une signalétique claire rappelant les consignes de tri sera installée de manière visible²⁸. Cela pourrait passer par une location d'îlots de tri sélectif grâce à un marché public.

Actions potentielles concernant la prévention des déchets

a. Déchets alimentaires

- Autoriser et encourager les participants à apporter leur gourde.
- Proposer les boissons uniquement en grands contenants et servies au verre (pas de contenants individuels) : grandes bouteilles, bière en fûts, etc.
- Mettre à disposition des fontaines à eau permanentes dans les sites accueillant de manière récurrente des événements communaux (particulièrement les infrastructures sportives)²⁹.

b. Matériel, achats et fournitures

- Éviter l'utilisation d'objets non réutilisables. Privilégier autant que possible l'utilisation de signalétique, de décoration et de matériel logistique de récupération, réutilisable et réparable.
- Lorsque c'est possible, préférer la location plutôt que l'achat sauf si les fournitures achetées peuvent être mutualisées entre différents événements

²⁶ Cette proposition d'action devra d'abord faire l'objet d'une étude quant à la pertinence d'investir dans de la vaisselle réutilisable - notamment des gobelets (lavage, stockage, transport, hygiène, rentabilité, possibilité de prêts à des citoyens, etc.) ou de louer des gobelets auprès de sociétés spécialisées.

²⁷ Il est interdit à une entité publique dans le cadre de ses propres activités ainsi que dans le cadre des événements organisés par elle de servir : des boissons avec du matériel de restauration à usage unique, à l'exception des emballages de vin et spiritueux ; des aliments préparés dans du matériel de restauration à usage unique ; de l'eau autre que de l'eau distribuée par réseau. Il existe cependant des possibilités de dérogations. Plus d'information : voir [Guide sur l'interdiction des emballages à usage unique pour les boissons et l'alimentation](#) de Bruxelles Environnement.

²⁸ Depuis 2014, le tri et la gestion des déchets sont devenus des obligations légales pour tous les acteurs de la Région. Les organisateurs d'événements doivent trier leurs déchets et avoir un contrat de collecte auprès d'un collecteur enregistré chez Bruxelles Environnement.

²⁹ Cette proposition d'action devra d'abord faire l'objet d'une étude de faisabilité pour de pour les sites concernés

- Éviter les pass non réutilisables (bracelets, badges) et privilégier les alternatives (ex : tampons).
- Proposer des alternatives durables, utiles et bas carbone aux cadeaux traditionnels de type « goodies » ou cadeaux promotionnels.
- c. Communication**
 - Limiter voire renoncer à l'impression de flyers et privilégier les affiches
 - Réduire les impressions à leur strict nécessaire en utilisant un graphisme peu gourmand en encre (à l'instar du magazine G+ des seniors), du papier recyclé ou certifié (FSC ou PEFC) et des encres végétales. Mutualiser lorsque possible les campagnes des événements.
 - Concevoir les supports de communication et de signalétique de manière à permettre leur réutilisation (ex : pas de dates). Prévoir une signalétique commune à l'ensemble des événements sur différentes thématiques (déchets, mobilité, etc.) pouvant être réutilisée.
 - Interdire la distribution de flyers publicitaires sur le site de l'événement.
 - Mettre en place un plan de communication des événements afin d'optimiser l'impression et l'affichage des supports de communication au sein du territoire communal.

Actions potentielles concernant la gestion et valorisation des déchets

- Poursuivre la mise disposition des cendriers de gabarit adapté et en nombre suffisant aux endroits pertinents (par exemple sous forme de boîtes-à-vote) et/ou distribuer des cendriers de poche pour éviter les mégots par terre et/ou aménager des espaces fumeurs, les renseigner à divers endroits, où les mégots seront collectés et recyclés.
- Poursuivre le recyclage de mégots, en partenariat avec un prestataire externe.
- Prévoir dans le contrat de gestion des déchets la valorisation des déchets organiques produits lors des événements, de préférence via le compostage.
- Réaliser les installations à partir d'éléments de récupération ou de matériaux / produits "éco-conçus" ou labellisés.
- Prévoir le recyclage des panneaux Forex et des bâches imprimés par la Commune.
- Envisager le recyclage de différents flux de déchets générés par les événements qui sont facilement recyclables (bouchons d'oreilles par exemple).

CONSCIENTISATION AUX ENJEUX CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Objectif : Profiter des événements organisés par la Commune pour conscientiser un public diversifié³⁰ aux enjeux climatiques et environnementaux.

Actions potentielles

- Proposer des actions de sensibilisation et des animations pour le grand public (voire également pour l'ensemble des parties prenantes de l'événement) autour des thématiques du climat et de l'environnement, à travers des stands, des ateliers lors d'événements existants, en partenariat avec les acteurs et organismes locaux (collectifs citoyens, associations, Centre belge du climat).
- Communiquer le plus en amont possible sur les mesures appliquées pour réduire l'impact des événements sur l'environnement et sur les actions menées par la Commune dans le cadre de son Programme d'Actions Climat.
- Sensibiliser sur la propreté pour éviter la pollution par les déchets (emballages, affiches, etc.).

³⁰ Les événements permettent de toucher un public très diversifié, présent à l'événement, tant au niveau des catégories de population (âge, catégorie sociale, nationalité, etc.) qu'au niveau de leur degré de sensibilité lié aux enjeux climatiques (curieux, intéressés, voulant s'engager davantage, etc.)

MT3 : Optimiser et décarboner la flotte de véhicules et les déplacements professionnels

Constat

Les entreprises développant un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) doivent également intégrer des mesures concernant les déplacements professionnels de leurs employés. Environ la moitié des agents communaux sont amenés à effectuer des déplacements dans le cadre de leurs fonctions sur ou en dehors du territoire communal : visites de chantier, de projets, pour des contrôles (permis d'environnement ou d'urbanisme par exemple), transport de matériel, achats, réunions, etc.

En tête des moyens de déplacement se trouvent le véhicule de service, les transports en commun (TC) et la marche. Pour de nombreux agents venant en voiture au travail, l'utilisation de leur voiture privée constitue une solution privilégiée pour les déplacements professionnels, d'autant plus que la Commune intervient à hauteur de 0,3707 €/km. L'utilisation des vélos de service reste quant à elle peu utilisée.

Depuis plusieurs années, la Commune a mis en place plusieurs initiatives visant à favoriser les alternatives aux moyens de déplacements carbonés pour les déplacements professionnels : abonnement STIB gratuit, vélos de service électriques et musculaires, vélos cargos électriques, scooter électriques (voir annexes). En outre, le parc automobile communal s'électrifie également progressivement et la Commune dispose d'un abonnement Cambio permettant aux agents d'utiliser ces voitures partagées.

De nombreux agents semblent prêts à changer leur habitudes d'automobilistes pour décarboner leurs déplacements professionnels via l'utilisation du vélo ou des TC moyennant une offre adaptée et répondant à leurs besoins ponctuels ou récurrents (disponibilité, accessibilité, facilité des démarches pour la réservation, etc.). Cependant, la flotte de vélos (classiques, électriques, cargo) demeure sous-utilisée : des actions visant à tester ces moyens de déplacements ainsi que la poursuite de la sécurisation des cheminements cyclistes participeraient à renforcer leur usage. La mutualisation et l'électrification des véhicules de services constituerait également une solution pour limiter l'usage de la voiture individuelle des agents.

Objectifs et ambitions

Ambition 2027 : Diminution de 10% de l'utilisation de la voiture pour les déplacements professionnels par rapport à 2023.

Ambition 2030 : Diminution de 30% de l'utilisation de la voiture pour les déplacements professionnels par rapport à 2023.

Objectif 1 : Augmenter l'utilisation des modes actifs et alternatifs pour les déplacements professionnels s'y prêtant.

Ambition 2027 : 3 à 4 vélos cargo et 18 vélos électriques de la flotte communale régulièrement utilisés.

Ambition 2030 : 10 vélos cargo et 25 vélos électriques de la flotte communale régulièrement utilisés.

Objectif 2 : Poursuivre la réduction et la mutualisation de la flotte communale et l'optimisation des trajets.

Ambition 2027 :

Diminution d'au moins 6% du nombre de véhicules communaux par rapport à 2023.

Augmentation de 25% du nombre de véhicules communaux mutualisés par rapport à 2023.

Ambition 2030 :

Diminution d'au moins 11% le nombre de véhicules communaux par rapport à 2023.

Augmentation de 50% du nombre de véhicules communaux mutualisés par rapport à 2023.

Objectif 3 : Poursuivre l'électrification raisonnable de la flotte communale.

Ambition 2025 : Au moins 40% de la flotte communale est électrique.

Objectif 4 : Adopter une politique de déplacement professionnel bas carbone.

Type d'action

- Concerne l'administration Concerne le territoire
- Atténuation (scopes 1, 2 & 3) Adaptation

Axes d'action

Objectif 1 : Augmenter l'utilisation des modes actifs et alternatifs pour les déplacements professionnels s'y prêtant.

- Action 1.1 : Faciliter et encourager l'usage des alternatives à la voiture pour les déplacements professionnels.
- Action 1.2 : Inciter le recours aux vélos électriques et vélos cargo électriques.

Objectif 2 : Poursuivre la réduction et la mutualisation de la flotte communale et l'optimisation des trajets.

- Action 2.1 : Optimiser et mutualiser la flotte communale.
- Action 2.2 : Optimiser les trajets.

Objectif 3 : Poursuivre l'électrification raisonnable de la flotte communale.

- Action 3.1 : Électrifier en allégeant la flotte communale.

Objectif 4 : Adopter une politique de déplacement professionnel bas carbone.

- Action 4.1 : Élaborer et adopter une politique de déplacement professionnel bas carbone.

Pilotes de l'action & Partenaires

- Mobility manager, services du Transport, Informatique, de la Rénovation-Maintenance, de la Communication, du Personnel et tout service dans lequel des déplacements professionnels sont effectués

Pour qui

- Les agent(e)s communaux effectuant des déplacements professionnels, les élus communaux.

Évaluation de l'impact

Indicateurs de suivi et de réalisation :

- Taux d'utilisation des différents modes de déplacement : TC, vélo, marche, voiture, etc.
- Caractéristiques de la flotte communale : nombre de véhicules mutualisés, électriques, thermiques, vélos cargos électriques, vélos électriques, etc.
- Nombre d'utilisateurs ponctuels et réguliers des véhicules communaux mutualisés
- Nombre d'heures d'utilisation des véhicules communaux mutualisés

Impacts attendus :

- Diminution de l'utilisation des véhicules thermiques et augmentation de l'utilisation des modes actifs et alternatifs pour les déplacements professionnels.
- Diminution de l'empreinte carbone liée aux déplacements professionnels.

Co-bénéfices (non exhaustifs) :

- Économies budgétaires liées à diminution du nombre de véhicules motorisés achetés par la Commune et du carburant consommé.
- Contribution à l'amélioration de la qualité de l'air, à la diminution du bruit lié à la circulation, à l'amélioration de la sécurité routière et au cadre de vie des riverain(e)s.
- Meilleure accessibilité aux pratiques de mobilité favorisant la santé physique et mentale.

Feuille de route

Ambition 2027 : Diminution de 10% de l'utilisation de la voiture pour les déplacements professionnels par rapport à 2023.

Ambition 2030 : Diminution de 30% de l'utilisation de la voiture pour les déplacements professionnels par rapport à 2023.

Objectif 1 : Augmenter l'utilisation des modes actifs et alternatifs pour les déplacements professionnels s'y prêtant.

→ Action 1.1 : Faciliter et encourager l'usage des alternatives à la voiture pour les déplacements professionnels.

- Au préalable, identifier les freins liés à l'utilisation pour les déplacements professionnels des alternatives à la voiture (transports en commun, marche, vélos cargo, vélos électriques, scooter électrique, etc.) ainsi que véhicules partagés (via le système de réservation de véhicules communaux ou Cambio), en s'appuyant notamment sur le diagnostic du Plan de Déplacement d'Entreprise.
-  Poursuivre et améliorer la communication vers les agents sur les alternatives à la voiture et les véhicules partagés (flotte communale et Cambio³¹) mis à disposition pour les déplacements professionnels notamment grâce à des campagnes de communication (intranet, écrans LED) et de l'information aux agents entrants.
- Simplifier la réservation et l'accès aux moyens de transports partagés mis à disposition, par exemple en développant une application de réservation des véhicules et en particulier des vélos à disposition pour les déplacements professionnels et mettre en place un programme de gestion de la flotte communale (service du Transport + Informatique).
- Proposer des alternatives à la voiture individuelle de type « free floating » pour les déplacements professionnels en les testant au préalable.
- Envisager la réduction ou la suppression de l'indemnisation de l'utilisation de la voiture privée pour les déplacements professionnels et encourager l'utilisation des véhicules communaux, des transports en commun.

→ Action 1.2 : Inciter le recours aux vélos, notamment les vélos électriques et vélos cargo électriques.

Ambition 2027³² : 3 à 4 vélos cargo électriques et 18 vélos électriques dans la flotte communale sont régulièrement utilisés

Ambition 2030 : 10 vélos cargo électriques et 25 vélos électriques dans la flotte communale sont régulièrement utilisés

-  Analyser les modes de déplacements en vue de substituer l'usage de la voiture par le vélo électrique ou le vélo cargo électrique³³.
- Effectuer des tests d'utilisation et d'accompagnement pour le passage aux vélos cargo électriques dans différents services.
- Poursuivre la proposition des tests d'utilisation de vélos électriques et de vélos cargo électriques lors de la balade en vélo.
-  Inciter pour augmenter fortement l'utilisation de la flotte existante de vélos et vélos cargo électriques. Par exemple, étudier la possibilité d'indemniser les déplacements en vélo lors des trajets professionnels.

³¹ Un véhicule Cambio remplace 15 véhicules individuels.

³² Voir annexes pour la situation en 2023, cela est valable pour l'ensemble des ambitions chiffrées qui suivent.

³³ Exemples : Service Action Sociale : livraison de repas à domicile ; Service Vert : déplacements avec une petite machine ; Services organisateurs d'activité : déplacements liés à des achats pour des événements communaux

- Augmenter à moyen terme la flotte de vélos électriques et vélos électriques cargo mise à disposition pour les agents dans le but de réduire les déplacements en voiture ou camionnette et pour répondre à la demande des agents.
-  Installer progressivement des bornes électriques de recharge pour vélo dans l'ensemble des bâtiments communaux, en priorisant selon les besoins identifiés.
- Former 1 ou 2 mécaniciens communaux à la réparation des vélos.

Objectif 2 : Poursuivre la réduction et la mutualisation de la flotte communale et l'optimisation des trajets.

Ambition 2027 :

Diminution d'au moins 6% du nombre de véhicules communaux par rapport à 2023.

Augmentation de 25% du nombre de véhicules communaux mutualisés par rapport à 2023.

Ambition 2030 :

Diminution d'au moins 11% du nombre de véhicules communaux par rapport à 2023.

Augmentation de 50% du nombre de véhicules communaux mutualisés par rapport à 2023.

→ Action 2.1 : Optimiser et mutualiser la flotte communale.

-  Réduire le nombre de véhicules de la flotte communale grâce à une gestion stricte de la flotte et une substitution des modes de déplacement (voir annexes).
-  Mutualiser les véhicules entre les différents services afin de diminuer leur nombre.

→ Action 2.2 : Optimiser les trajets.

-  Amélioration de la planification et la synchronisation des activités afin d'optimiser l'usage des véhicules communaux et les trajets.
Par exemple : synchronisation des différentes tâches pour l'entretien des espaces verts (élagage, broyage, nettoyage, etc.), synchronisation des différentes tâches des services gestionnaires de l'espace public.
-  Mettre en place une meilleure gestion du carburant de la flotte communale en promouvant l'éco-conduite (suivi des consommations pour identifier les éventuels abus, fuites, véhicules à réviser).

Objectif 3 : Poursuivre l'électrification raisonnable de la flotte communale.

Ambition 2025 : Au moins 40% de la flotte communale est électrique.

→ Action 3.1 : Électrifier en allégeant la flotte communale.

- Identifier et planifier le remplacement des véhicules et des machines thermiques pouvant basculer à l'électrique, en les allégeant si possible.
- Installer des bornes électriques de recharge pour voiture électriques dans l'ensemble des bâtiments communaux, en priorisant selon les besoins identifiés.

Objectif 4 : Adopter une politique de déplacement professionnel bas carbone.

→ Action 4.1 : Élaborer et adopter une politique de déplacement professionnel bas carbone.

- Cette action pourra se traduire via l'adoption d'une motion validée à l'unanimité par le Conseil communal.
- **Déplacements quotidiens :** Privilégier les transports en commun ou le vélo ou la marche pour chaque trajet de moins de 5 km, quand la logistique le permet.
- **Déplacements de longues distances :** Privilégier le train à l'avion pour chaque trajet de moins de 10h en train dès 2024.

Encourager les alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail du personnel communal

Mobilité & Transports

MT4

MT4 : Encourager les alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail du personnel communal

Constat

En région bruxelloise, les entreprises comptant plus de 100 employés sont dans l'obligation de se doter d'un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE), devant être mis à jour tous les 3 ans, afin de notamment réduire l'impact environnemental des déplacements domicile-travail (DDT) des employés. Depuis plusieurs années, la Commune a mis en place plusieurs initiatives visant à favoriser les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle pour les DDT des agent(e)s communaux : gratuité des abonnements STIB, prise en charge de 80% des abonnements SNCB, TEC et De Lijn, tiers-payant possible pour les abonnements annuels SNCB, indemnité kilométrique vélo (0,27 €/km à partir d'un km) et piéton (0,24 €/km à partir d'un km). En outre, l'adoption du télétravail, soit structurel (jour fixe 1 fois/semaine), soit occasionnel (1 ou 2 fois/mois selon les cas), a participé à l'objectif de réduction des GES émis par les agent(e)s lors de leurs DDT.

Dans le cadre de son PDE 2024-2027, la Commune a réalisé un diagnostic permettant de dégager les tendances quant aux habitudes de déplacement des agent(e)s communaux : la part des « transports en commun (TC) + mobilité active (vélo, marche) » est similaire à celle de la « voiture individuelle + moto », le covoiturage étant anecdotique. Les DDT en vélo et à pied représentent ensemble environ 1 déplacement sur 6. À noter que les agent(e)s se déplaçant en voiture pour leurs DDT peuvent également demander une intervention de l'administration pour leur carte de stationnement professionnelle (75% du montant, carte valable uniquement dans le secteur du lieu de travail).

Objectifs et ambitions

Objectif 1 : Augmenter la part des déplacements domicile-travail (DDT) effectués via des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle.

Ambition 2027 : 65% des agent(e)s communaux utilisent les modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle pour leurs DDT.

Ambition 2030 : 75% des agent(e)s communaux utilisent les modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle pour leurs DDT.

Type d'action

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Concerne l'administration | <input type="checkbox"/> Concerne le territoire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atténuation (scope 3) | <input type="checkbox"/> Adaptation |

Axes d'action

Objectif 1 : Augmenter la part des déplacements domicile-travail (DDT) effectués via des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle.

→ Action 1.1 : Sensibiliser aux alternatives à la voiture individuelle pour les DDT.

→ Action 1.2 : Accompagner les agent(e)s dans leur transfert modal vers des modes actifs ou alternatifs à la voiture individuelle pour leurs déplacements domicile-travail.

Pilotes de l'action & Partenaires

- Mobility manager
- Services du Transport, de la Mobilité, du Personnel, de la Rénovation-Maintenance, de la Communication
- Partenaires publiques : Bruxelles Mobilité, SNCB, STIB, De Lijn, TEC
- Autres partenaires : opérateurs de véhicules partagés en free floating, entreprises de covoiturage, associations cyclistes, vélocistes

Encourager les alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail du personnel communal

Mobilité & Transports

MT4

Pour qui

- Les agent(e)s communaux, les élus locaux

Évaluation de l'impact

Indicateurs de suivi et de réalisation :

- Nombre d'agent(e)s communaux utilisant régulièrement les modes actifs et alternatifs pour leurs DDT, reflété notamment grâce au nombre d'interventions dans les frais de déplacements DDT (TC, piéton et vélo)
- Nombre de personnes participant aux ateliers et formations sur les modes actifs et alternatifs
- Nombre d'indemnité kilométrique vélo et piéton octroyées aux agent(e)s communaux
- Nombre de stations d'équipement de réparation vélo et de bornes de recharge mises à dispositions des agent(e)s communaux
- Capacité de stationnement vélo sécurisé

Impacts attendus :

- Augmentation de l'utilisation des modes actifs et alternatifs pour les DDT
- Diminution de l'empreinte carbone liée aux DDT

Co-bénéfices (non exhaustifs) :

- Économies budgétaires liées à la diminution du nombre de cartes de stationnement professionnelles demandées.

Feuille de route

Préalable : Des aménagements de qualité de l'espace public aux abords des sites communaux sont la première étape pour favoriser les déplacements à pied et à vélo : réfection et élargissements des trottoirs, bande confort pour les cyclistes, zone résidentielle, etc. Plusieurs ont déjà été réalisés et de futurs sont à prévoir.

Objectif 1 : Augmenter la part des déplacements domicile-travail (DDT) effectués via des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle.

Ambition 2027 : 65% des agent(e)s communaux utilisent les modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle pour leurs DDT.

Ambition 2030 : 75% des agent(e)s communaux utilisent les modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle pour leurs DDT.

→ Action 1.1 : Sensibiliser aux alternatives à la voiture individuelle pour les DDT.

-  Organiser une campagne de communication interne récurrente pour mettre en valeur les alternatives à la voiture individuelle ainsi que les avantages proposés par l'administration et informer de l'empreinte carbone des différents modes de déplacement. Augmenter la visibilité des remboursements déjà existants (vélos, piétons).
- Informer régulièrement des événements ayant un impact sur la mobilité afin d'adapter les DDT, par exemple en favorisant le télétravail lors de ces événements (travaux, grèves, pics de pollution, etc.)
- Pérenniser la « balade à vélo » organisée annuellement et l'entretien gratuit des vélos personnels par un vélociste. Mettre en avant un circuit découverte pour faire découvrir Uccle et des exemples de « dangers », etc. Faire le lien avec l'empreinte carbone.
-  Poursuivre l'organisation d'ateliers et de formations pour promouvoir les modes actifs, notamment dans le cadre d'événements et de campagnes régionales : formation « vélo en ville », formation d'éco-conduite, atelier de réparation vélo, découverte des itinéraires vélo, etc.

- Relayer les événements et de campagnes régionales³⁴ : "Au travail sans ma voiture", the Bike Project, Bike to Work, tester le train avec la SNCB, etc.
-  Étudier la possibilité de mettre à disposition des vélos pour que les agent(e)s puissent expérimenter l'utilisation du vélo pour leurs DDT (avec un point d'attention sur la sécurité).

→ Action 1.2 : Accompagner les agent(e)s dans leur transfert modal vers des modes actifs ou alternatifs à la voiture individuelle pour leurs déplacements domicile-travail.

- S'appuyer sur le diagnostic du Plan de Déplacement d'Entreprise afin d'identifier clairement les freins à l'utilisation des alternatives à la voiture individuelle pour les DDT.
-  Étudier la mise en place d'une plateforme de co-voiturage et/ou de co-vélotaffing³⁵ pour les agent(e)s communaux.
-  Étudier les incitants pouvant être mis en place : intervention à l'acquisition d'un vélo et/ou de matériel pour vélo, pour une réparation ou un entretien, par exemple via des éco-chèques ou des partenariats avec des vélocistes.
-  Créer un partenariat avec un vélociste pour proposer aux agents se déplaçant à vélo pour leur DDT des petites réparations/entretiens gratuits à une fréquence à déterminer.
-  Poursuivre la mise à disposition d'équipement de réparation vélo et de bornes de recharge pour les agent(e)s communaux en évaluant les besoins de chaque site communal disposant de parking vélo.
-  Poursuivre l'augmentation de la capacité de stationnement sécurisé dans les bâtiments communaux, notamment pour les vélos cargo.
-  Examiner la possibilité de passer au tiers-payant pour les abonnements pris en charge à 80% et le passage de 80% à 100% pour la prise en charge de l'abonnement TEC, SNCB et De Lijn pour les DDT à l'instar de plusieurs communes et CPAS bruxellois.
-  Évaluer les indemnités des DDT en vélo et à pied en vue de les rendre plus avantageuses.
- Examiner la possibilité de cumuler les indemnités pour favoriser les déplacements multi-modaux.
- Étendre la collaboration avec des opérateurs de voitures partagées en free floating pour les DDT des agent(e)s communaux.
- Mettre en place des places de parking « voiture partagée » pour les agent(e)s communaux ou diminuer le coût de la carte de stationnement professionnelle pour les agent(e)s faisant du co-voiturage. Étudier les manières de suivre et contrôler de cette mesure.

Action complémentaire :

-  Étendre les possibilités de télétravail tout en veillant au bon fonctionnement des différents services. Mener cette réflexion de manière plus large (voir EB3).

³⁴ Événements et campagnes régionales :

- Au travail sans ma voiture : <https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/entreprise/au-travail-sans-ma-voiture>
- The Bike Project : <https://thebikeproject.brussels/>
- Bike to Work : <https://www.biketowork.be>
- Tester le train avec la SNCB : <https://unmoisgratuitentrain.be/>

³⁵ Le « vélotaf » est une contraction de « vélo » et « taf » (travail) et désigne les déplacements domicile-travail effectués à vélo. Le « co-vélotaffing » désigne le fait d'aller en vélo à plusieurs, ce qui offre un côté convivial et plus rassurant pour certaines personnes.

MT5 : Favoriser une mobilité bas carbone pour le public se déplaçant vers les sites et événements communaux

Constat

En région bruxelloise, les entreprises devant mettre en œuvre un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) doivent intégrer des mesures pour la mobilité de leurs employés (voir fiches MT3 et MT4), mais également pour celle des visiteurs de l'entreprise. Dans le cadre de l'élaboration du PDE 2024-2027 de l'administration communale d'Uccle, des tendances ont été dégagées quant aux habitudes de déplacement des visiteurs : la voiture constitue le moyen de transport privilégié pour plus de la moitié des personnes malgré un stationnement réglementé et une circulation dense. Les transports en communs (TC) sont utilisés par environ un tiers des personnes malgré le fait que le site soit relativement bien desservi (tram, bus, gares, etc.). Les déplacements en vélo restent quant à eux largement minoritaires.

De nombreux aménagements ont été réalisés aux abords du Centre Administratif d'Uccle (CAU) visant à faciliter et encourager les déplacements en mobilité active (parking vélos aux abords du CAU et bornes de recharges pour vélos électriques par exemple) mais les aménagements sécurisants, le placement d'infrastructures et la diffusion de l'information doivent être poursuivis et renforcés. La Commune a également développé plusieurs services permettant d'effectuer des démarches en ligne (Espace Public Numérique, prise de rdv en ligne auprès de plusieurs services et guichet en ligne par exemple)

La promotion de la mobilité active et de l'usage de TC doit également être renforcée pour les déplacements vers les autres structures communales (Centre culturel d'Uccle - CCU, piscine communale, centres sportifs, Centre opérationnel d'Uccle - COU, service Vert, etc.) ainsi que pour les événements communaux.

Objectifs et ambitions

Ambition générale 2027 : 55% du public se déplaçant vers les sites et événements communaux utilise des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle.

Ambition générale 2030 : 65% du public se déplaçant vers les sites et événements communaux utilise des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle.

Objectif 1 : Adopter une stratégie bas carbone de déplacement du public vers les sites et événements communaux.

Ambition 2030 : Diminution du nombre de visiteur(euse)s se rendant physiquement au CAU de 30% par rapport à 2023.

Objectif 2 : Adopter un plan de déplacement scolaire dans toutes les écoles.

Type d'action

- Concerne l'administration (scope 3)
- Concerne le territoire (scopes 1 & 2)
- Atténuation
- Adaptation

Axes d'action

Objectif 1 : Adopter une stratégie bas carbone de déplacement du public vers les sites et événements communaux.

- Action 1.1 : Diminuer les déplacements du public vers le CAU en développant des services à distance tout en veillant à lutter contre la fracture numérique.
- Action 1.2 : Encourager l'utilisation des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements vers les structures communales.

Favoriser une mobilité bas carbone pour le public se déplaçant vers les sites et événements communaux

Mobilité & Transports

MT5

→ Action 1.3 : Encourager l'utilisation des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements vers le CCU et la piscine Longchamp.

→ Action 1.4 : Encourager l'utilisation des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements vers les événements communaux.

Objectif 2 : Adopter un plan de déplacement scolaire dans toutes les écoles communales.

→ Action 2.1 : Encourager les écoles à élaborer et adopter un PDE.

Pilotes de l'action & Partenaires

- Mobility manager, service du Transport.
- Services Partenaires : Mobilité, Bâtiments communaux, Informatique, Communication, services organisateurs d'événements, services communaux recevant la population.
- Les écoles communales (direction et parents d'élèves).

Pour qui

- Les Ucclois(es), les visiteur(euse)s se rendant dans les structures communales (CAU, CCU, piscine communale, centres sportifs, COU, service Vert, etc.)
- Les élèves, les parents d'élèves et le personnel des écoles.

Évaluation de l'impact

Indicateurs de suivi :

- Nombre de visiteur(euse)s se rendant dans les structures communales.
- Nombre de démarches effectuées en ligne évitant un déplacement.
- Part des personnes utilisant les modes actifs et alternatifs pour se rendre dans les différents sites et événements communaux.
- Part des personnes utilisant les modes actifs et alternatifs pour leurs déplacements vers et partant de l'école.

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de démarches rendues possibles en ligne.
- Campagnes de communication autour des modes actifs réalisées.
- Aménagements aux abords des sites communaux en faveur des modes actifs et alternatifs à la voiture.
- Capacité de stationnement vélo aux abords des sites communaux (CAU, CCU, centres sportifs, etc.)
- Capacité de stationnement vélo à proximité des lieux où des événements communaux sont organisés.

Impacts attendus :

- Diminution des déplacements en voiture et augmentation des déplacements via des modes actifs et alternatifs.
- Diminution de l'empreinte carbone liée aux déplacements des visiteur(euse)s.

Co-bénéfices (non exhaustifs) :

- Contribution à l'amélioration de la qualité de l'air, à la diminution du bruit lié à la circulation, à l'amélioration de la sécurité routière et au cadre de vie des riverain(e)s.
- Meilleure accessibilité aux pratiques de mobilité favorisant la santé physique et mentale.

Feuille de route

Ambition 2027 : 60% du public se déplaçant vers les sites et événements communaux utilise des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle.

Ambition 2030 : 75% du public se déplaçant vers les sites et événements communaux utilise des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle.

Objectif 1 : Adopter une stratégie bas carbone de déplacement du public vers les sites et événements communaux.

→ Action 1.1 : Diminuer les déplacements du public vers le CAU en développant des services à distance tout en veillant à lutter contre la fracture numérique.

Ambition 2030 : Diminution du nombre de visiteur(euse)s se rendant physiquement au CAU de 25% par rapport à 2023.

- Poursuivre la mise en place de la simplification administrative : réduire les démarches plutôt que de simplement numériser celles qui pourraient être évitées pour les citoyen(ne)s.
- Encourager le recours aux outils en ligne existants (Irisbox, Fix My Street, etc.) et valoriser davantage les démarches pouvant déjà être réalisées en ligne.
-  Offrir davantage de services en ligne afin de réduire le nombre d'actes administratifs pour lesquels il est nécessaire que les citoyen(ne)s se déplacent. Dans le cadre de la politique de digitalisation, privilégier l'envoi de documents administratifs et techniques par voie électronique (exemple : consultation de plans pour les demandes de PU). Rester attentif à la question de la fracture numérique.
-  Favoriser les questions/réponses en ligne ou par visio. Développer des « FAQ » sur le site internet communal pour les différents services, accessibles à l'ensemble de la population.
- Pour les citoyen(ne)s ne disposant pas d'ordinateur à leur domicile pour réaliser des démarches administratives en ligne, comme par exemple l'impression de documents et l'envoi de mails (certificats, actes, formulaires, etc.) : valoriser les EPN existants et étudier la possibilité de développer un Espace Public Numérique au CAU.
- Suivre l'évolution du nombre de visiteur(euse)s qui viennent au CAU pour effectuer des démarches administratives (via les bornes électroniques par exemple). Suivre l'évolution du nombre de demandes en ligne (notamment via Irisbox).
- Étendre parallèlement progressivement cette action aux autres bâtiments communaux.

→ Action 1.2 : Encourager l'utilisation des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements vers les structures communales.

Structures communales concernées : CAU, complexes sportifs communaux, centre de santé, COU, service Vert (plus occasionnel), etc.

Mesures préalables :

- Identifier les freins à l'utilisation des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements du public vers les structures communales, en s'appuyant sur le diagnostic du PDE.
- Faire un état des lieux pour prioriser les travaux d'aménagement autour des différentes structures communales en fonction du nombre de visiteurs et des opportunités.

Communication :

-  Organiser une campagne de communication récurrente pour :
 - Mettre en valeur les alternatives à la voiture individuelle.
 - Valoriser l'attractivité des TC, les dessertes et l'intermodalité (TC, vélo, marche, Cambio, etc.)
 - Valoriser les parkings actuels et futures bornes de recharge pour vélos et scooteurs électriques
 - Informer de l'empreinte carbone des différents modes de déplacement.
 - Promouvoir la santé et le sport (notamment chez les jeunes et jeunes adultes) en encourageant les déplacements piétons et vélos.
 - Promouvoir les avantages offerts par la STIB pour les jeunes et les seniors (prix adapté pour l'abonnement à 12 euros depuis juillet 2023).

Le message doit être adapté en fonction du type de public (en collaboration avec les structures et services concernés).

-  Réaliser des plans d'accès multimodaux des bâtiments communaux et du CPAS et les diffuser largement (site internet, présentoirs, guichets, invitations par e-mail, information aux nouveaux Ucclois(es), etc.).

Mesures d'accompagnement :

- Poursuivre les aménagements de qualité de l'espace public (voir fiche MT1) aux abords du CAU favorisant les déplacements à pied et à vélo : réfection et élargissements des trottoirs, bande confort pour les cyclistes, zone résidentielle (rue Adolphe Wansart, rue Gatti de Gamond, rue Victor Gambier, etc.).
- Après avoir réalisé un état des lieux et un programme de priorisation selon le nombre de visiteurs, étendre progressivement ces aménagements à proximité des autres sites communaux (COU, service Vert, etc.)
- Renforcer l'offre de transports en commun à proximité du CAU.
- Augmenter la capacité du stationnement vélo aux abords des structures communales.
- Offrir des stationnements vélos couverts pour le public (par exemple en couvrant ce qui existe déjà).
- Soutenir les initiatives citoyennes telles que celles du Comité de Quartier Uccle Centre qui a placé des panneaux d'information indiquant les temps de trajets entre différents lieux de la Commune.

Action 1.3 : Encourager l'utilisation des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements vers le CCU et la piscine Longchamp.

Le CCU et la piscine Longchamp accueillent chaque année un grand nombre de visiteurs : 400.000 entrées/an à la piscine, en comptant les écoles, et entre 50.000 et 60.000 visiteurs/an au CCU. Différents aménagements ont été réalisés ces dernières années : square De Fré, augmentation de la capacité de stationnement vélo sécurisé, etc.

- Dédier une page d'information sur leur site internet sur accès multimodaux (notamment le stationnement vélo, offre de transport en commun).
-  Étudier les possibilités d'associer un billet STIB gratuit aux entrées pour la piscine Longchamp et le CCU.
- Analyser le potentiel de système de navettes inter-quartiers.
- Appliquer les mesures développées dans l'action 1.2 (communication, aménagements, etc.)

→ Action 1.4 : Encourager l'utilisation des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements vers les événements communaux.

- Inclure systématiquement dans les communications sur les activités et événements organisés par la Commune des informations relatives aux accès multimodaux (TC, stationnement vélo, stations Cambio, etc.) et informer de l'empreinte carbone des différents modes.
- Mettre en place des mesures pour faciliter l'accès des événements via des modes actifs et alternatifs :
 - Augmenter la capacité du stationnement vélo aux abords des sites accueillant des événements communaux.
 - Prévoir l'installation de racks à vélo temporaires mais sécurisés aux abords des sites accueillant événements de grande ampleur. Prévoir les moyens budgétaires nécessaires ainsi que la signalétique et le contrôle afin d'éviter le stationnement des vélos aux mauvais endroits (arbres, lampadaires)
 - Prévoir un fléchage sur place : accès PMR, accès vélos, station Cambio, etc.Voir fiche EV1 pour aller plus loin.

Objectif 2 : Adopter un plan de déplacement scolaire dans toutes les écoles communales.

→ Action 2.1 : Encourager les écoles à élaborer et adopter un PDS.

-  Adopter un PDS dans toutes les écoles. Se référer à l'action 1.4 développée dans la fiche MT1.

Sensibiliser et former aux enjeux climatiques et environnementaux au sein de l'ensemble des structures communales

Sensibilisation

SE2

SE2 : Sensibiliser et former aux enjeux climatiques et environnementaux au sein de l'ensemble des structures communales

Constat

La Commune mène depuis de nombreuses années des actions de sensibilisation sur différentes thématiques en lien avec le développement durable et l'environnement (notamment via l'Agenda 21, le Plan Nature et les motions telles que la motion Zéro Plastique dans l'administration) : ateliers, visites guidées, conférences, projections, stands lors d'événements, diffusion d'information, etc.

Plusieurs actions de sensibilisation ont également été menées à destination des agent(e)s communaux : information sur les mesures de sobriété énergétique, distribution de sacs réutilisables, balade à vélo, etc. Par ailleurs, de nombreux services intègrent des principes du développement durable dans leurs activités (organisation d'événements, marchés publics, gestion écologique...) et diverses actions sont menées par l'administration communale pour réduire son empreinte carbone à travers son Plan Local d'Actions pour la Gestion Énergétique, le Plan de Déplacements d'Entreprise, la gestion des déchets, etc.

Au vu des enjeux, la prise en compte des aspects climatiques doit être renforcée dans le fonctionnement et les missions de l'administration. Bien que la sensibilisation n'est pas en soi une action de réduction des émissions de gaz à effet de serre, elle reste une étape essentielle pour favoriser le passage à l'action.

La formation de l'ensemble des agent(e)s (responsables, techniciens, administratifs, ouvriers, etc.) permettra d'intégrer ces enjeux dans leurs missions. L'implication du personnel des écoles permettra de toucher par ricochet les futures générations et celle des élus de locaux permettra un engagement fort de la part de la Commune (via les plans stratégiques, les motions et la mise en œuvre et le suivi du PAC).

Pour ce faire, la Commune pourra s'appuyer sur des ressources humaines internes et sur des partenaires externes spécialisés dans différentes thématiques.

Objectifs et ambitions

Objectif 1 : Généraliser la compréhension des mécanismes et des enjeux des changements climatiques.

Objectif 2 : Favoriser la prise en compte des enjeux climatiques dans les missions et les métiers des agent(e)s.

Objectif 3 : Permettre le passage à l'action des agent(e)s dans des thématiques en lien avec le climat et l'environnement sur le lieu de travail et au quotidien.

Objectif 4 : Favoriser le développement de projets pédagogiques en lien avec le climat dans les écoles.

Type d'action

- Concerne l'administration Concerne le territoire
- Atténuation Adaptation Accompagnement

Axes d'action

Objectif 1 : Généraliser la compréhension des mécanismes et des enjeux des changements climatiques.

→ Action 1.1 : Déployer la Fresque du Climat ou toute action similaire au sein de l'administration communale

→ Action 1.2 : Déployer la Fresque du Climat ou toute action similaire dans l'ensemble des organismes bénéficiant d'un financement communal

→ Action 1.3 : Inviter les élu(e)s locaux à participer à une Fresque du Climat ou toute action similaire.

Objectif 2 : Favoriser la prise en compte des enjeux climatiques dans les missions et les métiers des agent(e)s.

Sensibiliser et former aux enjeux climatiques et environnementaux au sein de l'ensemble des structures communales

Sensibilisation

SE2

→ Action 2.1 : Renforcer la formation des agent(e)s communaux sur des thématiques climatiques et environnementales en lien avec leurs missions et leur métier

Objectif 3 : Permettre le passage à l'action des agent(e)s dans des thématiques en lien avec le climat et l'environnement sur le lieu de travail et au quotidien.

→ Action 3.1 : Proposer des ateliers thématiques climatiques et environnementales

→ Action 3.2 : Communiquer régulièrement sur les sujets en lien avec le climat et l'environnement.

Objectif 4 : Favoriser le développement de projets pédagogiques en lien avec le climat dans les écoles.

→ Action 4.1 : Déployer la Fresque du Climat ou toute action similaire au sein des écoles, notamment pour les enseignant(e)s

→ Action 4.2 : Soutenir le développement de projets pédagogiques concrets en lien avec le climat et l'environnement

Pilotes de l'action & Partenaires

- Services communaux : Environnement, Communication interne, Personnel (cellule Formation), Éducation
- Enseignants des écoles
- ASBL communales, Police locale
- Partenaires : CPAS, prestataires externes (formateurs, animateurs)

Pour qui

- L'ensemble du personnel communal
- Le personnel des structures communales
- Les élu(e)s locaux
- Le personnel et les élèves des écoles

Évaluation de l'impact

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de participant(e)s à une Fresque du Climat ou toute action similaire au sein de l'administration, des organismes bénéficiant d'un financement communal, des élu(e)s locaux et des écoles
- Nombres d'agent(e)s ayant participé à une formation spécifique sur des thématiques climatiques et environnementales en lien avec leurs missions
- Nombres d'agent(e)s ayant participé à des ateliers thématiques climatiques et environnementales
- Nombre de formations en lien avec le climat et l'environnement proposées dans l'offre de formation
- Nombre de projets pédagogiques en lien avec le climat développés dans les écoles

Impacts attendus :

- Conscience des enjeux climatiques et environnementaux dans l'ensemble des structures communales, favorisant l'intégration des objectifs climatiques

Co-bénéfices (non exhaustifs) :

- Meilleure attractivité des offres d'emploi
- Meilleure expertise interne en matière de durabilité et climat
- Augmentation du sentiment d'implication dans les enjeux de société
- Développement des connaissances et des compétences des agents
- Développement de projets innovants et exemplaires
- Valorisation et fidélisation du personnel communal

Feuille de route

Préalable : Afin d'effectuer des économies d'échelle, ces actions devraient se faire en collaboration avec le CPAS ou d'autres communes, via par exemple des marchés publics conjoints. Une attention particulière sera portée de manière à développer une démarche de sensibilisation non culpabilisante, positive, valorisant les participations volontaires et utile afin de permettre le passage à l'action. Elle respectera les valeurs de l'Administration et prendra en compte la diversité socio-culturelle des agent(e)s.

Objectif 1 : Généraliser la compréhension des mécanismes et des enjeux des changements climatiques.

Neutre et objectif, l'atelier de la Fresque du Climat se fonde sur les données issues des rapports scientifiques du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) dont les recommandations orientent les décisions politiques et économiques à l'échelle mondiale.

L'atelier mobilise l'intelligence collective pour sensibiliser les participant(e)s aux changements climatiques. Son approche ludique et pédagogique permet à tous les publics de s'approprier le sujet des changements climatiques et vise à éviter une descente verticale du savoir. Durant l'atelier, les participant(e)s relient les liens de cause à effets et intègrent les enjeux climatiques dans leur globalité.

Sans culpabiliser et par une compréhension partagée des mécanismes à l'œuvre, la Fresque engage les individus dans un échange constructif. A l'issue de l'atelier, les participant(e)s sont motivés et outillés pour agir à leur niveau.

Dans un objectif d'exemplarité de l'administration communale et dans une optique d'efficacité des actions menées, le déploiement des actions de sensibilisation permettra de toucher un maximum de personnes au sein de l'administration (directions, techniciens, administratifs, ouvriers, etc.), des écoles, des structures communales et des organes politiques aux enjeux climatiques.

→ Action 1.1 : Déployer la Fresque du Climat ou toute action similaire au sein de l'administration communale

- Former la coordinatrice PAC à l'animation de la Fresque Climat afin qu'elle puisse animer des ateliers pour le personnel communal.
- Étudier la possibilité de faire un marché public conjoint avec le CPAS pour proposer des ateliers aux membres du personnel de l'administration communale et du CPAS.
- Utiliser la Fresque du Climat ou toute action similaire pour sensibiliser l'ensemble du personnel communal (tout site confondu). Le débriefing sera centré sur les attitudes professionnelles attendues.

→ Action 1.2 : Déployer la Fresque du Climat ou toute action similaire dans l'ensemble des organismes bénéficiant d'un financement communal

- Utiliser la Fresque du Climat ou toute action similaire pour sensibiliser l'ensemble des personnes travaillant dans des organismes bénéficiant d'un financement communal :
 - ASBL communales³⁶ : Piscine Longchamp, Association artistique et culturelle d'Uccle, Val d'Uccle, Service ucclois de la Jeunesse, Génération +, etc.
 - CPAS (voir le Programme d'Actions Climat du CPAS).
 - Police locale.

→ Action 1.3 : Inviter les élu(e)s locaux à participer à une Fresque du Climat ou toute action similaire.

³⁶ <https://www.uccle.be/fr/ma-commune/transparence/les-asbl-communales>

L'action vise à aller encore plus loin dans l'engagement et l'exemplarité des élu(e)s locaux via cet atelier formateur aux mécanismes et enjeux climatiques. L'objectif est que l'ensemble des élu(e)s (Bourgmestre, Échevin(e)s, conseiller(ère)s communaux) participe à une Fresque du Climat ou toute action similaire d'ici 2025. Il s'agit de fournir aux élu(e)s davantage de leviers d'actions leur permettant d'intégrer des mesures pour faire face aux changements climatiques dans leurs politiques.

- Proposer la Fresque du Climat ou toute action similaire à l'ensemble des membres du Collège et du Conseil communal à chaque début de nouvelle législature, en proposant plusieurs séances afin que l'ensemble des membres des deux Assemblées puissent participer.

Objectif 2 : Favoriser la prise en compte des enjeux climatiques dans les missions et les métiers des agent(e)s.

→ Action 2.1 : Renforcer la formation des agent(e)s communaux sur des thématiques climatiques et environnementales en lien avec leurs missions et leur métier

Ces formations pourraient être données soit par des prestataires externes spécialisés dans une thématique, à l'instar de certains services facilitateurs de Bruxelles Environnement, soit par des agent(e)s communaux spécialisées dans une thématique qui concerne également d'autres services.

L'objectif est de :

- conscientiser les agent(e)s aux enjeux climatiques et environnementaux propres à leur métier et leurs missions via des exemples concrets exemplaires ;
- leur donner des outils leur permettant d'intégrer des actions concrètes face aux enjeux climatiques et environnementaux dans leurs missions s'y prêtant ;
- leur donner les moyens d'expérimenter de nouvelles pratiques ou techniques dans leurs projets ;
- les informer des nouvelles réglementations, de leurs conséquences et des moyens à mettre en œuvre afin de les anticiper ;
- les informer des aides existantes (subsidés, outils, projets pilotes, facilitateurs de Bruxelles Environnement, etc.).

Quelques exemples (non exhaustifs) :

- Pour les concepteurs de projet (Voirie, Urbanisme, S. Vert) : matériaux innovants en terme de bilan carbone et/ou de perméabilité, gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP), considérations de type CBS+ et Good Soil, etc.
- Pour les architectes : conception HPE et bioclimatique, GIEP
- Pour les agent(e)s rédigeant des cahiers de charges : clauses durables générales et spécifiques à certains marchés de fournitures, de services (produits d'entretien, alimentation...) et de travaux
- Pour le personnel d'entretien et des cuisines : proposer des formations thématiques spécifiques

Objectif 3 : Permettre le passage à l'action des agent(e)s dans des thématiques en lien avec le climat et l'environnement sur le lieu de travail et au quotidien.

→ Action 3.1 : Proposer des ateliers en lien avec des thématiques climatiques et environnementales

De nombreux ateliers thématiques en lien avec les enjeux climatiques et environnementaux ont émergés ces dernières années. Les ateliers « 2 tonnes » et « Inventons nos vies bas carbone » permettent de comprendre la répartition et les ordres de grandeur de son empreinte carbone et d'aborder **les actions possibles pour la réduire.**

Il existe par ailleurs de nombreux ateliers permettent d'approfondir des thématiques spécifiques (mobilité, énergie, alimentation, etc.) Le format des ateliers présente de nombreux avantages : apprentissage en groupe, participation active, discussions de groupe, visuel, approche ludique et pédagogique, etc.

-  Organiser des ateliers pratiques pour sensibiliser et outiller l'ensemble du personnel communal (tout site confondu) sur différentes thématiques en lien avec le climat. La participation se ferait sur base volontaire. Ces ateliers pourraient être animés par des prestataires externes spécialisés et, à terme, être regroupés au sein d'un cycle de formation continue sur les enjeux climatiques et environnementaux.

→ Action 3.2 : Communiquer régulièrement sur les sujets en lien avec le climat et l'environnement.

- Collaborer avec le CPAS pour élaborer du contenu informatif en lien avec le climat dans une section de l'Intranet. Les obligations légales y seront également reprises.
- Continuer à sensibiliser l'ensemble des agents communaux aux « éco-gestes » basiques et essentiels tels que le tri des déchets, les économies d'énergie, etc.
- Mettre en place des « éco-teams » regroupant des agent(e)s de chaque plateau pour relayer la communication et sensibiliser l'ensemble des services.

Par ailleurs, afin de faciliter l'accès à l'information sur les sujets climatiques et environnementaux, l'administration veillera à informer l'ensemble des agent(e)s sur les éléments suivants :

- Les obligations légales en matière climatique et environnementale (ex : nouvelles réglementations sur les déchets, zones LEZ, etc.) qui peuvent les impacter dans leur travail, leurs déplacements, etc. Elles devront être facilement accessibles et suffisamment claires et synthétiques pour être utilisées efficacement par les agents concernés.
- Les initiatives de la Commune liées au climat (par exemple, via les actions de la futures éco-team : voir fiche EB3).
- L'existence du PAC et ses résultats (cela permettra de faciliter le retour d'informations des services dans le cadre du suivi des indicateurs).

Cette communication pour se faire à travers l'ensemble des canaux pertinents et adaptés au contenu (email du service communication interne, Intranet, écrans, notes de service, accueil des agent(e)s entrants...).

Objectif 4 : Favoriser le développement de projets pédagogiques dans les écoles en lien avec le climat afin de conscientiser les élèves aux enjeux et aux possibilités d'actions en la matière.

→ Action 4.1 : Déployer la Fresque du Climat ou toute action similaire au sein des écoles, notamment pour les enseignant(e)s

La Fresque du Climat constitue une porte d'entrée particulièrement pertinente pour les porteurs de projets pédagogiques et les enseignant(e)s en général du fait qu'elle permet faire prendre conscience des enjeux climatiques et de faire un lien direct avec des projets concrets.

- Valoriser les initiatives existantes telles que celle du conseil consultatif uclois des aînées (CCUA) proposant des Fresques du Climat aux élèves des écoles ou toute action similaire.
- Proposer la participation à une Fresque du Climat ou toute action similaire aux enseignant(e)s et porteurs de projets pédagogiques en lien avec des thématiques climatiques et environnementales.
- Proposer la formation à l'animation de la Fresque du Climat ou toute action similaire aux enseignant(e)s pour qu'ils puissent la proposer à leurs élèves : version Junior pour les 10-14 ans et version Allégée pour les jeunes à partir de 15 ans.

Sensibiliser et former aux enjeux climatiques et environnementaux au sein de l'ensemble des structures communales

Sensibilisation

SE2

- Proposer des Fresques du Climat aux élèves en faisant appel à des intervenant(e)s extérieurs, par exemple dans le cadre d'une « Rentrée du Climat³⁷ ».

→ **Action 4.2 : Soutenir le développement de projets pédagogiques concrets en lien avec le Climat et l'Environnement**

L'action comporte 2 volets préalables et/ou complémentaires au développement d'un projet concret :

- Porter à la connaissance des directions et des enseignant(e)s les nombreux outils et programmes pédagogiques existants : réseaux d'échanges, formations, possibilités de sorties scolaires, cahiers pédagogiques de Bruxelles Environnement (de type « Je découvre les enjeux de l'énergie » ou les Smartphones, « Sois smart avec ton phone »), expositions (ex : BelExpo), etc. Le but est de favoriser le développement de projets pédagogiques concrets mais également d'inclure les enjeux climatiques et possibilités d'actions dans le programme éducatif.
- Soutenir et valoriser les projets pédagogiques concrets comme projet RECYCLONS proposé par le CECP et Bruxelles Environnement.
- S'inspirer de projets pilotes développés par le passé tels que « l'école, l'énergie et moi »³⁸, en anticipant les contraintes budgétaires et les moyens humains nécessaires pour garantir leur pérennité. A cette fin, la Commune étudiera la possibilité de lancer un marché public pour désigner un prestataire externe spécialisé capable d'accompagner les enseignant(e)s et directions dans le développement de projets pédagogiques de ce type.

³⁷ La Rentrée Climat est un dispositif permettant de facilement former les élèves aux enjeux du changement climatique grâce aux ateliers La Fresque du Climat. Actuellement, 300.000 élèves ont été sensibilisés aux causes et aux conséquences du changement climatique grâce à La Fresque du Climat. Plus d'info : <https://fresqueduclimat.org/faq-rentree-climat/>

³⁸ Projets développés dans le cadre de l'Agenda 21 dans 3 écoles communales ucloises.

SN2 : Déployer la sobriété numérique dans l'ensemble des structures communales

Constat

Aujourd'hui, le numérique représente 4% des émissions de gaz à effet de serre mondiales³⁹ et son empreinte écologique est en constante augmentation : hausse de la consommation d'énergie et d'eau, épuisement des ressources naturelles non renouvelables (minerais), gestion de plus en plus difficile de l'extraction des matières premières et de la fin de vie des équipements, pollution des sols, de l'air et de l'eau, etc. Paradoxalement, la dématérialisation entraîne une utilisation plus accrue de matières premières et de ressources⁴⁰ et plus le composant est petit, plus sa fabrication requiert des ressources en énergie, eau et métaux rares.

Le numérique présente également des impacts sociaux importants : accumulation exponentielle de déchets électroniques dont la majorité se retrouve dans décharges à ciel ouvert situées à l'étranger⁴¹ (Afrique de l'Ouest et Asie du Sud-Est), matériaux non recyclables et dangereux pour la santé et l'environnement, etc. Dans les zones politiquement instables, l'extraction et le commerce de minerais (étain, tantale, tungstène et or) peuvent conduire directement ou indirectement à des conflits armés, des violations des droits humains, la corruption et au blanchiment d'argent. Ces « minerais du conflit » sont utilisés pour la fabrication d'objets du quotidien, comme les téléphones portables et les ordinateurs.

Le numérique représente ainsi un vaste défi, celui de concilier du matériel et des services numériques de qualité et une utilisation responsable afin de réduire significativement son empreinte environnementale, sociale et économique.

Depuis plusieurs années, la Commune a déjà pris des actions allant dans le sens de la sobriété numérique : la réparation du matériel avant son remplacement, la mutualisation des serveurs et des imprimantes, la réduction des impressions et le suivi du matériel mis à disposition des agents grâce à un logiciel de gestion de parc informatique... La Commune doit poursuivre ses efforts pour un numérique encore plus responsable.

Objectifs et ambitions

Objectif 1 : Renforcer la gouvernance numérique responsable

Ambitions 2025 :

Adoption d'une stratégie « sobriété numérique », d'un guide de bonnes pratiques et création d'un groupe de travail transversal sur le numérique.

Intégration des compétences « Numérique Responsable » dans le plan de formation.

Mise en place du Digital Cleanup Day⁴² annuellement.

Objectif 2 : Réduire l'empreinte carbone et écologique liée à l'achat des équipements

Objectif 3 : Réduire l'empreinte carbone et écologique liée à l'utilisation des équipements

Objectif 4 : Réduire l'empreinte carbone et écologique des services numériques de l'administration

Objectif 5 : Réduire l'empreinte carbone et écologique des serveurs

Ambition 2025 : Définir une capacité de stockage maximale par agent et par service.

³⁹ GreenIT, 2019. *Empreinte environnementale du numérique mondial*.

⁴⁰ Un ordinateur de 2 kg nécessite 800 kg de matières premières (Source : ADEME) et l'utilisation 240 kg de combustibles fossiles, 22 kg de produits chimiques et 1,5 t d'eau (Source : Williams et Kuehr, 2003. *Computer and the environment*, Université des Nations Unies).

⁴¹ En 2019, 53,6 millions de tonnes de déchets électroniques ont été produites, dont seulement 17,4% ont été collectés et recyclés, le reste étant mis au rebut illégalement, principalement dans des pays à revenu faible ou intermédiaire (Source : ONU)

⁴² La Journée mondiale du nettoyage numérique : <https://www.worldcleanupday.fr/>

Déployer la sobriété numérique dans l'ensemble des structures communales

Sobriété Numérique

SN2

Type d'action

- Concerne l'administration Concerne le territoire
- Atténuation (scopes 1, 2 & 3) Adaptation

Axes d'action

Objectif 1 : Renforcer la gouvernance numérique responsable

- Action 1.1 : Adopter une stratégie de sobriété numérique
- Action 1.2 : Conscientiser le personnel communal et élus locaux à la démarche numérique responsable et aux impacts climatiques et environnementaux du numérique

Objectif 2 : Réduire l'empreinte carbone et écologique liée à l'achat des équipements

- Action 2.1 : Maîtriser les achats d'équipements numériques
- Action 2.2 : Poursuivre et renforcer la stratégie d'achat responsable

Objectif 3 : Réduire l'empreinte carbone et écologique liée à l'utilisation des équipements

- Action 3.1 : Utiliser de façon optimale les équipements

Objectif 4 : Réduire l'empreinte carbone et écologique liée aux services numériques de l'administration

- Action 4.1 : Écoconcevoir les services numériques de l'administration

Objectif 5 : Réduire l'empreinte carbone et écologique des serveurs

- Action 5.1 : Évaluer la marge de progression et, le cas échéant, prendre des mesures pour réduire la consommation énergétique des serveurs

Pilotes de l'action & Partenaires

- Services communaux : Nouvelles technologies, Rénovation - Maintenance, Communication, Personnel, Centrale des Marchés.
- Tous les services en général.
- Autres structures communales.

Pour qui

- Les agents communaux, le personnel des structures communales, les habitant(e)s uclois(e)s.

Évaluation de l'impact

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'équipements et d'accessoires électroniques : ordinateurs, écrans, vidéoprojecteurs, imprimantes, tablettes, téléphones fixes et mobiles, serveurs, tableaux interactifs, etc.
- Nombre d'utilisateurs des outils et services numériques (agents et public) à rapporter à l'empreinte carbone du numérique
- Durée de vie moyenne des équipements par modèle
- Pourcentage d'équipements reconditionnés, contenant des matériaux recyclés et/ou labellisés
- Volume de données stockées par an dans les serveurs physiques et le cloud
- Volume de contenu mis en ligne par an
- Nombre de participants aux formations, ateliers et événements sur le numérique
- Intégration des compétences « Numérique Responsable » dans le plan de formation : oui/non
- Pourcentage des agents formés au « Numérique Responsable »

Impacts attendus :

- Diminution des consommations énergétiques des équipements informatiques
- Diminution des gaz à effet de serre liés à la production, le transport, l'utilisation et la fin de vie des équipements

Co-bénéfices (non exhaustifs) :

- Diminution des coûts liés aux consommations énergétiques et aux achats d'équipements informatiques
- Diminution de l'empreinte écologique du numérique liée à la consommation d'eau, l'extraction de minerais...
- Diminution des impacts sociaux du numérique liés au non-recyclage de la majorité des déchets et ses impacts sur la santé, la pollution des sols, de l'air et de l'eau...

Feuille de route

Préalable : Pour l'ensemble des actions, la Commune veillera à prendre en compte les aspects liés à la sécurité, au respect du bien-être des collaborateurs, à la fracture numérique et aux aspects législatifs, dont le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Objectif 1 : Renforcer la gouvernance numérique responsable

Ambitions 2025 :

Adoption d'une stratégie « sobriété numérique », d'un guide de bonnes pratiques et création d'un groupe de travail transversal sur le numérique.

Intégration des compétences « Numérique Responsable » dans le plan de formation.

Mise en place du Digital Cleanup Day⁴³ annuellement.

→ Action 1.1 : Adopter une stratégie de sobriété numérique

Engagement

- Intégrer la sobriété numérique dans la vision et les valeurs de l'administration.
- Étudier la pertinence de (voir annexes 1, 2 et 3 pour plus d'informations sur ces démarches) :
 - Devenir adhérent de l'Institut du Numérique Responsable ([INR](#)) et participer à leurs initiatives.
 - Signer la [charte numérique responsable](#) de l'Institut du Numérique Responsable (ou un texte équivalent) et valoriser les premières démarches menées.
 - Obtenir le [label Numérique Responsable](#) (NR).

Stratégie

- Former un ou plusieurs agents du service des Nouvelles Technologies à la démarche numérique responsable (voir annexe 4) et développer une stratégie « sobriété numérique » en tenant compte des impacts environnementaux, sociaux et économiques et en définissant des objectifs qualitatifs ou quantitatifs et des indicateurs de suivi.
- Élaborer un guide des bonnes pratiques pour l'ensemble des structures communales.

Suivi

- Mesurer l'empreinte carbone du parc informatique (annexe 5) et les indicateurs de suivi de la stratégie.
- Communiquer sur les résultats obtenus afin de responsabiliser les agents.

Transversalité

- Créer un groupe de travail transversal pour faire le suivi de la mise en œuvre de la stratégie.
- Intégrer la sobriété numérique dans le cadre du projet de création d'une Team Energie du PLAGE (voir fiche EB3).

⁴³ La Journée mondiale du nettoyage numérique : <https://www.worldcleanupday.fr/>

→ Action 1.2 : Conscientiser le personnel communal et élus locaux à la démarche numérique responsable et aux impacts climatiques et environnementaux du numérique

Préalable : Une attention particulière sera portée sur la communication au public cible et aux spécificités des services, départements, échevinats, Collège et Conseil. L'action se focalisera dans un premier temps sur les principaux bâtiments de la Commune (CAU, COS, site Stroobant, etc.) puis sera étendue aux autres bâtiments communaux (bibliothèques, écoles, centre culturel, etc.).

- Mettre en place des actions de conscientisation sur les bonnes pratiques tels que : la gestion responsable des emails (stockage, archivage, pièces jointes, etc.), la numérisation, le nettoyage des données (élimination des doublons, fichiers temporaires, etc.), la mutualisation des infos entre services sur les serveurs, l'utilisation responsable du matériel (veille, extinction des appareils, etc.), des impressions, de logiciels, de sites web, des réseaux sociaux, etc.
- Développer et diffuser des outils d'information et de sensibilisation sur ces bonnes pratiques, notamment via l'intranet.
- Participer à des événements et organiser des activités en lien avec le numérique : Fresque du Numérique, projection de documentaire, Digital Cleanup Day, etc.
- Proposer un appel à volontaire pour des agents « Ambassadeurs /Référénts » chargés de sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques de la sobriété numérique et énergétique (en lien avec fiche EB3).
- Proposer des formations pour les agents communaux sur l'utilisation responsable des outils numériques (éventuellement via un prestataire externe ou un MOOC⁴⁴). Intégrer des compétences « Numérique Responsable » dans le plan de formation d'ici 2025.

Objectif 2 : Réduire l'empreinte carbone et écologique liée à l'achat des équipements

→ Action 2.1 : Maîtriser les achats d'équipements numériques

- Poursuivre la limitation du renouvellement du matériel informatique et allonger au maximum la durée de vie de chaque équipement (démarche déjà en cours) :
 - Prévenir la casse et l'usure.
 - Réparer plutôt que remplacer dès que possible.
 - Adopter des bonnes pratiques pour réduire les consommations énergétiques et améliorer les performances des appareils qui permettront d'allonger leur durée d'utilisation (voir objectif 3).
- Être attentif au besoin réel de disposer de deux écrans pour certaines fonctions.
- Poursuivre le suivi et l'évaluation des besoins en smartphones professionnels pour les agents, et réduire leur nombre le cas échéant.
- Poursuivre la mutualisation du matériel informatique.
- Poursuivre l'optimisation de la gestion du parc des équipements (inventorisation et suivi du matériel dans un logiciel de gestion de parc, identification du matériel avec des étiquettes sécurisées afin de réduire le vol et la perte de matériel, etc.)
- Lorsque les capacités du matériel ne suffisent plus pour certaines tâches conséquentes, réaffecter les équipements vers d'autres services ou vers d'autres structures (écoles, ASBL communales...) ou acteurs de l'économie sociale pour le réemploi/reconditionnement (voir la fiche ZD2, action 3.3 « Mieux valoriser le matériel informatique non utilisé »).

→ Action 2.2 : Poursuivre et renforcer la stratégie d'achat responsable

⁴⁴ Exemples : MOOC de l'[INRIA](#) ou de l'[INR](#).

Déployer la sobriété numérique dans l'ensemble des structures communales

SN2

- Ajuster la politique d'achats pour allonger la durée de vie du matériel informatique sur base d'une analyse des besoins, en privilégiant des achats plus vertueux et réparables. Renforcer les critères de durabilité dans les appels d'offre pour l'achat ou le leasing d'équipements⁴⁵ :
 - Privilégier les appareils légers et les écrans plus petits (choisir le modèle en fonction du besoin) ;
 - Durée de vie élevée, solide et suffisamment puissant pour durer ;
 - Indice de réparabilité élevée (entrée en vigueur en Belgique en 2026) qui dépendra notamment de la facilité de démontage, la disponibilité et le prix des pièces détachées⁴⁶ ;
 - Caractère évolutif et modulaire (possibilité d'ajout de cartes additionnelles dans les ordinateurs, de remplacement d'un processeur, etc.) ;
 - Privilégier des équipements reconditionnés⁴⁷ (plutôt que du neuf), contenant des matériaux recyclés ou avec des labels environnementaux (garanties longues, éco-labellisés comme l'écolabel européen, traçabilité des étapes de production, etc.) ;
- Analyser la possibilité d'équiper le personnel communal avec des smartphones reconditionnés ou réparables. L'analyse prendra en compte le prix, la réparabilité, la durée de vie et la demande du personnel.
- Inclure des clauses de sobriété numérique dans les marchés publics d'équipements et de services.

Objectif 3 : Réduire l'empreinte carbone et écologique liée à l'utilisation des équipements

→ Action 3.1 : Utiliser de façon optimale les équipements

Des consommations d'électricité sont générées par le fonctionnement des équipements (ordinateurs, écrans, imprimantes, téléphones, etc.) Une série de gestes peuvent être adoptés afin de réduire ces consommations sans porter atteinte aux besoins des services. Lors de l'atelier autour du PAC, les agents ont ainsi proposé comme action d'optimiser l'usage des ressources TIC (technologies de l'information et de la communication).

- Paramétrer par défaut les équipements afin de réduire les consommations énergétiques et l'utilisation des consommables (papier, toner, encre, etc.) : paramétrer la mise en veille des équipements en écran noir (les économiseurs d'écran consomment 2,5 fois plus d'énergie qu'un écran noir, source : [ADEME](#)), configurer les copieurs pour imprimer par défaut en recto-verso et en mode « brouillon », automatiser l'extinction de certains équipements aux heures d'inutilisation, etc.
- Limiter les flux et le stockage de données : compresser les données (notamment les images et les photos), inciter les utilisateurs à réduire la qualité des vidéos consultées sur Internet ou à éteindre les caméras lors des visioconférences quand cela n'est pas nécessaire, réduire la qualité des photos et des vidéos mises en ligne (notamment sur l'Intranet et le site internet communal), limiter les fichiers/dossiers en double sur les serveurs, éviter la conservation de fichiers inutiles, archiver régulièrement les données et emails, limiter le nombre de programmes ou onglets ouverts inutilement, privilégier le stockage sur le serveur local que sur le cloud⁴⁸, etc.
- Définir clairement les conditions d'archivage et une stratégie de suppression : mécanismes et critères d'archivage, durée de conservation des données, accès aux archives, etc. Insister fortement sur une bonne utilisation de l'archivage des emails dans les formations sur la Suite Office.

⁴⁵ Le [Guide pratique pour des achats numériques responsables](#) offre des clés et des ressources à ce sujet.

⁴⁶ Communiqué de presse de Zakia Khattabi (2 juin 2023). *La Belgique devient le deuxième pays européen à instaurer un indice de réparabilité*. <https://khattabi.belgium.be/fr/cp-repairindex>

⁴⁷ Lors d'un achat reconditionné, il est essentiel de demander aux fournisseurs de préciser les impacts environnementaux évités, d'estimer la durée de vie du matériel reconditionné. En outre, les gains sociaux entraînés par cette démarche doivent être évalués.

⁴⁸ Hébergement des données par un fournisseur de services extérieur.

Déployer la sobriété numérique dans l'ensemble des structures communales

SN2

- Réduire les impacts liées à la messagerie : réduire les emails entrants et sortants (bannir les emails « inutiles » grâce à de la conscientisation et des choix à effectuer), privilégier l'envoi de liens plutôt que de pièces jointes, compresser les pièces jointes, privilégier le format texte brut pour l'écriture d'email, avoir une signature sobre, avoir une signature en texte brut pour les emails interne (entre services et structures communales), trier ses emails, ne pas conserver des emails inutiles ou périmés, etc.
- Réduire les consommations énergétiques des équipements : limiter l'utilisation des écrans digitaux d'information dans les zones occupées par les agents communaux (couloirs et kitchenettes) aux plages horaires utiles, éteindre tous les équipements le soir, même de réseaux, etc.
- Privilégier la connexion via Ethernet au Wi-Fi (déjà en cours) : l'usage du Wi-Fi consommant plus d'énergie pour les ordinateurs que les câbles, privilégier l'utilisation des câbles Ethernet via leur mise à disposition que ce soit à leur poste ou en salle de réunion.
-  Limitier l'impact des impressions : sensibiliser à l'impression responsable (voir action 1.2), mettre en place la signature électronique des documents, digitaliser les demandes de permis d'urbanisme, etc.
- Limitier l'impact des sites web et des réseaux sociaux (Commune, écoles, Wolvendael Magazine, etc.) : adopter une sobriété éditoriale, limiter le nombre et le poids du contenu posté (limiter la durée des vidéos et la résolution à maximum 720p), bloquer la lecture automatique des vidéos, actualiser ou supprimer le contenu mis en ligne il y a plus de 10 ans, etc.

Objectif 4 : Réduire l'empreinte carbone et écologique liée aux services numériques de l'administration

→ Action 4.1 : Écoconcevoir les services numériques de l'administration

On peut distinguer les services numériques de l'administration à destination du public (exemples : site internet communal, les applications et plateformes pour effectuer des démarches en ligne) et les services numériques utilisés par les agents communaux dans le cadre de leurs missions (exemples : GLPI, Intranet, système de gestion de flotte de véhicules).

La rapidité de l'évolution des performances du numérique rend de nombreux appareils de plus en plus rapidement obsolètes, ceux-ci n'étant plus adaptés ou compatibles avec les nouveaux services numériques développées incitant ainsi à augmenter la fréquence de leur renouvellement.

Afin de ne pas contribuer à l'obsolescence des équipements et de permettre à un public le plus large possible d'avoir accès à ces services, il est impératif de *concevoir des services compatibles avec des équipements les plus anciens possibles, adaptés à différents types de terminaux d'affichage et compatibles avec des faibles débits.*

L'écoconception de service numérique consiste en la prise en compte des impacts environnementaux dans la conception de celui-ci. Elle vise non seulement à *réduire l'obsolescence des équipements numériques* mais également *réduire la consommation de ressources informatiques et énergétiques des terminaux, des réseaux et des centres de données.*

- Concevoir des services numériques compatibles avec un large panel d'équipements (smartphones en priorité, ordinateurs, tablettes, etc.) et leur système d'exploitation (le plus ancien possible).
- Privilégier des services « simples et légers ». Veiller à concevoir des services peu gourmands en bande passante.
- Privilégier les versions web des services numériques plutôt que des applications, moins lourdes et dont le fonctionnement est indépendant de la mise à jour de système d'exploitation (nécessitant donc de changer de smartphone). En outre, les applications web peuvent également gérer du « hors-ligne » permettant leur utilisation sans connexion internet.
- Alléger les contenus multimédia (réduction automatique du poids et de la taille des images, choisir le format adéquat, etc.)
- Poursuivre l'évaluation de la pertinence des fonctionnalités à concevoir.

- Utiliser un référentiel d'écoconception lors des phases de conception d'un service numérique (voir annexe 6).
- Veiller à intégrer ces considérations dans les marchés publics ad hoc.
- Pour la mise en œuvre de ces actions, la Commune pourra, le cas échéant, faire appel à un prestataire externe pour éco-concevoir les services numériques communaux.

Objectif 5 : Réduire l'empreinte carbone et écologique des serveurs

Ambition 2025 : Définir une capacité de stockage maximale par agent et par service.

Les serveurs locaux et les clouds nécessitent d'être alimentés en électricité et d'être refroidis en permanence. Afin de réduire les impacts des serveurs et des clouds, il est impératif de les utiliser de façon optimale pour réduire les besoins et les usage et maîtriser l'augmentation du volume de stockage nécessaire (voir action 3.1, notamment le point « limiter les flux et le stockage de données »), mais également d'agir directement sur la consommation énergétique des serveurs (action 5.1).

→ Action 5.1 : Évaluer la marge de progression et, le cas échéant, prendre des mesures pour réduire la consommation énergétique des serveurs

La Commune dispose de deux salles serveurs, dont une de secours, dite de redondance. Lors du déménagement au CAU, les serveurs de l'administration, des écoles, des bibliothèques et des ASBL communales ont été regroupés, leur refroidissement a été optimisé, ainsi que le taux d'utilisation des serveurs, permettant de faire des économies d'énergie.

- Établir un bilan de la performance et de l'efficacité énergétique⁴⁹ des data serveurs afin d'identifier, en s'appuyant au besoin sur un prestataire externe spécialisé, des pistes d'amélioration.
- Adopter la démarche du [Code de conduite européen pour les centres de données](#).
- Analyser l'impact de l'implémentation du VDI⁵⁰ au niveau des émissions de gaz à effet de serre.
- Optimiser l'architecture des serveurs afin d'éviter les répliquions de données nécessitant pas de répliquion.
- Mettre en place la déduplication des données lorsque possible.
- Analyser la faisabilité de la récupération de la chaleur fatale⁵¹ des serveurs.
- Poursuivre les actions et investissement permettant d'augmenter l'indice de performance des serveurs

⁴⁹ Notamment grâce aux indicateurs « Power Usage Effectiveness » et « Carbone Usage Effectiveness ».

⁵⁰ Virtual Desktop Infrastructure

⁵¹ La chaleur fatale est l'énergie thermique indirectement produite par un processus (ici le fonctionnement des serveurs), et qui n'est ni récupérée, ni valorisée.

Adopter une démarche zéro déchet dans l'administration communale

Zéro Déchet

ZD2

ZD2 : Adopter une démarche zéro déchet dans l'administration communale

Constat

Derrière un kilogramme de déchets se cache en moyenne la mobilisation de 60 fois son poids en matières premières⁵² depuis l'extraction en passant par la transformation, le transport, la vente, et l'utilisation, engendrant des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (GES).

La Commune dispose de plusieurs leviers d'action pour réduire les émissions de GES liées aux déchets générés dans le cadre de ses missions et activités, mais également ceux générés par les agents et les utilisateurs des bâtiments communaux. Par exemple, elle peut adapter ses marchés publics, promouvoir le zéro déchet et valoriser les déchets, objets et matériaux non utilisés. En outre, l'Administration communale se doit de renforcer son exemplarité au niveau des emballages utilisés, la consommation, de l'eau du robinet et le bannissement de « l'usage unique » pour l'alimentation et les boissons, en accord avec nouvelles réglementations spécifiques aux entités publiques du Brudalex 2.0⁵³ et la motion « Zéro plastique dans les services de l'administration communale » adoptée à l'unanimité par le Conseil Communal en 2019.

Cette fiche est complémentaire à celle traitant plus spécifiquement des déchets verts.

Objectifs et ambitions

Objectif 1 : Réduire et valoriser les déchets produits dans l'ensemble des sites communaux.

Objectif 2 : Composter localement les déchets organiques produits dans l'ensemble des sites communaux.

Ambition 2025 : Valorisation de 100% des déchets organiques compostables produits par le service vert et le CAU.

Objectif 3 : Valoriser les matériaux de voirie, le mobilier et les équipements en fin de vie ou non utilisés.

Objectif 4 : Adopter une démarche zéro déchet dans les crèches et les écoles communales.

Objectif 5 : Tendre vers des événements communaux zéro déchet.

Ambition 2030 : 100% des événements adoptent une démarche zéro déchet.

Type d'action

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Concerne l'administration | <input type="checkbox"/> Concerne le territoire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atténuation (scope 3) | <input type="checkbox"/> Adaptation |

Axes d'action

Objectif 1 : Réduire et valoriser les déchets produits dans l'ensemble des sites communaux.

→ Action 1.1 : Renforcer les clauses concernant les déchets dans les marchés publics.

→ Action 1.2 : Réduire et valoriser les déchets produits par les sites communaux.

Objectif 2 : Composter localement les déchets organiques produits dans l'ensemble des sites communaux.

→ Action 2.1 : Mettre en place un site de compostage communal destiné aux déchets organiques produits au service vert et au CAU.

⁵² Source : Bruxelles Environnement.

⁵³ Le Brudalex (Bruxelles/Brussel-Déchets-Afvalstoffen-LEX) dote la Région de Bruxelles-Capitale d'un cadre légal au niveau de la gestion des déchets pour la transition vers une économie circulaire dans le cadre de la directive européenne 'Single Use Plastics' (SUP). Les dispositions en la matière sont inscrites dans le Brudalex 2.0 (l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la gestion des déchets, adopté le 23 juin 2022 et modifiant l'arrêté précédent de 2016).

Adopter une démarche zéro déchet dans l'administration communale

Zéro Déchet

ZD2

→ Action 2.2 : Composter localement les déchets organiques produits par l'ensemble des sites communaux.

Objectif 3 : Valoriser les matériaux de voirie, le mobilier et les équipements en fin de vie ou non utilisés.

→ Action 3.1 : Poursuivre la valorisation des matériaux de voirie non utilisés.

→ Action 3.2 : Mieux valoriser le mobilier et les équipements non utilisés.

→ Action 3.3 : Mieux valoriser le matériel informatique non utilisé.

Objectif 4 : Adopter une démarche zéro déchet dans les crèches et les écoles communales.

→ Action 4.1 : Promouvoir le zéro déchet dans les crèches et les écoles communales.

Objectif 5 : Tendre vers des événements communaux zéro déchet.

→ Action 5.1 : Prévenir la production de déchets lors des événements communaux.

→ Action 5.2 : Valoriser les déchets produits lors des événements communaux.

Pilotes de l'action & Partenaires

- L'ensemble des services et départements communaux.
- Environnement, Rénovation – Maintenance, Centrale des Marchés, services rédigeant les cahiers de charge des marchés publics et des concessions, service vert, Voirie, Nouvelles Technologies
- Crèches et écoles communales
- Concessions communales : Coffee Corner, Pavillon Louis XV, guinguette du Wolvendael.
- Services organisateurs d'événements.
- Personnel d'entretien.
- Partenaires : guides compost, acteurs de l'économie circulaire, etc.

Pour qui

- Le personnel communal et les utilisateurs des bâtiments communaux, le personnel enseignant, les écoles, les crèches, la clientèle des concessions communales, les participants aux événements communaux.

Évaluation de l'impact

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de marchés publics avec des clauses relatives à la diminution des déchets produits.
- Part de déchets organiques du CAU et des autres sites communaux compostés.
- Quantité de matériaux de voirie, mobilier et équipements réutilisés/donnés par an.
- Part des événements adoptant une démarche zéro déchet

Impacts attendus :

- Diminution de la quantité de déchets produits et des émissions de GES liées à la collecte, le transport et le traitement des déchets.

Co-bénéfices :

- Diminution du bruit et du trafic routier générés en raison des camions de collecte des déchets.
- Diminution des coûts liés à la collecte, le transport et le traitement des déchets.

Co-bénéfices spécifiques au compostage :

- Amélioration de la qualité et de la structure des sols : lutte contre l'appauvrissement des sols, augmentation de la rétention d'eau et des éléments minéraux, de la résistance au compactage et à l'érosion des sols.
- Amélioration de la biodiversité dans les sols et de l'immunité des plantes.

Adopter une démarche zéro déchet dans l'administration communale

Zéro Déchet

ZD2

- Diminution des coûts liés à la collecte et au traitement des déchets organiques ainsi qu'à l'achat de terreau.
- Diminution des coûts d'amendement.
- Diminution des impacts environnementaux négatifs liés à l'extraction de la tourbe.
- Diminution de la pollution en micro-plastiques causée par le déchiquètement des sacs de collecte des déchets organiques.

Feuille de route

Objectif 1 : Réduire et valoriser les déchets produits dans l'ensemble des sites communaux.

→ Action 1.1 : Renforcer les clauses concernant les déchets dans les marchés publics.

- Veiller à insérer des clauses concernant les déchets dans les marchés publics afin d'être en accord avec le Brudalex 2.0 (voir constat) notamment concernant l'interdiction des emballages à usage unique pour les boissons et l'alimentation en vigueur depuis 2023 et, de manière générale, afin de réduire les emballages, l'utilisation du plastique et la quantité de déchets produits (voir fiche AE3). La Commune veillera à se montrer également proactive et progressiste en termes d'exemplarité relative aux dispositions du Brudalex 2.0, tant pour les concessions que pour les éventuels prestataires externes louant ou utilisant des salles communales pour des ateliers ou événements divers.
- Pour les marchés publics de concessions plus particulièrement, insérer des clauses concernant la réduction et la valorisation de l'ensemble des flux de déchets produits, que ce soit les déchets organiques, plastiques ou autres. Exemple : inclure des clauses pour la réutilisation des palettes en bois par le prestataire.

→ Action 1.2 : Réduire et valoriser les déchets produits par les sites communaux.

- Sensibiliser les agents, le personnel de nettoyage et les visiteurs sur la réduction, le tri et la valorisation des déchets. Communiquer sur les principes du zéro déchet (voir fiche SE2 pour les axes de sensibilisation), notamment les « 5R », 5 actions à mettre en œuvre au quotidien par ordre d'importance :
 - Refuser tous les produits à usage unique et privilégier les achats sans déchet.
 - Réduire la consommation de biens et d'emballages.
 - Réutiliser ou réparer tout ce qui peut l'être.
 - Recycler ce qui ne peut pas être réutilisé.
 - Rendre à la terre, soit composter tous les déchets organiques.
 - Veiller à (exemples non exhaustifs) :
 - Limiter les achats.
 - Louer et emprunter plutôt qu'acheter (parfois déjà le cas).
 - Mutualiser les objets utilisés ponctuellement par certains services.
 - Choisir des produits simples, solides, polyvalents, réparables.
 - Privilégier les achats de biens non emballés et en vrac.
 - Favoriser la réutilisation, la seconde vie (upcycling).
 - Etc.
 - Poursuivre et renforcer le tri des déchets déjà en place.
 - Étudier les différents moyens de valoriser les flux de déchets actuellement incinérés. Exemple : matériel de bureau, palettes, etc.
- Pour les déchets verts : voir fiche ZD3.

Objectif 2 : Composter localement les déchets organiques produits dans l'ensemble des sites communaux.

Adopter une démarche zéro déchet dans l'administration communale

Zéro Déchet

ZD2

Ambition 2025 : Valorisation de 100% des déchets organiques compostables produits par le service vert et le CAU.

→ **Action 2.1 : Mettre en place un site de compostage communal destiné aux déchets organiques produits au service vert et au CAU.**

Situation actuelle : Les déchets organiques produits dans les kitchenettes utilisées par les agent(e)s communaux ainsi que ceux produits par le Coffee Corner sont collectés à part et sont valorisés grâce à la méthanisation dans le cadre d'un marché public. Cependant, cette solution génère des émissions de GES liées au transport par camion jusqu'à l'usine. Le compostage in situ de ces déchets permettrait d'éliminer ces émissions et d'améliorer la circularité en exploitant le compost produit.

De plus, le compostage permet de stocker 50% du carbone contenu dans les déchets organiques, ce qui n'est pas le cas avec la méthanisation. Le compost pourra être utilisé pour la gestion des espaces verts communaux et ainsi éviter l'achat de terreau, contenant de la tourbe dont l'exploitation présente des impacts climatiques et environnementaux non négligeables⁵⁴.

- Mettre en place un groupe de travail transversal sur le compostage au sein de l'administration.
- Lancer un projet pilote de compostage des déchets organiques au service vert.
- Suite à une étude approfondie du groupe de travail transversal, concrétiser le projet de site de compostage dans le cadre du réaménagement de l'espace vert à l'arrière du CAU. Prendre en compte et anticiper les aspects humains, les nuisances potentielles et la gestion de site. Lever les freins juridiques pour sa mise en place. Dimensionner le site de compostage sur base d'un inventaire des déchets organiques produits au CAU ainsi que des déchets verts issus de l'entretien des abords du site, en tenant compte de la saisonnalité de la production de déchets.
- Désigner et former des gestionnaires du site de compostage au sein du CAU (avec éventuellement l'appui d'un(e) guide compost).
- Informer le personnel en charge du nettoyage de la nouvelle gestion des déchets des kitchenettes.
- Prévoir une campagne de communication récurrente sur le projet et le tri des déchets compostables.
- Valoriser le compost produit sur les abords du CAU ou à proximité, ou à défaut via d'autres alternatives (service vert, ICPP, potagistes (sous réserve de la législation), etc.).

→ **Action 2.2 : Composter localement les déchets organiques produits par l'ensemble des sites communaux.**

- Après analyse de faisabilité et de pertinence, mettre en place un ou plusieurs sites de compostage destinés aux déchets organiques produits par les autres sites communaux (Centre Opérationnel Stalle, crèches, bibliothèques, CCU, écoles, etc.)

Objectif 3 : Valoriser les matériaux de voirie, le mobilier et les équipements en fin de vie ou non utilisés.

 Les actions suivantes sont issues de propositions formulées par les agents lors des ateliers autour du PAC.

→ **Action 3.1 : Poursuivre la valorisation des matériaux de voirie non utilisés.**

Cela peut concerner les matériaux stockés et non utilisés tels que des pavés, bordures, bollards, barres métalliques de panneaux de signalisation, gravier, bancs, etc.

⁵⁴ À l'échelle mondiale, les tourbières stockent 1,4 Gt de carbone, ce qui équivaut à ¼ du carbone atmosphérique. L'exploitation de ces puits de carbone engendre un relâchement du carbone historiquement stocké dans la tourbe, mais également une perte de la biodiversité spécifique. (Source : <https://insu.hal.science/insu-00321655>)

Adopter une démarche zéro déchet dans l'administration communale

Zéro Déchet

ZD2

Actuellement, une série des matériaux de voirie (des pavés et des bordures en pierre naturelle par exemple) sont stockés au dépôt communal et peuvent trouver une seconde vie dans d'autres projets de réaménagement (par les services Voirie, vert et de l'Environnement par exemple) ou être vendus à des citoyens. Ces matériaux peuvent effectivement être valorisés par des collectifs citoyens pour des projets tels que des potagers, spirales aromatiques, jardins, petites constructions diverses, etc.

- Inventorier les matériaux existants non utilisés pouvant être valorisés, en prenant en compte les aspects législatifs, logistiques et pratiques.
- Étudier la mise en place d'un système de redistribution (à l'instar du broyat au service vert, voir fiche ZD3).

→ Action 3.2 : Mieux valoriser le mobilier et les équipements non utilisés.

Cela peut concerner le matériel tel que les bureaux, les chaises, les petits équipements de bureau, etc. Ce matériel peut trouver une seconde vie lors d'aménagements de nouveaux bureaux (déjà le cas au Centre Opérationnel d'Uccle par exemple) ou auprès des collectifs citoyens, des associations, des écoles et des acteurs de l'économie circulaire. Dans le cas où il ne serait pas directement réutilisable, il peut être transformé par des entreprises d'upcycling.

- Deux axes d'actions sont à intégrer :
 - Valoriser le matériel plus utilisé déjà stocké dans les différents bâtiments communaux.
 - Anticiper le renouvellement de mobilier et d'équipements dont la Commune souhaite se séparer, par exemple à l'occasion de travaux, de déménagement, etc.
- Dans les deux cas, il conviendra de :
 - Mener préalablement une étude de faisabilité : inventorier le matériel existant plus utilisé et ce dont la Commune souhaite se séparer pouvant être valorisé.
 - Étudier la mise en place d'un système de donation et/ou d'un établissement d'une convention en prenant en compte les aspects législatifs, logistiques et pratiques (stockage, retrait, permanence).
 - Communiquer et identifier les acteurs de l'économie circulaire ou autres acteurs locaux pouvant être intéressés pour réutiliser ce matériel.

→ Action 3.3 : Mieux valoriser le matériel informatique non utilisé.

Cette action, en lien avec la fiche SN2 sur la sobriété numérique, concerne l'ensemble du matériel informatique (ordinateurs, équipements complémentaires (souris, clavier, écrans), imprimantes, tablettes, téléphones fixes et mobiles, serveurs, etc.) non utilisé pour différentes raisons (par exemple plus adaptés, petites réparations nécessaires).

Ce matériel peut trouver une seconde vie, notamment auprès de collectifs citoyens et de publics défavorisés en collaboration avec le CPAS par exemple. Si le matériel nécessite des réparations plus conséquentes, les acteurs de l'économie sociale sont à privilégier.

- Il conviendra de trier préalablement le matériel informatique :
 - Pouvant être remis en état (remise à niveau, réparation, reconditionnement) et être réemployés directement, vers éventuellement d'autres publics.
 - Nécessitant des réparations plus lourdes (pour des acteurs de l'économie sociale ou d'upcycling).
- Étudier les possibilités de synergie avec le CPAS concernant le matériel déclassé, voire la possibilité d'en faire bénéficier les ménages précarisés.
- Étudier la mise en place d'une convention ou d'un système de donation du matériel informatique non fonctionnel à des organisations qui le réemploient/reconditionnent.

Objectif 4 : Adopter une démarche zéro déchet dans les crèches et les écoles communales.

→ Action 4.1 : Promouvoir le zéro déchet dans les crèches et les écoles communales.

Il s'agira notamment de :

- Renforcer les clauses environnementales liées aux déchets dans les cahiers des charges (voir fiche AE3).
- Soutenir et valoriser les projets zéro déchet dans les écoles.
- Promouvoir les initiatives et les aides régionales (Eco-Schools, guide zéro déchet et outils pédagogiques, offres d'accompagnement et de soutien de projet, facilitateurs...) ainsi que les bonnes pratiques.

Objectif 5 : Tendre vers des événements communaux zéro déchet.

Ambition 2030 : 100% des événements communaux adoptent une démarche zéro déchet.

Ces actions concernent tant les événements communaux externes (à destination du public) qu'internes (pour les agents). Ces actions devront être accompagnées d'information et de sensibilisation afin de favoriser leur adhésion par les participant(e)s des événements. Voir la fiche EV1 pour aller plus loin.

→ Action 5.1 : Prévenir la production de déchets lors des événements communaux.

- Conformément au Brudalex 2.0, arrêter l'utilisation d'emballages et de plastique à usage unique ou éphémère pour les boissons et les aliments⁵⁵.
- Acheter ou louer de la vaisselle réutilisable pour les événements, notamment des gobelets réutilisables pour remplacer les gobelets à usage unique.
- Proposer un accès gratuit à l'eau de distribution lors de chaque événement (une réflexion a déjà été initiée) et inciter les participants à apporter leur gourde.
- Diffuser les bonnes pratiques auprès des services organisateurs d'événements.

→ Action 5.2 : Valoriser les déchets produits lors des événements communaux.

- Prévoir du budget pour des îlots de tri mobiles pouvant être utilisés à chaque événement. Ces dispositifs pourraient être mis à disposition par le service prêt de matériel.
- Étudier la mise en place de la valorisation des déchets organiques produits lors des événements.
- Diffuser les bonnes pratiques auprès des services organisateurs d'événements.

⁵⁵ Il est interdit à une entité publique dans le cadre de ses propres activités ainsi que dans le cadre des événements organisés par elle de servir :

1. des boissons avec du matériel de restauration à usage unique, à l'exception des emballages de vin et spiritueux ;
2. des aliments préparés dans du matériel de restauration à usage unique ;
3. de l'eau autre que l'eau distribuée par réseau.

ZD3 : Poursuivre la circularisation des déchets verts

Constat

Depuis plusieurs années, la Commune d’Uccle pratique de plus en plus une gestion différenciée de ses espaces verts afin notamment de réduire et circulariser ses déchets verts : taille douce, réduction de la tonte, mulching, achat de plantes bisannuelles ou vivaces plutôt qu’annuelles, etc. Cette volonté s’est poursuivie avec la participation au projet Carbone, qui regroupe Uccle, Anderlecht, Saint-Gilles, Woluwe-Saint-Pierre, Bruxelles Mobilité et l’ULB et qui a bénéficié d’un financement d’INNOVIRIS dans le cadre du programme « Experimental Platform 2021-2023 ».

Ce projet a permis d’expérimenter le mulching des gazons du cimetière du Verrewinkel, l’optimisation de la mise en bien commun d’un broyat communal issu de la taille des petits branchages, la revalorisation du gros bois et la mise en place d’un méso-compost⁵⁶ de déchets verts communaux. Le méso-compost de la Commune d’Uccle dans le cimetière de Saint-Gilles a une capacité allant jusqu’à 130 t/an.

Les actions décrites dans cette fiche se basent sur l’expérience acquise via le projet Carbone et ont pour but de poursuivre cette dynamique afin d’affiner et ancrer les pratiques déjà lancées pour réduire et circulariser les déchets verts communaux.

Objectifs et ambitions

Ambition générale : Valoriser 100% des déchets verts issus des espaces verts communaux⁵⁷, et le gros bois lorsque la valorisation est possible.

Objectif 1 : Recirculariser les déchets verts issus de l’entretien des espaces verts communaux sur le territoire d’Uccle.

Ambitions 2025 :

100% des branches d’égagage et de taille de haies/arbustes du service vert sont broyés et valorisés.
120 t de déchets verts compostés par an et production d’un compost de qualité utilisé stratégiquement.

Ambitions 2030 :

Mulching de 100% des pelouses pouvant être mulchées.
Garder un stock de broyat entrant stable de 200 m³.
150 t de déchets verts compostés par an.

Objectif 2 : Valoriser les déchets verts issus de l’entretien des arbres dans les espaces verts et en voirie.

Ambitions 2025 :

100% du gros bois valorisable est valorisé en mobilier urbain.
Expérimentation de plusieurs solutions de valorisation des feuilles mortes.

Ambition 2030 : Valorisation au minimum du flux des feuilles mortes en dessous des seuils de pollution.

Type d’action

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Concerne l’administration | <input type="checkbox"/> Concerne le territoire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atténuation (scope 1 & 2) | <input type="checkbox"/> Adaptation |

⁵⁶ Le méso-compost communal correspond à l’échelle de compostage des communes, avec une capacité de traitement de 25 à 1000 tonnes de déchets verts par an. Ainsi, il se situe entre l’échelle du compost de quartier (5 tonnes/an) et le compost industriel (plus de 1000 tonnes/an).

⁵⁷ Voir annexe 3 : Récapitulatif de la situation initiale (2020) et des ambitions chiffrées (2025 et 2030).

Axes d'action

Objectif 1 : Recirculariser les déchets verts issus de l'entretien des espaces verts communaux sur le territoire d'Uccle.

- Action 1.1 : Généraliser le mulching sur les espaces verts communaux qui s'y prêtent.
- Action 1.2 : Systématiser la valorisation du broyat issu de l'élagage et de la taille de haies.
- Action 1.3 : Pérenniser le méso-compost communal.

Objectif 2 : Valoriser les déchets verts issus de l'entretien des arbres dans les espaces verts et en voirie.

- Action 2.1 : Optimiser l'entretien des arbres afin de garantir leur pérennité.
- Action 2.2 : Valoriser le gros bois valorisable, notamment en mobilier urbain.
- Action 2.3 : Poursuivre la circularisation des feuilles mortes dans les espaces verts.
- Action 2.4 : Valoriser les feuilles mortes en voirie.

Pilotes de l'action & Partenaires

- Services communaux pilotes : Vert, Environnement
- Service communaux partenaires : Propreté, Sports, Décès, Régie foncière
- Écoles et crèches communales
- Communes partenaires, Bruxelles Environnement, Centre d'écologie urbaine
- Futurs potentiels partenaires : CPAS, Police, élagueurs privés, entreprise désignée de l'entretien de certains espaces verts communaux, ICPP
- Autres partenaires : facilitateur biodéchets pour les professionnels de la Région, ASBL spécialisées.

Pour qui

- Ucclois(es), voire habitant(e)s à proximité
- Bénéficiaires de dons de compost et de broyat

Évaluation de l'impact

Indicateurs de réalisation :

- Volume de déchets verts circularisés.
- Volume de compost généré par le méso-compost communal.

Impacts attendus :

- Diminution des déchets verts produits dans les espaces verts communaux et exportés.
- Stockage du carbone contenu dans le compost.
- Stockage du carbone dans les sols (via l'épandage et les rotations de paillage).
- Diminution des gaz à effet de serre liés au transport et à l'export des déchets.

Co-bénéfices (non exhaustifs) :

- Amélioration de la qualité des sols grâce au compost et les rotations de types de paillage.
- Amélioration de la qualité de l'air et diminution locale de l'exposition au bruit liés aux camions exportant les déchets.
- Préservation de la biodiversité (notamment via les prairies fleuries).
- Économiques (pour la Commune) : réduction des coûts liés à l'export des DV, diminution du temps passé à l'entretien des espaces verts et réduction des coûts liés à l'achat de terreau.
- Économiques (pour les acteurs du territoire) : activation potentielle d'activités locales de valorisation (du gros bois par exemple), développement de réseaux d'acteurs « circulaires ».

- Sociaux : revalorisation de profils de fonction peu attractifs et déqualifiés, capacitation des métiers « verts » aux logiques et dispositifs de gestion circulaire des déchets verts, développement de nouvelles compétences (méso-compost), débitage gros bois, don de broyat.

Feuille de route

Ambition générale : Valoriser 100% des déchets verts issus des espaces verts communaux⁵⁸, et le gros bois lorsque la valorisation est possible.

Objectif 1 : Recirculariser les déchets verts issus de l'entretien des espaces verts communaux sur le territoire d'Uccle.

→ Action 1.1 : Généraliser le mulching⁵⁹ sur les espaces verts communaux qui s'y prêtent.

Ambition 2030 : Mulching de 100% des pelouses pouvant être mulchées.

- Diminuer les surfaces tondues en privilégiant les autres formes de gestion (prairies fleuries, prairies maigres, vivaces, etc.)
- Établir un diagnostic permettant de déterminer les surfaces de pelouses pouvant être mulchées et des pelouses pouvant être (partiellement) fauchées deux fois par an.
- Ne pas repasser à la tonte conventionnelle sur les pelouses déjà mulchées.
- Augmenter la part de tondeuses mulcheuses dans la flotte des tondeuses de la Commune.
- Augmenter la part des pelouses mulchées, notamment celles des cimetières.

→ Action 1.2 : Systématiser la valorisation du broyat issu de l'égavage et de la taille de haies.

Ambition 2025 : 100% des branches d'égavage et de taille de haies/arbustes du service vert sont broyées et valorisées.

Ambition 2030 : Garder un stock de broyat entrant stable de 200 m³ pour assurer les besoins internes de la Commune et ceux des projets collectifs communaux. Poursuivre l'ambition 2025.

- Établir un diagnostic du métrage de haies taillées sur le territoire communal.
- Poursuivre le broyage des branches d'égavage et de taille d'arbustes.
- Utiliser le broyat pour :
 - La gestion des espaces verts communaux, idéalement sur l'espace vert entretenu ou à proximité (y compris carrés d'arbres), avec une rotation annuelle des types de paillage (broyat, feuilles mortes, mise à nu) à l'exception des parterres gérés pour favoriser les pollinisateurs (par exemple, dans le quartier Myosotis⁶⁰). Créer un outil cartographique de suivi de l'utilisation du broyat.
 - Le méso-compost communal.
 - La redistribution en don aux projets collectifs et aux Ucclois(es) (dont potagers et composts collectifs).
- Broyer les branches sur place, épandre le broyat sur place ou à proximité, redistribuer le broyat aux composts, potagers et projets collectifs à proximité. Cela permet par ailleurs de diminuer les trajets de transport des déchets verts, notamment pour la taille de haies et d'arbustes, et donc les émissions de gaz à effet de serre.

⁵⁸ Voir annexe 3 : Récapitulatif de la situation initiale (2020) et des ambitions chiffrées (2025 et 2030).

⁵⁹ Le mulching consiste en tondre l'herbe sans ramasser les déchets de tonte. L'herbe laissée sur place représente un engrais naturel pour le sol. Elle protège aussi le sol d'une évaporation trop rapide de son humidité, réduisant les besoins en arrosage et protégeant contre la sécheresse.

⁶⁰ Via le Projet « Effet papillon pour les abeilles » financé par Bruxelles Environnement, un plan de gestion spécifique à cette zone a été élaboré.

- Sous réserve de la légalité vis-à-vis des réglementations déchets, réceptionner gratuitement le broyat issu de chantiers d'élagages privés sur le territoire communal (ou à proximité) afin d'augmenter le flux de broyat en vue d'une mise en bien commun (étant donné qu'à partir de 2023, une partie est utilisée pour le compost communal).
- Intégrer des besoins de surface pour broyat dans le plan de réaménagement du service vert.

→ Action 1.3 : Pérenniser le méso-compost communal.

Ambition 2025 : 120 t de déchets verts compostés par an et production d'un compost de qualité utilisé stratégiquement.

Ambition 2030 : 150 t de déchets verts compostés par an.

- Pérenniser :
 - Le compostage des déchets verts et ancrer ces pratiques dans le fonctionnement communal (formation de gestionnaires, retournement, arrosage, évaluation de la maturité, suivi des taux de polluants, gestion des lixiviats, stratégie d'épandage...).
 - La démarche de partage des machines nécessaires à la gestion du compost avec les communes partenaires⁶¹ et la mise à disposition du terrain au Cimetière de Saint-Gilles.
 - Le rôle de coordinateur en charge de la gestion des déchets verts.
- Développer une stratégie d'utilisation du compost mûr : épandage sur des localisations diversifiées au cours des années et sur une épaisseur raisonnable. Créer un outil cartographique interactif pour l'épandage du compost.
- Intégrer la gestion des terrains de sport (Service des Sports) dans la démarche. Pérenniser/étendre celle-ci à l'ensemble des cimetières (service Décès).
- Sur base de la généralisation de la démarche, augmenter la capacité de gestion du site et le cas échéant identifier un second site (intégrer les besoins de surface dans le plan de réaménagement du service Vert).
- Sous réserve de la légalité vis-à-vis des réglementations déchets, redistribuer gratuitement le compost aux demandeurs ucclois et en cas de quantité excédentaire, aux maraichers à proximité de la Commune.

Objectif 2 : Valoriser les déchets verts issus de l'entretien des arbres dans les espaces verts et en voirie.

→ Action 2.1 : Optimiser l'entretien des arbres afin de garantir leur pérennité.

- Poursuivre l'effort de diminution de l'élagage grâce à la taille douce et à la taille de formation.
- Pour les nouvelles plantations d'arbres, affiner le choix des essences adaptées aux changements climatiques et nécessitant moins d'élagage.
- Afin d'assurer la survie des nouveaux arbres plantés, privilégier des circonférences plus petites (10-12 cm par exemple) et se déplacer pour choisir en pépinière suffisamment tôt dans l'année les sujets commandés par la Commune (et donc s'assurer les arbres les mieux développés et les plus robustes).
- Finaliser la cartographie du patrimoine arboré communal (projet Impact-U⁶²).
- Améliorer la gestion planifiée des interventions d'élagage en tenant compte de l'essence de l'arbre, son âge, le dernier élagage, la densité de plantation, la présence ou non de zones de recul, les demandes des habitant(e)s, etc., sur base de la cartographie.

→ Action 2.2 : Valoriser le gros bois valorisable, notamment en mobilier urbain.

Ambition 2025 : 100% du gros bois valorisable est valorisé en mobilier urbain.

⁶¹ Les trois machines nécessaires à la gestion du compost ne sont utilisées qu'au maximum une fois par semaine. Dans un souci de sobriété et d'économies financières, une collaboration a été mise en place avec les Communes de Saint-Gilles et Woluwe-Saint-Pierre, à travers une convention, afin de partager l'utilisation de ces machines (chaque commune en ayant acheté une).

⁶² Projet Impact-U subsidié par Bruxelles Environnement : Inventaire multicritère du patrimoine arboré communal d'Uccle.

Poursuivre la circularisation des déchets verts

- Diagnostic : Identifier, via un outil cartographique, les zones et acteurs nécessitant du mobilier (nouveau ou à remplacer) à court/moyen terme et mettre en place un système de planification. Exemples : espaces publics (étudier les besoins des riverain(e)s et usager(ère)s), écoles, crèches, CPAS, sociétés de logements sociaux, potagers collectifs.
- Prévoir dans le plan de réaménagement du service vert une logistique et intégrer le savoir-faire lié à la valorisation du gros bois dans une optique de pérennité de la démarche (espace de stockage et de séchage des planches de bois, formation des ouvriers/élagueurs à la conception du mobilier, etc.).
- Etudier d'autres pistes de valorisation du bois qui ne pourrait pas être broyé ni transformé en mobilier urbain, en s'inspirant d'initiatives existantes (voir l'annexe 5), par exemple : l'alimentation partielle d'une chaudière au bois aux service vert, petits ustensiles en bois, œuvres d'art.

→ Action 2.3 : Poursuivre la circularisation des feuilles mortes dans les espaces verts.

- Poursuivre le déplacement des feuilles en dessous des massifs arborés dans les parcs.
- Privilégier, lorsque possible, les balais à feuilles (pas de consommation d'énergie) ou l'usage de souffleuses électriques (déjà en cours). Un co-bénéfice important sera la diminution du bruit.
- Composter les feuilles qui doivent être ramassées dans certains espaces publics.

→ Action 2.4 : Valoriser les feuilles mortes en voirie.

Ambition 2025 : Expérimentation de plusieurs solutions de valorisation des feuilles mortes.

Ambition 2030 : Valorisation au minimum du flux des feuilles mortes en dessous des seuils de pollution.

- Étudier et expérimenter des solutions de diminution de la pollution des feuilles mortes et de valorisation de celles-ci, sur base de l'évaluation de l'action du Plan Nature.
- Améliorer le processus de ramassage des feuilles mortes afin de diminuer les risques de pollution de ce flux et augmenter les opportunités de valorisation de ces ressources.

Pour plus de détails : voir l'annexe 4.

Programme d'Actions Climat du CPAS

Contexte

La lutte contre le réchauffement climatique est un enjeu primordial pour la survie de notre planète. L'Europe s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 de 55 % par rapport à 1990 et à décarboner l'économie européenne d'ici à 2050, conformément aux dispositions de l'accord de Paris.

Le plan national énergie-climat (PNEC) fixe les objectifs de la politique énergétique et climatique de la Belgique pour la période 2021-2030. Le plan présente également la stratégie à long terme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, comme le prévoit l'accord de Paris.

La Commune d'Uccle s'est donnée pour objectif de mettre sur pied un Programme d'Actions Climat, avec le soutien de Bruxelles Environnement. Il comprend une série d'actions réparties par thématique visant à atténuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire et de l'administration ainsi qu'à adapter le territoire aux conséquences des changements climatiques dans un esprit de justice sociale.

Le CPAS s'inscrit pleinement dans cette lignée et participe activement à cet effort collectif. Un certain nombre d'actions visant à réduire les émissions de GES du CPAS sont déjà mises en œuvre, avec par exemple la sensibilisation du personnel, l'isolation du bâtiment du CPAS et des mesures favorisant la marche, le vélo et les transports en commun. Cette fiche-action propose des objectifs et des actions afin d'aller plus loin, en collaboration et en synergie avec la Commune mais aussi avec le soutien de Bruxelles Environnement. En effet, un certain nombre de ces actions pourraient bénéficier de subsides dans le cadre de l'appel à projet régional « Actions Climat ».

Objectifs et ambitions

Objectif 1 : Conscientiser le personnel du CPAS aux enjeux climatiques et environnementaux

Ambition 2030 : 100% du personnel du CPAS a participé à une Fresque du Climat.

Ambition 2030 : 100% du personnel du CPAS a participé à une Fresque du Numérique.

Objectif 2 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments du CPAS et conscientiser aux économies d'énergie

Objectif 3 : Optimiser et décarboner les déplacements professionnels

Ambition 2030 : au moins 40% de flotte du CPAS est électrique.

Objectif 4 : Accompagner la décarbonation des déplacements domicile-travail du personnel du CPAS

Objectif 5 : Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics du CPAS et former le personnel du CPAS introduisant des marchés publics.

Ambition 2030 : 100% des agents introduisant des marchés publics sont formés à l'intégration de clauses environnementales dans ceux-ci.

Ambition 2030 : 100% des appels d'offre utilisent un cahier des charges avec des critères de durabilité lorsque le marché s'y prête.

Objectif 6 : Obtenir le label « Good Food » pour les cantines des homes du CPAS

Ambition 2028 : Obtenir deux fourchettes « Good Food » pour les repas proposés dans les homes.

Objectif 7 : Participer au développement de l'agriculture urbaine

Ambition 2025 : Aménager un site potager géré par le CPAS.

Objectif 8 : S'adapter aux conséquences des changements climatiques

Programme d'Actions Climat (PAC) du CPAS

CPAS

Type d'action

- Concerne l'administration
 Concerne le territoire
- Atténuation
 Adaptation

Axes d'action

Objectif 1 : Conscientiser le personnel du CPAS aux enjeux climatiques et environnementaux

- Action 1.1 : Former la coordinatrice PAC/Mobilité à l'animation des fresques du Climat et du Numérique.
- Action 1.2 : Faire participer l'ensemble des agents du CPAS aux fresques du Climat et du Numérique.
- Action 1.3 : Sensibiliser les agents du CPAS aux thématiques en lien avec le climat.
- Action 1.4 : Informer les agents du CPAS sur les obligations légales en matière climatique qui s'imposent à l'administration.
- Action 1.5 : Informer les nouveaux collaborateurs du programme actions climat du CPAS lors du « Welcome Day ».

Objectif 2 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments du CPAS et conscientiser aux économies d'énergie

- Action 2.1 : Centraliser les services administratifs du CPAS dans un bâtiment à haute performance énergétique (HPE).
- Action 2.2 : Effectuer des travaux de rénovation énergétique du bâtiment central du CPAS.
- Action 2.3 : Effectuer des travaux de rénovation énergétique dans l'ensemble des bâtiments du CPAS.
- Action 2.4 : Sensibiliser les membres du personnel aux gestes quotidiens de sobriété énergétique.

Objectif 3 : Optimiser et décarboner les déplacements professionnels

- Action 3.1 : Diminuer l'usage des véhicules personnels lors des déplacements professionnels.
- Action 3.2 : Décarboner la flotte de véhicules CPAS.

Objectif 4 : Accompagner la décarbonation des déplacements domicile-travail du personnel du CPAS

- Action 4.1 : Valoriser la marche à pied en proposant un incitant financier incluant les personnes habitant dans un rayon de moins d'un km.
- Action 4.2 : Favoriser la mobilité douce en cas de situations exceptionnelles
- Action 4.3 : Organiser via l'Intranet un système effectif de covoiturage.
- Action 4.4 : Favoriser le télétravail
- Action 4.5 : Sensibiliser le personnel à la mobilité douce
- Action 4.6 : Informer les nouveaux collaborateurs des incitants financiers à la mobilité douce lors du « Welcome Day ».

Objectif 5 : Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics du CPAS et former le personnel du CPAS introduisant des marchés publics.

- Action 5.1 : Conscientiser et former les adjudicateurs et les porteurs de projet à la question du besoin, aux impacts climatiques et environnementaux des achats et aux bonnes pratiques lors de l'élaboration de cahiers de charges.
- Action 5.2 : Réaliser un état des lieux des différents marchés et achats et définir un cadre méthodologique en amont de tout appel d'offre ou d'achat.
- Action 5.3 : Renforcer l'insertion de clauses durables (environnementales, sociales, éthiques...) dans les marchés publics et lors d'achats en général et réaliser des bilans réguliers.

Programme d'Actions Climat (PAC) du CPAS

CPAS

Objectif 6 : Obtenir le label « Good Food » pour les cantines des homes du CPAS.

→ Action 6.1 : Initier le processus d'obtention du label « Good Food » pour les cantines des homes.

Objectif 7 : Participer au développement de l'agriculture urbaine

→ Action 7.1 : Créer un potager urbain dans les talus du parking du CPAS.

→ Action 7.2 : Proposer des animations sur l'agriculture urbaine et l'alimentation durable.

Objectif 8 : S'adapter aux conséquences des changements climatiques

→ Action 8.1 : Valoriser l'eau du bassin tampon du bâtiment central du CPAS.

→ Action 8.2 : Inclure la gestion intégrée ou alternative des eaux pluviales dans tout type de travaux et d'aménagement.

→ Action 8.3 : Perméabiliser et renaturer les sols artificialisés.

Pilotes de l'action & Partenaires

- Coordinatrices du PAC au CPAS et à la Commune
- Services du CPAS concernés : Patrimoine, Affaires générales, Home Brugmann, Domaine de Neckersgat
- Services communaux partenaires : Transport, vert, cellule des Marchés Publics, Environnement

Pour qui

- Personnel du CPAS
- Les résidents des homes
- Bénéficiaires du CPAS

Évaluation de l'impact

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de membres du personnel du CPAS ayant participé à des fresques du Climat et du Numérique
- Nombre de nouveaux collaborateurs informés des actions mises en place par le CPAS en faveur du climat
- Nombre d'agents introduisant des marchés publics formés à l'intégration de clauses environnementales
- Nombre de marchés publics intégrant des clauses environnementales
- Économies en énergie et en eau grâce aux travaux sur le bâtiment du CPAS et aux actions de sobriété
- Nombre de personnes bénéficiant des services de la cellule énergie
- Nombre de projets de gestion intégrée ou alternative des eaux
- Nombre de potagers urbains créés
- Nombre d'ateliers cuisine et d'animations sur l'alimentation durable organisés
- Nombre de fourchettes Good Food obtenues dans les homes
- Nombre d'agent(e)s utilisant régulièrement les modes actifs et alternatifs pour leurs DDT, reflété notamment grâce au nombre d'interventions dans les frais de déplacements domicile-travail (transports en commun, piéton et vélo)
- Taux d'utilisation des différents modes pour les déplacements professionnels : TC, vélo, marche, voiture, etc.
- Caractéristiques de la flotte : nombre de véhicules mutualisés, électriques, thermiques, vélos cargos électriques, vélos électriques, etc.

Programme d'Actions Climat (PAC) du CPAS

CPAS

Impacts attendus :

- Conscience des enjeux climatiques et environnementaux du personnel du CPAS, favorisant l'intégration des objectifs climatiques dans leur fonction et leurs missions
- Réduction des achats grâce à la mutualisation, la location, l'allongement de la durée de vie, permettant la réduction de l'empreinte carbone des achats.
- Réduction de l'empreinte carbone des achats de biens consommés et des services.
- Augmentations des produits et services locaux vendus.
- Diminution de l'empreinte carbone et environnementale lié à la consommation en énergie et en eau de l'ensemble des bâtiments du CPAS
- Diminution de la consommation énergétique des personnes bénéficiant des services de la cellule énergie
- Diminution des vulnérabilités aux inondations grâce aux projets de gestion intégrée et alternative des eaux
- Augmentation de la production alimentaire, de l'autoconsommation et meilleure souveraineté alimentaire sur le territoire, et baisse de l'empreinte carbone liée au transport des fruits et légumes
- Diminution de l'empreinte carbone et environnementale liée aux repas consommés dans les homes et, éventuellement, dans les autres cantines du CPAS (crèche et cité)
- Diminution de l'utilisation des véhicules thermiques et augmentation de l'utilisation des modes actifs et alternatifs pour les déplacements professionnels
- Diminution de l'empreinte carbone liée aux déplacements professionnels
- Augmentation de l'utilisation des modes actifs et alternatifs pour les déplacements domicile-travail (DDT)
- Diminution de l'empreinte carbone liée aux DDT

Co-bénéfices (non exhaustifs) :

- Soutien aux filières locales du réemploi, de la location, du recyclage, de la rénovation énergétique et maintien des emplois locaux
- Économies grâce à la réduction des factures énergétiques et amélioration du confort intérieur du bâtiment du CPAS
- Protection des terrains contre l'urbanisation et la perméabilisation grâce à l'aménagement de parcelles potagères, création de lieu de rencontre, favorisant le lien social et la convivialité
- Bénéfices liés à une alimentation de haute qualité nutritionnelle pour la santé
- Protection de la biodiversité
- Favorisation des circuits courts et rémunération juste aux producteurs et productrices
- Économies budgétaires liées à diminution du nombre de véhicules motorisés achetés par le CPAS et du carburant consommé
- Contribution à l'amélioration de la qualité de l'air, à la diminution du bruit lié à la circulation, à l'amélioration de la sécurité routière et au cadre de vie des riverain(e)s
- Meilleure accessibilité aux pratiques de mobilité favorisant la santé physique et mentale

Feuille de route

Préalable : Afin de réaliser des économies d'échelles, la Commune et le CPAS souhaitent renforcer leurs collaborations et développer autant que possible des synergies dans la mise en œuvre d'actions visant à réduire les émissions de GES directes et indirectes des deux administrations et du territoire d'Uccle.

Les agent(e)s en charge de la coordination du Programme d'Actions Climat à la Commune et au CPAS constituent, de par la nature transversale de leurs missions, des intermédiaires privilégiés pour ce faire, notamment sur des thématiques ou actions communes ou complémentaires (durabilité des marchés publics, Plan de déplacement d'entreprise, la durabilité des cantines...). Tels des facilitateurs, les coordinateur(trice)s du PAC disposent également des connaissances et compétences permettant d'implémenter les méthodologies transversales nécessaires à la bonne mise en œuvre des actions, de leur planification, leur suivi et de leur pérennisation.

Ces synergies trouvent par ailleurs autant leur sens dans des actions de préparation (formation d'agents, mise à disposition d'outils, échanges de bonnes pratiques...), d'adhésion et de levier pour le changement (sensibilisation interne ou vers le public), et de concrétisation d'actions sur le terrain ou dans les bâtiments.

Objectif 1 : Conscientiser le personnel du CPAS aux enjeux climatiques et environnementaux

Ambition 2030 : 100% du personnel du CPAS a participé à une Fresque du Climat.

Ambition 2030 : 100% du personnel du CPAS a participé à une Fresque du Numérique.

→ **Action 1.1 : Former la coordinatrice PAC/Mobilité à l'animation des fresques du Climat et du Numérique.**

La Fresque du Climat est un outil neutre et objectif. Il se fonde sur les données issues des rapports scientifiques du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) dont les recommandations orientent les décisions politiques et économiques à l'échelle mondiale.

L'atelier qui dure 3 heures mobilise l'intelligence collective pour sensibiliser les participants aux changements climatiques. Son approche ludique et pédagogique permet à tous les publics de s'approprier le sujet des changements climatiques et vise à éviter une descente verticale du savoir. Durant l'atelier, les participants relient les liens de cause à effets et intègrent les enjeux climatiques dans leur globalité.

Sans culpabiliser et par une compréhension partagée des mécanismes à l'œuvre, la Fresque engage les individus dans un échange constructif. A l'issue de l'atelier, les participants sont motivés et outillés pour agir à leur niveau.

La Fresque du Numérique est un atelier et collaboratif d'une demi-journée avec une pédagogie similaire à celle de la Fresque du Climat. Le but est de sensibiliser et former les participants aux enjeux environnementaux du Numérique.

L'atelier vise à expliquer les grandes lignes des actions à mettre en place pour évoluer vers un numérique plus soutenable, puis à ouvrir des discussions entre les participants sur le sujet. Véritable outil de team building, cet atelier permet de se rassembler pour apprendre ensemble.

- Former la coordinatrice PAC/Mobilité à l'animation de la Fresque Climat et à la Fresque du Numérique afin qu'elle puisse animer des ateliers pour le personnel du CPAS.

→ **Action 1.2 : Faire participer l'ensemble des agents du CPAS aux fresques du Climat et du Numérique.**

- Utiliser les outils de la Fresque du Climat et la Fresque du Numérique pour sensibiliser l'ensemble du personnel du CPAS (tout site confondu). Le débriefing sera centré sur les attitudes professionnelles

attendues. Dans un premier temps, la participation se fera sur base volontaire puis sera rendue obligatoire. Chaque nouvel agent suivra la Fresque du Climat durant sa première année au sein du CPAS.

- Étudier la possibilité de faire un marché public conjoint avec la Commune pour proposer des ateliers aux membres du personnel de l'administration communale et du CPAS.
- Créer une synthèse de l'atelier et la remettre aux participants. Rendre celle-ci facilement accessible sur Intranet.
- Mettre en place une collaboration avec le service informatique pour mettre en place de nouvelles procédures, des campagnes d'information sur les bonnes pratiques et un suivi des actions de sobriété numérique.

→ Action 1.3 : Sensibiliser les agents du CPAS aux différents thématiques en lien avec le climat

- Envoyer une fois par trimestre via Infocom⁶³ à tous les membres du personnel une fiche informative thématique en lien avec le climat (exemples : réduire sa consommation énergétique, le zéro déchet, réduire sa consommation d'eau, l'impact climatique des finances). Celle-ci comprendra une information complète, des liens utiles, des conseils concrets dans le thème imparti. Elle sera facilement accessible sur Intranet via un nouvel onglet Climat. Il s'agit bien de sensibiliser et non d'imposer des choix ou de s'ingérer dans la vie privée des agents.
- Collaborer avec le graphiste afin de rendre ces fiches visibles et attractives dans un espace d'affichage exclusivement dédié à l'environnement et au climat. Cet espace situé dans le bâtiment du CPAS sera accessible tant aux membres du personnel que les bénéficiaires.
- Collaborer avec la Commune pour définir les thèmes proposés dans l'année et pour partager le contenu.

→ Action 1.4 : Informer les agents du CPAS sur les obligations légales en matière climatique qui s'imposent à l'administration

- Informer via Infocom les membres du personnel sur les actualités juridiques en matière climatique. Il s'agit ici d'informations ponctuelles pertinentes liées à l'actualité
- Afficher ces actualités dans l'espace d'affichage exclusivement dédié à l'environnement et au climat.

→ Action 1.5 : Informer les nouveaux collaborateurs sur le programme actions climat du CPAS lors du « Welcome Day ».

- Présenter lors des « Welcome Days⁶⁴ » les actions mises en œuvre par le CPAS en faveur du climat ainsi que les ressources mises à leur disposition sur Intranet (fiches informatives thématiques, actualités climatiques).

⁶³ Canal de communication pour le personnel du CPAS.

⁶⁴ Journée informative pour les nouveaux agents sur le fonctionnement des services.

Objectif 2 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments du CPAS et conscientiser aux économies d'énergie

→ Action 2.1 : Centraliser les services administratifs du CPAS dans un bâtiment à haute performance énergétique (HPE).

- Étudier la faisabilité de centraliser les services administratifs du CPAS au bâtiment situé au 3 rue Egide Van Ophem, actuellement le Home Brugmann, qui sera rénové afin d'atteindre les exigences d'un bâtiment à haute performance énergétique.

→ Action 2.2 : Effectuer des travaux de rénovation énergétique du bâtiment central du CPAS.

- Pour le bâtiment des bureaux du CPAS (chaussée d'Alseberg), les actions prioritaires à mettre en œuvre afin de réduire la consommation énergétique d'ici 2025 sont :
 - Isoler les tuyaux extérieurs d'eau chaude.
 - Isoler la toiture du bâtiment principal.
 - Remplacer les coupoles du sous-sol et du troisième étage par des coupoles triple épaisseur avec protection solaire.
 - Remplacer progressivement les néons cassés par des LED.
 - Remplacer au fur et à mesure les châssis du bâtiment central.
- Calculer l'amortissement financier et carbone⁶⁵ de chaque rénovation.

→ Action 2.3 : Effectuer des travaux de rénovation énergétique dans l'ensemble des bâtiments du CPAS.

- Faire un état des lieux PEB de l'ensemble des bâtiments privés et publics du CPAS : ILA (initiatives locales d'accueil), Baby Halte, Cité de l'Enfance, crèche Asselbergs (obligation légale du PACE⁶⁶), etc.
- Lors de rénovations lourdes de bâtiments, effectuer les travaux nécessaires pour atteindre un niveau de haute performance énergétique (HPE) et installer des systèmes de production d'énergie renouvelable (solaire, géothermie, etc.)

→ Action 2.4 : Sensibiliser les membres du personnel aux gestes quotidiens de sobriété énergétique

- Envoyer via Infocom à tous les membres du personnel des emails rappelant les bonnes pratiques à adopter (comme par exemple, éteindre son ordinateur ainsi que l'écran en quittant le CPAS). A intervalles réguliers, Infocom alternera entre un rappel quant aux mesures à respecter au bureau et un mail sur les économies d'énergie domestiques possibles et d'autres questions relatives à ce thème. Cela se fera en collaboration avec la cellule Énergie et l'assistante sociale du personnel⁶⁷. Il s'agit bien de sensibiliser et non d'imposer des choix ou de s'ingérer dans la vie privée des agents. Rendre facilement accessible la fiche sur Intranet.
- Afficher ces thèmes dans l'espace d'affichage exclusivement dédié à l'environnement et au climat qui sera accessible tant au personnel qu'aux bénéficiaires.

⁶⁵ L'amortissement carbone se calcule grâce à l'empreinte carbone de la rénovation (liée aux matériaux employés) et les émissions de GES évitées grâce à la rénovation.

⁶⁶ Le Plan Air Climat Énergie de la région de Bruxelles Capitale.

⁶⁷ Note de service N°1362.

Objectif 3 : Optimiser et décarboner les déplacements professionnels

Ambition 2030 : au moins 40% de flotte du CPAS est électrique.

→ Action 3.1 : Diminuer l'usage des véhicules personnels lors des déplacements professionnels.

- D'ici 2025, proposer le Brupass⁶⁸ pour les membres itinérants du SUD⁶⁹, comme cela était en place dans le passé. En effet, beaucoup utilisent leur voiture personnelle car ils travaillent dans certains quartiers où ne passent que des transports De Lijn ou TEC.
- D'ici 2027, étudier la possibilité de proposer un système de véhicules partagés pour les services qui font régulièrement usage de leur véhicule personnel (service des initiatives locales d'accueil, service informatique...), par exemple via une collaboration avec Cambio, comme déjà en place à l'administration communale.
- Sensibiliser le personnel aux modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

→ Action 3.2 : Décarboner la flotte de véhicules CPAS.

- Afin de respecter les nouvelles normes bruxelloises, poursuivre l'électrification de la flotte de véhicules du CPAS (pilote de l'action : service du Patrimoine). Lorsque cela est possible, électrifier en allégeant le véhicule.
- Envisager la possibilité de mettre à disposition des vélos électriques (alternatives à la voiture) dans les sites du CPAS.
- Étudier les possibilités d'installer des bornes électriques de recharge en synergie avec la Commune.

Objectif 4 : Accompagner la décarbonation des déplacements domicile-travail du personnel du CPAS

Début de l'année 2023, une enquête interne a été menée en individuel auprès des travailleurs de l'administration centrale en matière de mobilité afin de compléter le PDE réalisé en 2022. Les réponses de 92% du personnel ont pu être récoltées. Les actions listées ci-dessous reprennent les demandes émanant du personnel en lien avec les objectifs visés par le prochain PDE de 2024 (trajets domicile-travail, les déplacements professionnels et le télétravail).

→ Action 4.1 : Valoriser la marche à pied en proposant un incitant financier incluant les personnes habitant dans un rayon de moins d'un km.

- Inclure dans l'incitant financier donné par le CPAS toutes les personnes qui se rendent à leur travail en marchant, y compris celles habitant dans un rayon de moins d'un km. La valorisation de ce mode de transport doit être inclusif.
- Sensibiliser le personnel à ce mode de transport.

→ Action 4.2 : Favoriser la mobilité douce en cas de situations exceptionnelles

- Octroyer une indemnité « piéton » occasionnelle pour les personnes qui font le choix de ce mode de transport en cas de grève ou de pic de pollution de leur mode de transport habituel.

⁶⁸ Le Brupass comprend l'abonnement STIB, De Lijn et TEC en région Bruxelloise.

⁶⁹ Dans le cadre de l'enquête du PDE, les membres « itinérants » du SUD ont été entendus sur les améliorations à faire quant à leur mobilité professionnelle.

Programme d'Actions Climat (PAC) du CPAS

CPAS

- Intervenir financièrement dans la location d'un vélo pour la journée de grève ou pic de pollution (Blue bike, cozywheels, bike to go...). Cela permet non seulement de valoriser un mode de transport durable mais également de faire découvrir ce mode de transport et peut-être de le faire adopter.

→ Action 4.3 : Organiser un système effectif de covoiturage.

- Étudier la mise en place d'une plateforme de covoiturage en synergie avec la Commune.

→ Action 4.4 : Favoriser le télétravail

- Envisager la possibilité de proposer deux jours de télétravail structurels pour tous les postes où cela est possible. Cela permettrait de désengorger les routes et faciliter la mise en place d'espaces de travail flexibles.

→ Action 4.5 : Sensibiliser le personnel à la mobilité douce

- Mettre l'Intranet à jour avec toutes les informations utiles par mode de transport.
- Sensibiliser le personnel via Infocom (info, quizz).
- Organiser des petits déjeuners de la mobilité lors de la semaine de la mobilité. Il s'agit d'un événement permettant aux agents d'aborder leurs déplacements quotidiens en termes de sécurité routière, de pollution, de pratique, de découvrir la mobilité durable, ou encore les solutions alternatives à la voiture dans un esprit ludique et accessible.

→ Action 4.6 : Informer les nouveaux collaborateurs des incitants financiers à la mobilité douce lors du « Welcome Day ».

- Présenter lors des Welcome Days les incitants financiers à la mobilité douce.

Objectif 5 : Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics du CPAS et former le personnel du CPAS introduisant des marchés publics.

Ambition 2030 : 100% des agents introduisant des marchés publics sont formés à l'intégration de clauses environnementales dans ceux-ci.

Ambition 2030 : 100% des appels d'offre utilisent un cahier des charges avec des critères de durabilité lorsque le marché s'y prête.

→ Action 5.1 : Conscientiser et former les adjudicateurs et les porteurs de projet à la question du besoin, aux impacts climatiques et environnementaux des achats et aux bonnes pratiques lors de l'élaboration de cahiers de charges.

- Former tous les agents concernés, que ce soit pour des marchés publics, y compris pour des achats sur simple facture acceptée (objectifs, coordination).

Par exemple : relayer les workshops de Bruxelles Environnement (et autres) sur les marchés publics durables, relayer la possibilité de solliciter l'Helpdesk régional gratuit et les outils d'accompagnement, etc.

- Mettre en place des collaborations avec la Commune pour la formation des agents.
- Rendre facilement accessible les outils pour insérer des clauses environnementales.

→ Action 5.2 : Réaliser un état des lieux des différents marchés et achats et définir un cadre méthodologique en amont de tout appel d'offre ou d'achat.

Programme d'Actions Climat (PAC) du CPAS

CPAS

- Mettre en place une méthodologie visant à établir des synergies entre les marchés de la Commune et ceux du CPAS et des autres structures communales.
- Réaliser un état des lieux des différents marchés (fournitures, travaux, services, alimentaire) ainsi que des achats et identifier les sources les plus importantes de GES.

→ Action 5.3 : Renforcer l'insertion de clauses durables (environnementales, sociales, éthiques...) dans les marchés publics et lors d'achats en général et réaliser des bilans réguliers.

Quelques possibilités (liste non exhaustive) :

- Poursuivre l'intégration d'exigences de durabilité dans les critères d'attribution des marchés publics et achats sur simple facture acceptée.
- Favoriser la location plutôt que l'achat d'équipements à usage occasionnel.
- Arrêter l'utilisation de produits à usage unique. Tendre vers le zéro déchet.
- Acheter du matériel plus facilement recyclable.
- Favoriser les achats bas carbone.
- Favoriser les sous-traitants utilisant une démarche circulaire.

Objectif 6 : Obtenir le label « Good Food » pour les cantines des homes du CPAS.

Ambition 2028 : Obtenir deux fourchettes « Good Food » pour les repas proposés dans les homes.

→ Action 6.1 : Initier le processus d'obtention du label « Good Food » pour les cantines des homes.

- Lancer en 2024 un marché public (dans le cadre de son renouvellement) pour les cuisines des deux homes du CPAS incluant le processus d'obtention du label Good Food. Celui-ci sera obtenu d'ici la fin de la période du marché public, c'est-à-dire en 2028.
- Pour aller plus loin, étudier la faisabilité d'étendre cette action pour les autres cantines du CPAS (crèche et cité).

Il s'agira pour l'ensemble des marchés publics relatifs à l'alimentation :

- D'identifier préalablement les besoins et attentes des différentes parties prenantes pour proposer des solutions.
- De renforcer les clauses de durabilité dans les cahiers des charges en collaboration avec les différentes parties prenantes.
- D'intégrer les dimensions de santé et besoins nutritionnels, d'accessibilité financière et culturelle à tous les niveaux.

Objectif 7 : Participer au développement de l'agriculture urbaine.

Ambition 2025 : Initier le réaménagement un site potager géré par le CPAS.

→ Action 7.1 : Créer un potager urbain dans les talus du parking du CPAS.

- Aménager les talus du parking à l'arrière du bâtiment du CPAS pour créer un espace verger potager. La cellule culture souhaiterait créer un lieu de rencontre intergénérationnel et une communauté potagère avec des groupes de bénéficiaires pour entretenir et récolter les fruits et légumes issus du potager. De plus, elle s'occupera de gérer le calendrier des visites, des récoltes et des rencontres. Pour la phase d'aménagement du verger potager, des synergies avec le service de l'environnement de la Commune sont possible (partage d'expériences, analyse de sols...).
- En fonction de cette première expérience, identifier et aménager un second site potager géré par le CPAS.

→ Action 7.2 : Proposer des animations sur l'agriculture urbaine et l'alimentation durable.

- Organiser des ateliers culinaires avec les participants du potager utiliser les récoltes.
- Sensibiliser les bénéficiaires aux thématiques « Good Food », en faisant appel aux intervenants de la filière Good Food. Exemples de thématiques : slow food, rémunération juste des producteurs, rôle et état des sols, souveraineté alimentaire, santé, etc.

Objectif 8 : S'adapter aux conséquences des changements climatiques.

Les changements climatiques provoquent une intensification des événements extrêmes, tels que les canicules et les inondations. Des actions doivent être menées pour se prémunir contre ces événements. La gestion intégrée ou alternative des eaux pluviales (voir encadré ci-dessous), la perméabilisation des sols artificialisés et la création d'ilots de fraîcheur sont des solutions pour lutter contre les inondations, diminuer les effets des canicules et des phénomènes d'ilot de chaleur urbain.

La gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) vise à lutter contre les inondations et s'articule autour de 4 aspects fondamentaux :

- Respecter les écoulements naturels ;
- Stocker l'eau au plus proche du lieu de précipitation ;
- Favoriser l'infiltration et l'évapotranspiration via des dispositifs végétalisés. Si ce n'est pas possible, que le rejet se fasse à débit régulé ;
- Veiller à la prise en compte des épisodes pluvieux exceptionnels ou à la répétition d'épisodes pluvieux (source : Bruxelles Environnement).

À défaut de pouvoir appliquer la GIEP, il convient d'utiliser les techniques de gestion alternative des eaux pluviales (transport des eaux vers un autre exutoire que le sol, par réseau séparatif vers le réseau d'égouttage, le réseau hydrographique ou un volume tampon). Le rejet des eaux pluviales à l'égout ne doit se faire qu'en dernier recours et toujours après temporisation.

Les dispositifs de gestion des eaux doivent prioritairement être à ciel ouvert, infiltrant et végétalisés (noues, bassins, tranchées, jardins de pluie, rues-jardins avec des plantations et espaces infiltrant le long des façades, carrés d'arbres infiltrant avec récupération des eaux de voirie vers les fosses de plantation...). Ces aménagements permettent par la même occasion de favoriser la création d'ilots de fraîcheur.

Les actions suivantes s'inscrivent dans l'application du [Règlement communal d'urbanisme relatif à la gestion des eaux](#) (RCU eau) et plus globalement dans le [Plan de Gestion des Eaux de la Région](#) (PGE) qui intègre les exigences de la [Directive inondation](#). Le RCU eau comme le PGE visent à améliorer la

résilience du territoire face aux risques liés au changement climatique (actions 8.1, 8.2 et 8.3) mais également préserver et valoriser les ressources stratégiques en eau (action 8.1) ainsi que les zones protégées (action 8.2 et 8.3).

→ Action 8.1 : Valoriser l'eau du bassin tampon du bâtiment central du CPAS.

Ambition 2025 : Utiliser l'eau du bassin tampon du CPAS pour les sanitaires du bâtiment central et l'arrosage des espaces verts du CPAS et de la Commune.

Le CPAS dispose d'un bassin tampon de 44.000 L d'eau au sous-sol de son bâtiment principal, qui récupère l'eau de pluie et l'eau de la source souterraine du talus du parking. Cette eau est actuellement perdue car rejetée dans les eaux usées.

- Installer une pompe hydraulique dans le bassin tampon du CPAS afin d'utiliser l'eau recueillie pour les sanitaires du bâtiment ainsi que pour arroser les plantations du verger potager sur le parking.
- Permettre au service vert communal d'utiliser l'eau du bassin tampon non utilisable par le CPAS quand c'est possible pour arroser les nouvelles plantations communales.

→ Action 8.2 : Inclure la gestion intégrée ou alternative des eaux pluviales, la végétalisation et la création d'îlots de fraîcheur dans tous types de travaux et d'aménagements.

- Lors des travaux et des aménagements entrepris par le CPAS (rénovations légères ou lourdes de bâtiments, nouvelles constructions, parking, aménagements d'espaces verts, etc.), inclure la gestion intégrée ou alternative des eaux pluviales. Exemple : réaménagement de l'étang du Neckersgat.
- Inclure des mesures visant à végétaliser et à préserver la biodiversité dès que possible (en s'appuyant éventuellement sur l'indicateur CBS+).
- Créer des îlots de fraîcheur lorsque possible.

→ Action 8.3 : Perméabiliser et renaturer les sols artificialisés et protéger les espaces naturels existants.

Les sols jouent plusieurs rôles cruciaux en milieu urbain : absorption de l'eau de pluie et résilience face aux inondations, rafraîchissement de l'air grâce à l'évapotranspiration, captage et réservoir de carbone, habitat pour la biodiversité et substrat pour la végétation. Il est donc primordial de protéger les espaces naturels et de désartificialiser au maximum les sols.

- Protéger les espaces naturels existants et limiter l'artificialisation des sols.
- Perméabiliser et végétaliser les sols artificialisés au maximum (parkings et zones de stationnement notamment).
- Créer un groupe de travail transversal sur ce sujet pour :
 - Faire un état des lieux des sols.
 - Élaborer une stratégie pour atteindre l'objectif zéro artificialisation d'ici 2030⁷⁰.
 - Bannir l'utilisation de matériaux ou la plantation d'essences altérant l'équilibre du sol (exemple : dolomie, résineux).

⁷⁰ Objectif voté dans le volet « territoire » du Programme d'Actions Climat communal du 19 octobre 2023.

Annexes des fiches actions

Annexes AL1 : Favoriser un accès à une alimentation saine et durable dans l'ensemble des structures communales	84
Annexe 1 : Axes d'action pour tendre vers une alimentation plus durable	84
Annexe 2 : Émissions de GES par kilogramme de produit alimentaire à travers la chaîne d'approvisionnement.....	84
Annexe 3 : Émissions de GES pour 100 g de protéines.....	85
Annexe 4 : Consommation d'eau (en litres) pour la production d'un kilogramme d'aliments.....	85
Annexe 5 : Émissions de GES des produits de la mer	86
Annexe 6 : Les régimes alimentaires bas carbone peuvent réduire les coûts écologiques et sanitaires mondiaux	86
Annexe 7 : Liste des établissements scolaires communaux avec un label Good Food	87
Annexe 8 : Critères Good Food pour les cantines.....	88
Annexe 9 : Exemple d'offre végétarienne dans une cantine	88
Annexes EB3 : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments communaux	89
Annexe 1 : Établissements scolaires ucclois	89
Annexe 2 : Objectifs régionaux	89
Annexes SN2 : Déployer la sobriété numérique dans l'ensemble des structures communales	90
Annexe 1 : Adhésion à l'INR	90
Annexe 2 : Charte numérique responsable de l'INR.....	90
Annexe 3 : Le label NR.....	90
Annexe 4 : Compétences à acquérir dans le cadre d'une formation numérique responsable	90
Annexe 5 : Méthodes possibles de suivi de l'empreinte carbone du parc informatique.....	91
Annexe 6 : Référentiels et outil d'écoconception de service numérique	91
Annexes ZD3 : Poursuivre la circularisation des déchets verts	92
Annexe 1 : Flux des déchets verts (situation initiale et envisagée) estimés dans le cadre du projet CARBONE.....	92
Annexe 2 : Flux entrant et sortant de broyat.....	93
Annexe 3 : Récapitulatif de la situation initiale (2020) et des ambitions chiffrées (2025 et 2030)	93
Annexe 4 : Valorisation des feuilles mortes en voirie	94
Annexe 5 : Exemple de valorisation durable du bois.....	95

Annexes AL1 : Favoriser un accès à une alimentation saine et durable dans l'ensemble des structures communales

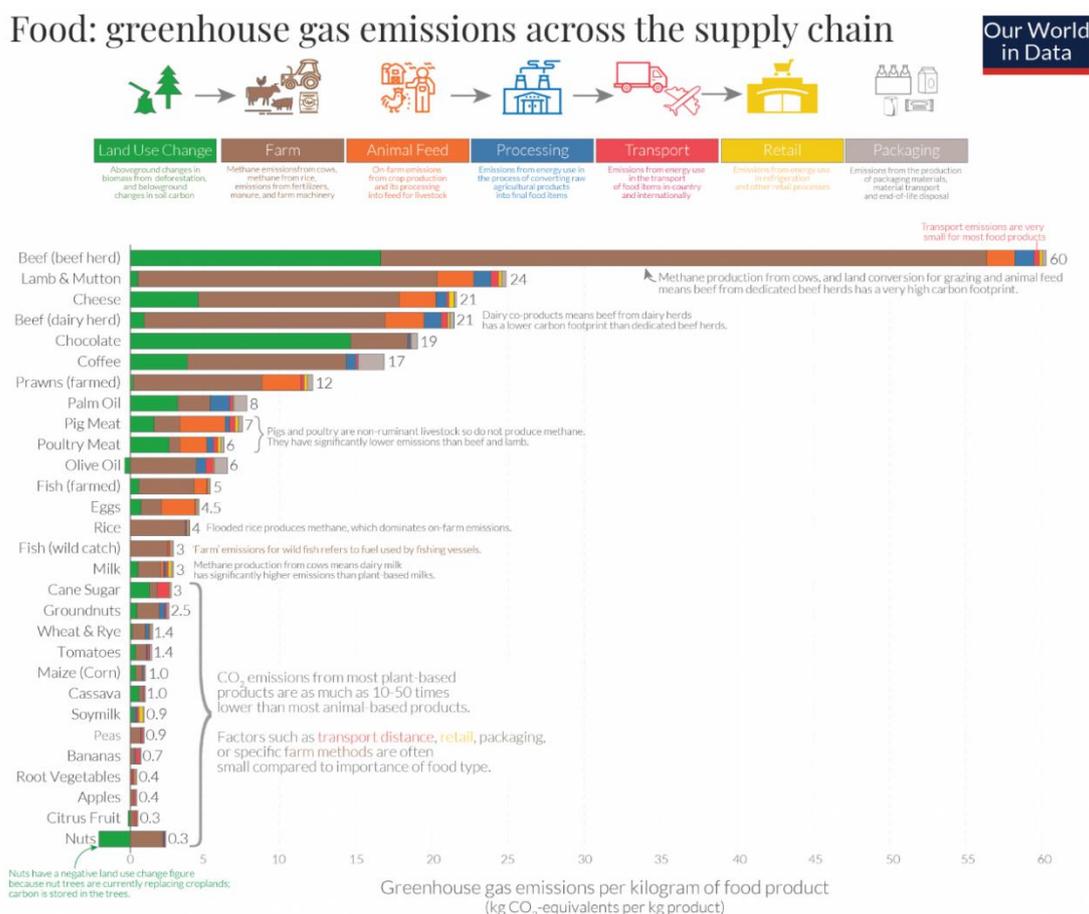
Annexe 1 : Axes d'action pour tendre vers une alimentation plus durable

Ces axes d'action peuvent être traduits en clauses à introduire dans les cahiers des charges des marchés publics d'achat d'aliments ou de repas des clauses pour rendre l'offre alimentaire plus durable.

Axes d'action à mettre en œuvre par ordre chronologique pour une transition progressive :

- Privilégier la viande blanche plutôt que la viande rouge (3 à 10 fois moins émettrice en GES)
- Réduire la quantité de viande pour en acheter de meilleure qualité
- Augmenter la part des repas végétariens et végétaliens (3 à 14 fois moins émetteurs que des repas avec de la viande)
- Augmenter la part des produits locaux, bio, frais, de saison
- Pour les produits exotiques, prendre des produits issus du commerce équitable
- Privilégier le zéro déchet

Annexe 2 : Émissions de GES par kilogramme de produit alimentaire à travers la chaîne d'approvisionnement



Note: Greenhouse gas emissions are given as global average values based on data across 38,700 commercially viable farms in 119 countries. Data source: Poore and Nemecek (2018). Reducing food's environmental impacts through producers and consumers. Science. Images sourced from the Noun Project. OurWorldinData.org - Research and data to make progress against the world's largest problems. Licensed under CC-BY by the author Hannah Ritchie.

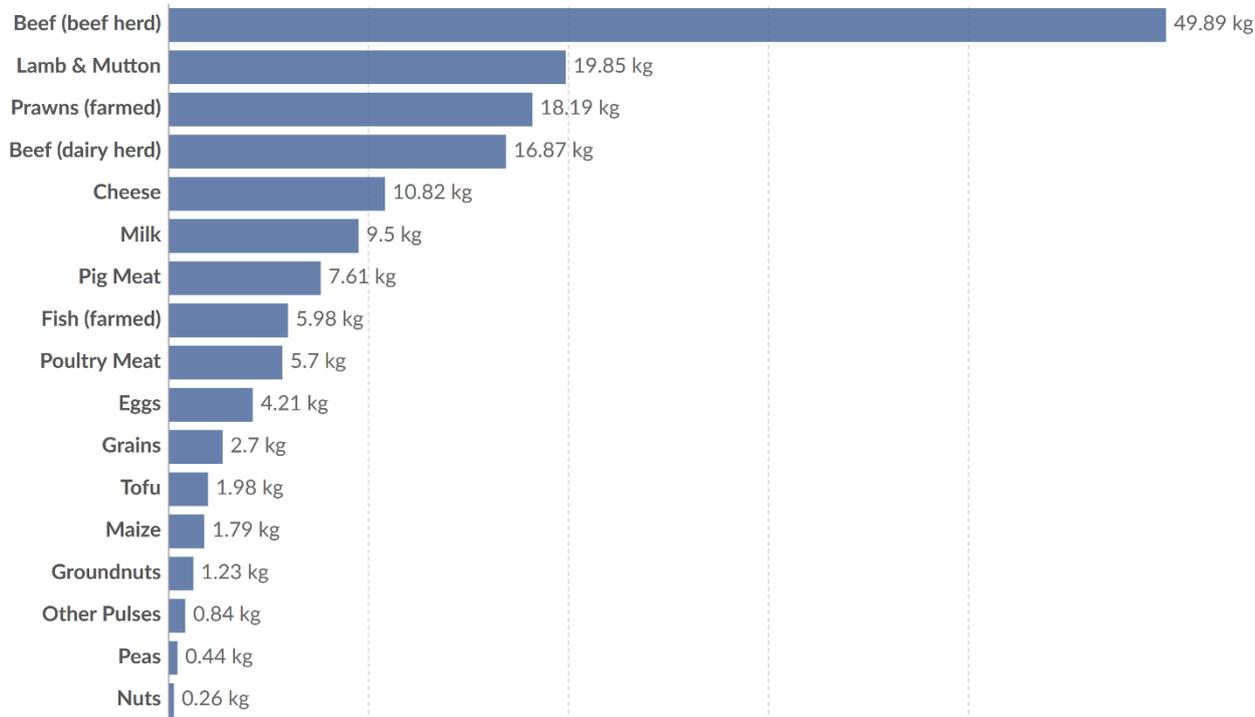
Source des données : J. Poore, T. Nemecek (2018). Reducing food's environmental impacts through producers and consumers. Science360,987-992. DOI:10.1126/science.aaq0216 ; Graphique : [Our World in Data](https://www.ourworldindata.org)

Annexe 3 : Émissions de GES pour 100 g de protéines

Greenhouse gas emissions per 100 grams of protein



Greenhouse gas emissions are measured in kilograms of carbon dioxide-equivalents.

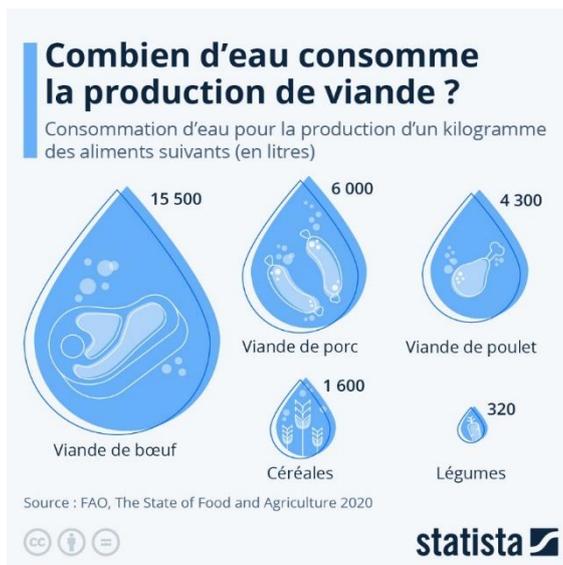


Data source: Poore and Nemecek (2018)

OurWorldInData.org/environmental-impacts-of-food | CC BY

Source des données : J. Poore, T. Nemecek (2018). Reducing food's environmental impacts through producers and consumers. Science360,987-992. DOI:10.1126/science.aaq0216 ; Graphique : [Our World in Data](https://ourworldindata.org)

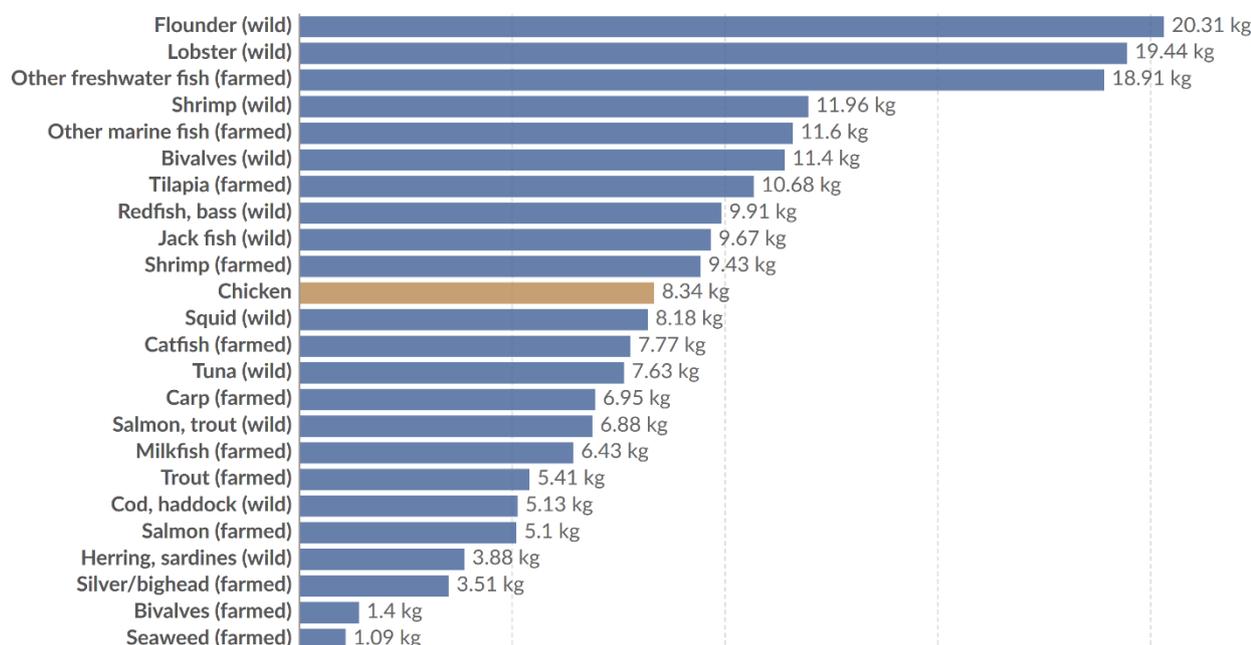
Annexe 4 : Consommation d'eau (en litres) pour la production d'un kilogramme d'aliments



Source : FAO, The State of Food and Agriculture 2020. <https://www.fao.org/3/cb1447en/online/cb1447en.html#tab1> ; Graphique : Statista

Greenhouse gas emissions per kilogram of seafood

Based on a meta-analysis of data from 1690 fish farms and 1000 unique fishery records. Impacts are given in kilograms of carbon dioxide-equivalents per kilogram of edible weight.



Data source: Gephart et al. (2021).

OurWorldInData.org/fish-and-overfishing | CC BY

Note: Includes on-farm and off-farm, but does not include post-farmgate emissions. This means it does not include impacts such as transport to retail, packaging, processing or cooking.

Source des données : Gephart et al. (2021). Environmental performance of blue foods. Nature, 597(7876), 360-365.; Graphique : [Our World in Data](https://ourworldindata.org)

Annexe 6 : Les régimes alimentaires bas carbone peuvent réduire les coûts écologiques et sanitaires mondiaux

Lucas, E., Guo, M. & Guillén-Gosálbez, G. Low-carbon diets can reduce global ecological and health costs. Nat Food 4, 394–406 (2023). <https://doi.org/10.1038/s43016-023-00749-2>

Quelques résultats de l'article

- Les **coûts externes de la production alimentaire** en 2018 s'élèvent à **14 billions de dollars US** (5 900 à 32 800 milliards USD). Ces coûts de dommages sont considérés comme des coûts externes, ou cachés, car les implications financières de la maladie ou de la mortalité prématurée pour l'ensemble de la population et la perte d'espèces écologiques liées à la production d'un produit alimentaire ne sont pas prises en compte dans son prix à la consommation.
- Dans l'ensemble, les coûts cachés de la production alimentaire pour chaque dollar payé par les consommateurs en 2018 s'élevaient en moyenne à 1,94 USD (0,82-4,56 USD). Ces coûts cachés font que le **"véritable" coût total du régime alimentaire mondial moyen est près de trois fois supérieur à ce qu'il coûte aux consommateurs.**
- La décomposition des contributions aux externalités révèle que les **niveaux de consommation de produits d'origine animale** (viande, fruits de mer, produits laitiers, œufs et graisses animales) influencent considérablement les coûts indirects de l'alimentation : ils sont **responsables de 70% du total des externalités au niveau mondial** (84% pour les pays à revenus élevés).
- Des économies substantielles en termes d'externalités et d'émissions de GES pourraient être réalisées en éliminant davantage les aliments d'origine animale des modèles alimentaires mondiaux. L'élimination de la

seule viande rouge permettrait de réduire les externalités de l'ordre de 4,0 billions de dollars [soit une diminution de 29% des externalités] et les émissions de GES de 25%.

- Pour les écosystèmes, l'élimination de la viande à elle seule permet de réaliser les économies les plus appréciables en termes de dommages. **L'élimination de tous les produits d'origine animale pourrait prévenir 155 000 (110 000-218 000) pertes d'espèces**, dont la plupart sont liées à l'élimination de la viande. Les résultats indiquent que la prévention de la perte d'espèces par un changement de régime alimentaire serait principalement la conséquence d'une réduction de la consommation d'eau et de l'utilisation des terres. La **réduction de la consommation de viande permettrait d'éviter les baisses de disponibilité de l'eau douce**, ce qui, à son tour, **empêcherait la disparition potentielle d'espèces terrestres et d'eau douce** en raison de la diminution de la diversité végétale et des changements dans le débit des rivières. En outre, la production de viande - en particulier de bœuf et d'agneau - est très gourmande en terres en raison de la superficie nécessaire pour cultiver les plantes destinées à l'alimentation et au pâturage. La réduction de la consommation de viande pourrait **libérer et restaurer des terres agricoles** tout en réduisant la demande de nouvelles cultures (pour l'alimentation) ou de pâturages, **ce qui permettrait d'éviter la disparition d'espèces due à la perturbation des sols ou à la perte d'habitat**.

Conclusions de l'article

Les régimes alimentaires bas carbone (végétariens et végétaliens) :

Permettent de réduire considérablement les coûts « cachés » liés à la production et à la dégradation des écosystèmes, tout en réduisant les émissions de carbone

Ont un potentiel considérable d'apporter des avantages socio-économiques, en particulier dans les pays à revenu élevé et moyen supérieur

Annexe 7 : Liste des établissements scolaires communaux avec un label Good Food

4 crèches sur 4 ont un label Good Food :

- Homborch (3 fourchettes)
- Saint-Job (3 fourchettes)
- Chat (3 fourchettes)
- Globe (1 fourchette)

1 crèche des grands sur 4 a un label Good Food :

- Crèche des grands du Val Fleuri (2 fourchettes)

En 2021, il a été fixé dans le cahier des charges « Gestion des repas des cantines des écoles communales d'Uccle de 2022 à 2026 » :

Le pouvoir adjudicateur souhaite également, à moyen terme, obtenir la certification « good food » pour les cantines communales. L'adjudicataire du marché sera prié de collaborer pour la collecte des informations requises, et plus généralement dans le cadre d'une mission de conseil.

Annexe 8 : Critères Good Food pour les cantines

Obligations légales

- X.1. Les directives de l'AFSCA sont respectées.
- X.2. Les déchets sont triés (en salle et en cuisine). L'huile de friture est recyclée.
- X.3. Il n'y a pas de communication sur le bio sans certification bio.

Critères obligatoires

- Y.1. Le pourcentage obligatoire des légumes de saison a été atteint
- Y.2. Deux variétés de fruits de saison (belge) frais au dessert
- Y.3. Une offre végétarienne est proposée
- Y.4. Il existe un système de mesure annuelle du gaspillage alimentaire et un plan d'action
- Y.5. La portion moyenne de viande et de légumes est respectée
- Y.6. Une fois par an, une campagne d'information de type « activité » est organisée et il y a une offre permanente d'information sur le thème de l'alimentation durable
- Y.7. Une enquête de satisfaction a été menée durant l'année précédant la remise de dossier
- Y.8. Vous vous êtes renseigné auprès du fournisseur principal des fruits et légumes de la cuisine pour connaître leur provenance.
- Y.9. 8 produits biologiques sont utilisés toute l'année ou la cantine est certifiée bio
- Y.10. Les poissons de la liste rouge ne sont pas au menu

Annexe 9 : Exemple d'offre végétarienne dans une cantine

Anvers : une offre presque exclusivement végétarienne dans les restaurants universitaires

Publié le 08/08/2023 dans Le Soir <https://www.lesoir.be/530072/article/2023-08-08/anvers-une-offre-presque-exclusivement-vegetarienne-dans-les-restaurants> (Consulté le 09/08/2023)

La viande – en particulier la volaille – et le poisson qui seront encore servis devront à l'avenir être issus d'élevages durables.

Les restaurants de l'université d'Anvers (UAntwerpen) proposeront d'ici à 2030 une offre composée à 80 % de plats végétariens, indique une mise à jour du 'Climate Action Plan' de l'université, initialement présenté en 2019.

« Il y a encore de nombreux chantiers en cours pour devenir plus durable », affirme l'université, qui vise la neutralité climatique d'ici à 2030 et le zéro carbone d'ici à 2050. En un an, l'université émet à peu près autant qu'une voiture parcourant 160 millions de kilomètres. Pour atteindre la neutralité climatique, les émissions de l'université doivent diminuer de 4,6 % par an.

« Il y a donc de la place pour des améliorations sur les menus des restaurants universitaires », explique Mathias Verstraeten, coordinateur de l'université pour les questions climatiques. « D'ici 2030, 80 % des repas proposés devront être végétaliens ou végétariens. La viande rouge et la viande transformée, en particulier, disparaîtront de la carte. »

La viande – en particulier la volaille – et le poisson qui seront encore servis devront à l'avenir être issus d'élevages durables. « D'ailleurs, les chiffres montrent que les substituts de viande sont déjà au goût des étudiants », souligne M. Verstaeten. « Environ la moitié des repas commandés sont déjà végétaliens ou végétariens. »

Cela étant, ce qui consomme le plus sur les campus, ce sont les infrastructures. Le gaz se taille ainsi la part du lion. L'UAntwerpen affirme donc qu'elle continuera à se concentrer, dans les années à venir, sur des bâtiments qui permettent de faire des économies d'énergie. L'accent est également mis sur la mobilité et le transfert modal. Enfin, l'université souhaite s'adapter au changement climatique, notamment en plantant des arbres.

Annexes EB3 : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments communaux

Annexe 1 : Établissements scolaires uclois

Liste des écoles communales ucloises

1. Ecole fondamentale de Calevoet
2. Ecole fondamentale du Centre
3. Ecole fondamentale du Homborch
4. Ecole fondamentale des Églantiers
5. Ecole fondamentale du Longchamp
6. Ecole fondamentale de Messidor
7. Ecole fondamentale de Saint-Job
8. Ecole fondamentale du Val Fleuri
9. Ecole fondamentale de Verrewinkel

Enseignement communal spécialisé

1. Ecole du Merlo (enseignement primaire)
2. Institut communal professionnel des Polders – ICPP (enseignement secondaire)

Annexe 2 : Objectifs régionaux

- Augmentation du taux de rénovation (passage de 1% à 3% par an)
- Fin du chauffage aux combustibles fossiles pour les bâtiments neufs en 2025
- Atteinte de la neutralité carbone des bâtiments publics d'ici 2040 (Stratégie Révolution, 2019)
- Obligation des pouvoirs publics de définir en 2024 une stratégie globale de rénovation à long terme du parc immobilier pour atteindre l'objectif susmentionné (Plan Air Climat Énergie – PACE, 2023)
- Sortie complète du chauffage au mazout des bâtiments publics & réduction de 50% des émissions de GES des bâtiments tertiaires publics d'ici 2030 (PACE, 2023)

Annexes SN2 : Déployer la sobriété numérique dans l'ensemble des structures communales

Annexe 1 : Adhésion à l'INR

En adhérant à L'INR vous affirmez votre volonté d'entrer dans une démarche Numérique Responsable. L'INR créateur du Label et de la charte Numérique Responsable, vous permet d'intégrer un lieu d'échanges et de partages dans l'objectif d'améliorer en continu cette démarche individuelle ou collective visant à réduire l'empreinte du numérique des êtres humains, dans son utilisation en créant des valeurs durables et ainsi permettre une innovation responsable pour l'inclusion de tous.

L'adhésion donne accès à un réseau d'expertises, précurseur sur le sujet, pour accompagner la mise en place des bonnes pratiques dans les entreprises, les associations, les ONG, l'éducation ou les collectivités.

Source : <https://institutnr.org/inr-numerique-responsable>

Annexe 2 : Charte numérique responsable de l'INR

La charte numérique responsable de l'INR est un texte qui résume les engagements en termes de numérique pris par le signataire qu'il soit une entreprise, une association, une TPE/PME ou un acteur public.

La charte numérique responsable pousse l'organisation à s'évaluer et essayer de s'améliorer en permanence.

Avoir une charte numérique responsable permet à l'organisation de communiquer sur sa démarche qualité. Elle peut ainsi toucher ses clients mais aussi ses fournisseurs et collaborateurs.

Plusieurs organismes et pouvoirs publics à Bruxelles l'ont [signée](#) dont : Service Public Régional de Bruxelles, Ville de Bruxelles, Woluwe-Saint-Lambert, Bruxelles Environnement, Bruxelles Fiscalité.

Source : <https://institutnr.org/charte-numerique-responsable>

Annexe 3 : Le label NR

Le label NR (Numérique Responsable) est une communauté rassemblant les organisations (entreprises, associations, administrations, collectivités) qui s'engagent à réduire l'impact du numérique avec un référentiel adapté aux enjeux du numérique, un label à deux niveaux et des outils pratiques pour accompagner toutes les organisations à réduire progressivement l'impact du digital. Ce label permet de prouver que l'organisation met en place une démarche numérique responsable exigeante.

Le processus de labellisation se déroule en plusieurs étapes : suivi d'un MOOC, certification de connaissance, auto-évaluation du niveau de l'organisation sur les thématiques du NR, audit de labellisation à distance.

Plusieurs organismes et pouvoirs publics à Bruxelles sont [engagés](#) dans la démarche de labellisation, dont : Bruxelles Environnement, Paradigm, Infrabel.

Source : <https://label-nr.fr/>

Annexe 4 : Compétences à acquérir dans le cadre d'une formation numérique responsable

- Compréhension des enjeux environnementaux globaux
- Compréhension des impacts du numérique
- Notion de cycle de vie d'un appareil
- Compréhension du cycle de vie d'un service numérique
- Identification des facteurs de consommation sur une page web, dans un logiciel, etc.
- Identification des impacts directs et indirects d'une technologie
- Maîtrise des enjeux et bonnes pratiques liés à l'achat des équipements, à la gestion des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et au réemploi

- Capacité à mener une campagne de sensibilisation en interne ou vis à vis des fournisseurs et des prestataires, etc.
- Accessibilité et écoconception des services numériques
- Capacité à mesurer la consommation énergétique en phase usage des équipements numériques
- Formation à la réparation des équipements hors garantie

Source : <https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/publications/bonnes-pratiques/sensibilisation-et-formation/integrer-competences/>

Annexe 5 : Méthodes possibles de suivi de l’empreinte carbone du parc informatique

Plusieurs outils libres d’utilisation existent pour évaluer l’empreinte carbone d’un parc informatique :

[WeNR](#), proposé par le réseau des Instituts du Numérique Responsable en Europe

[EcoDiag](#), développé par EcoInfo et le CNRS

[Base Empreinte®](#) de l’ADEME

[OpenLCA](#) pour les personnes formées à l’Analyse de Cycle de Vie (ou Life Cycle Assesment - LCA)

Annexe 6 : Référentiels et outil d’écoconception de service numérique

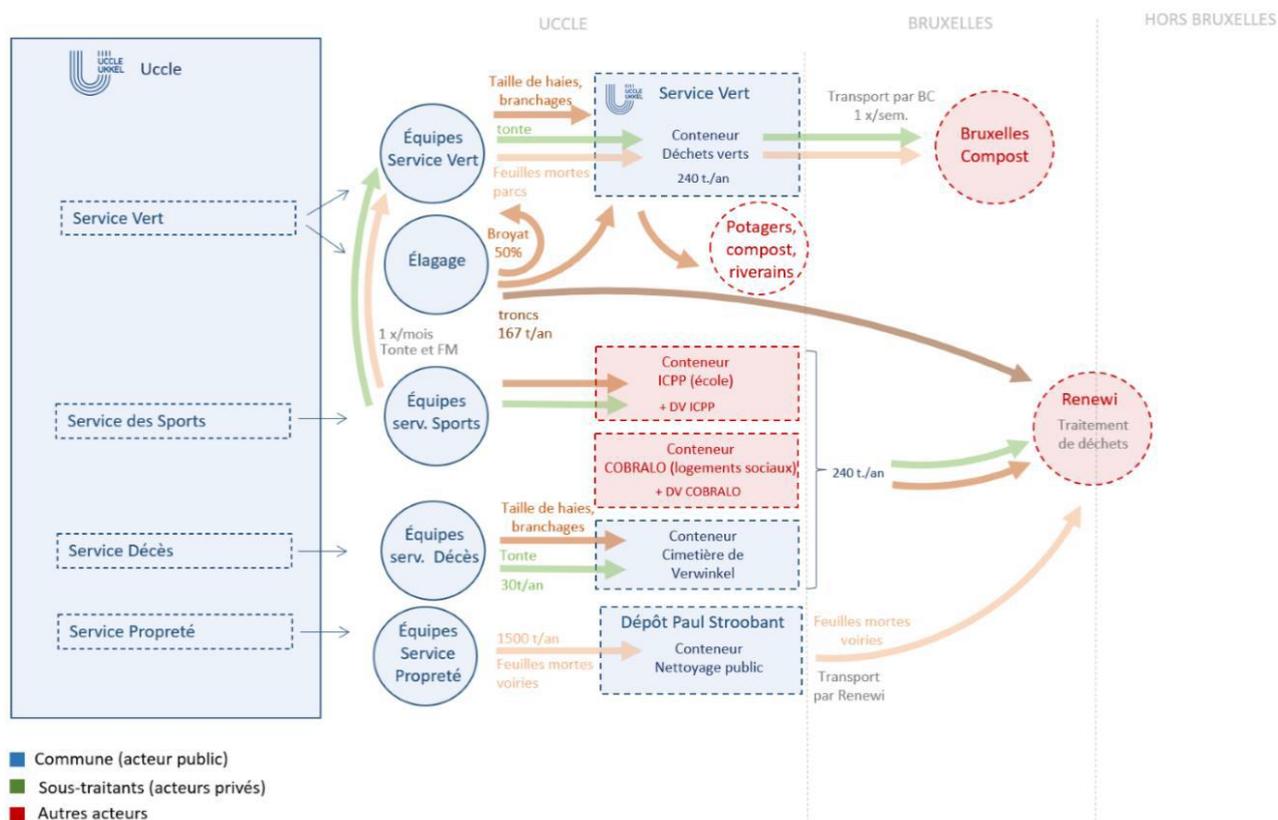
Ressources citées dans le [Guide de bonnes pratiques numérique responsable pour les organisations](#) de la mission interministérielle numérique écoresponsable en France (MiNumEco) :

- Le [Référentiel général d’écoconception de services numériques](#) (RGESN) par MiNumEco
- [GR491, le guide de Référence de Conception Responsable de Services Numériques](#) par l’Institut du numérique responsable
- Le [guide d’éco-conception de services numériques](#) par l’association Designers Ethiques
- Un [guide à destination des développeurs](#) par EcoInfo
- [Écoconception web : 115 bonnes pratiques](#) par le collectif Conception numérique responsable

Annexes ZD3 : Poursuivre la circularisation des déchets verts

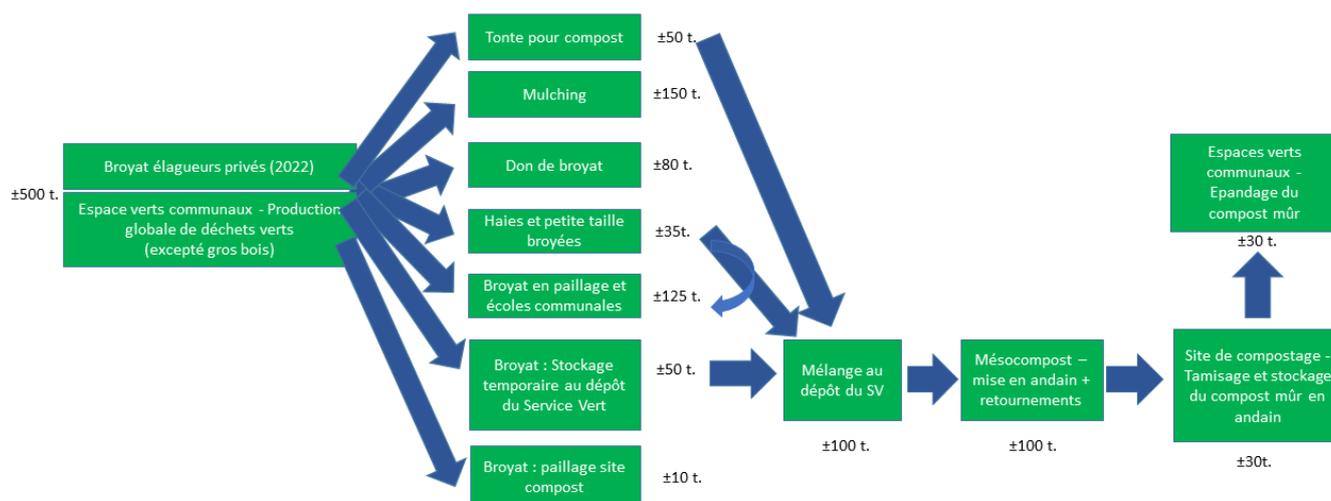
Annexe 1 : Flux des déchets verts (situation initiale et envisagée) estimés dans le cadre du projet CARBONE

Schéma flux situation initiale (2020) :



Source : Projet CARBONE

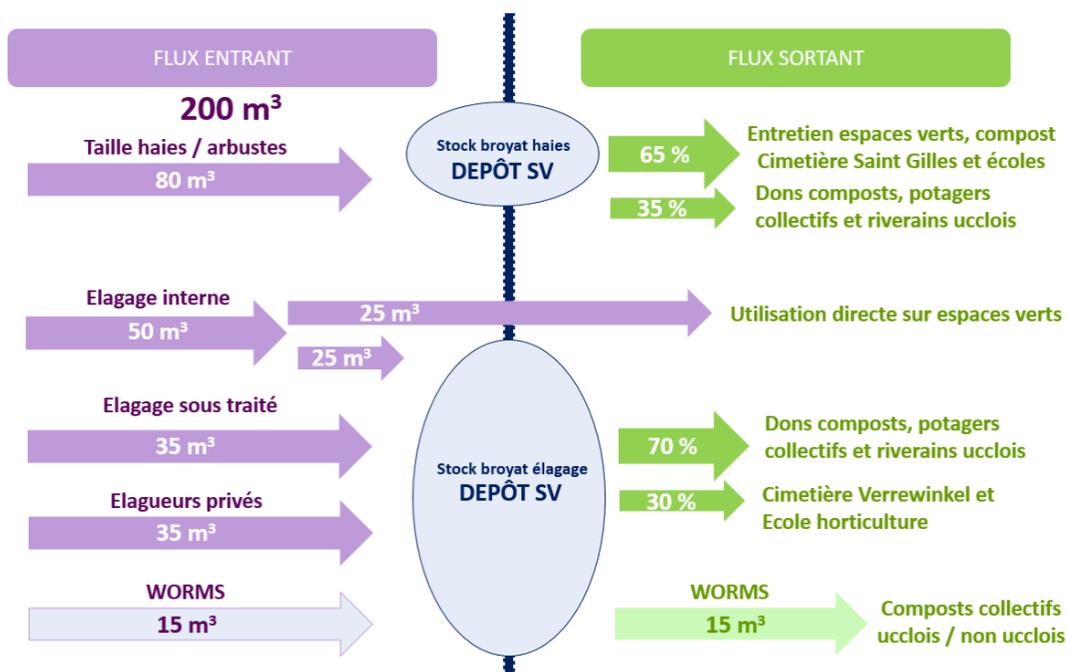
Planification de la répartition des flux des déchets verts :



Source : Projet CARBONE

Annexe 2 : Flux entrant et sortant de broyat

Quantités de flux entrant de broyat en 2022 et répartition du flux sortant :



Source : Projet CARBONE

Annexe 3 : Récapitulatif de la situation initiale (2020) et des ambitions chiffrées (2025 et 2030)

	Situation initiale 2020	Ambition 2025	Ambition 2030
Objectif général : Recirculariser les déchets verts (DV) issus de l'entretien des espaces verts communaux sur le territoire d'Uccle	500 t de DV (sans compter le gros bois)	Voir détails des différents flux ci-dessous	100% des DV valorisés
→ Action 1.1 : Généraliser le mulching sur les espaces verts communaux qui s'y prêtent	200 t de tonte	↓ 100 t (↓ tonte + ↑ mulching)	↓ 150 t (↓ tonte + ↑ mulching)
→ Action 1.2 : Systématiser la valorisation du broyat issu de l'élagage et de la tailles de haies	300 t de broyat	100% du broyat valorisé (paillage, compost, dons)	Idem que 2025 + ↑ volume de broyat
→ Action 1.3 : Pérenniser les méso-compost communal	Pas de compost	120 t de DV compostés	150 t de DV compostés
→ Action 2.2 : Valoriser le gros bois valorisable, notamment en mobilier urbain	Pas de valorisation du gros bois	50% du gros bois valorisable valorisé	100% du gros bois valorisable valorisé
→ Action 2.4 : Valoriser les feuilles mortes en voiries	À compléter plus tard	Expérimentation de plusieurs solutions de valorisation des FM	Valorisation au minimum du flux des FM en dessous des seuils de pollution

Annexe 4 : Valorisation des feuilles mortes en voirie

Extrait du Plan Nature d'Uccle p. 46 :

La gestion des feuilles mortes à l'automne et en hiver pose de nombreux problèmes. Ceci est particulièrement vrai dans les quartiers qui présentent de nombreux arbres d'alignement et de grands sujets.

Si l'entretien des trottoirs incombe aux riverains, les feuilles sont aussi présentes dans le domaine public. S'y ajoutent celles tombées dans le domaine privé, particulièrement dans la zone de recul et déposées par les riverains dans le domaine public.

Dans les quartiers sud de la Commune le fruit des interventions des riverains se décline sous différentes formes. Cela va d'un tapis uniforme et peu épais de feuilles qui masquent les revêtements si personne ne fait rien, à des montagnes d'une hauteur et d'une surface telles que le piéton doit passer sur la voirie carrossable, en passant par des successions de petits tas bien délimités autour des pieds d'arbres.

Pour la Commune cette période est une surcharge de travail, mais a aussi pour conséquences des surcoûts. Les tas de feuilles sont souvent obtenus par déplacement à l'aide de souffleuses portatives qui génèrent de nombreuses nuisances. Les feuilles mortes sont aspirées par les petites balayeuses voire les cureuses d'avaloirs dès lors qu'elles sont en tas. Ces feuilles sont dès lors mélangées aux autres produits de nettoyage de voirie (déchets, excréments, boues, etc). Ces déchets doivent être décantés sur un site communal, et génèrent beaucoup de nuisances (lixiviats, odeurs, coûts) avant d'être évacués vers une société spécialisée sans valorisation.

Les volumes sont énormes : si les évacuations de déchets de balayage des voiries étaient de l'ordre de 450 m³ par mois lors d'une évaluation en 2009, ce volume passe à 1.700 m³ par mois durant les 3 à 4 mois de ramassage des feuilles. Ce sont donc quelques milliers de mètres cubes de feuilles qui obstruent les circulations essentiellement piétonnes et de déchets entièrement perdus qui auraient pourtant pu être compostés au centre régional moyennant un tri sélectif à la source.

De nombreuses communes ont mis en place un système ingénieux de récipients grillagés bon marché qui sont déposés à des endroits clés et proches les uns des autres durant cette saison. Une affiche rappelle qu'ils sont destinés exclusivement à la collecte des feuilles mortes d'arbres feuillus. Le public et les services communaux les remplissent. Ils sont vidés par aspiration, mais le camion ne transporte que ces déchets qui sont dès lors valorisables et acceptés au centre de compostage régional de Forest. Le bilan est très positif puisque la sécurité des cheminements est assurée, la propreté et l'esthétique aussi, le travail du personnel est plus sain, et ces déchets verts peuvent être valorisés comme compost.

Expérimentation du ramassage sélectif de feuilles mortes

En 2017, le service de l'Environnement a expérimenté dans 3 rues de la partie sud de la Commune l'installation de bacs de récupération où les habitants peuvent déposer leurs feuilles mortes de la rue en vue de leur valorisation au lieu que cela termine à l'incinération avec les autres déchets.

Analyses

Les analyses de feuilles mortes avant compostage effectuées dans le cadre du projet Carbone démontrent que la majorité des flux de feuilles mortes de voiries sont pollués aux huiles minérales de façon trop élevée pour être autorisés par la norme d'assainissement et pour être utilisés tels quels. Il convient donc de trouver des solutions pour diminuer ces taux de pollution afin de pouvoir valoriser ce flux.

Les causes de cette pollution sont encore à être déterminées (méthode de ramassage, revêtement des voiries, pollution causées par les voitures...)

Annexe 5 : Exemple de valorisation durable du bois



Première priorisation des actions du volet « administration » du PAC à mettre œuvre

11 actions opérationnelles

Ces actions ont été sélectionnées sur base des critères suivants : le potentiel d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation aux conséquences des changements climatiques, la justice sociale, l'aspect concret des actions et leur facilité de mise en œuvre (plus de détails dans la section [Priorisation des actions](#) de l'introduction). Elles concernent 4 thématiques : les marchés publics, les bâtiments, la mobilité et le numérique.

AE2	<ul style="list-style-type: none"> → Action 2.2 : Renforcer l'insertion de clauses durables dans les marchés publics de fournitures et de services et réaliser des bilans réguliers → Action 3.2 : Renforcer l'insertion de clauses durables dans les marchés publics de travaux et réaliser des bilans réguliers
EB3	<ul style="list-style-type: none"> → Action 1.2 : Renforcer la communication sur l'usage rationnel de l'énergie dans l'ensemble des bâtiments communaux → Action 3.2 : Rénover les enveloppes des bâtiments et logements des communaux en les adaptant aux effets des changements climatiques et en privilégiant des matériaux bas carbone et une conception bioclimatique → Action 4.1 : Poursuivre les investissements dans l'autoproduction énergétique des bâtiments et des logements → Action 4.2 : Poursuivre la mise en œuvre de nouveaux systèmes de production de chaleur renouvelable
MT3	→ Action 1.1 : Faciliter et encourager l'usage des alternatives à la voiture pour les déplacements professionnels
MT4	→ Action 1.2 : Accompagner les agent(e)s dans leur transfert modal vers des modes actifs ou alternatifs à la voiture individuelle pour leurs déplacements domicile-travail
MT5	→ Action 1.1 : Diminuer les déplacements du public vers le CAU en développant des services à distance
SN2	<ul style="list-style-type: none"> → Action 2.1 : Maîtriser les achats d'équipements numériques → Action 2.2 : Poursuivre et renforcer la stratégie d'achat responsable

6 actions stratégiques

Ces actions stratégiques sont essentielles à mettre en œuvre pour plusieurs raisons : thématiques à approfondir dans des plans opérationnels, pérennisation et formation comme prérequis du passage à l'action. Plus particulièrement, la formation des agent(e)s est incontournable au regard du devoir d'exemplarité de la Commune afin de pouvoir intégrer de nouvelles compétences spécifiques aux missions et aux métiers de l'administration pour faire face aux enjeux climatiques et environnementaux.

AL1	→ Action 2.1 : Élaborer un Plan Alimentation durable
EB3	→ Action 2.1 Développer une stratégie globale de rénovation à long terme du bâti communal
EV1	→ Action 1.1 : Mettre en œuvre une stratégie « événements durables » : élaborer et adopter une charte et une check-list en étroite collaboration avec les services organisateurs d'événements
SE2	→ Action 2.1 : Renforcer la formation des agent(e)s communaux sur des thématiques climatiques et environnementales en lien avec leurs missions et leur métier
SN2	→ Action 1.1 : Adopter une stratégie de sobriété numérique
ZD3	→ Action 1.3 : Pérenniser le méso-compost communal

Récapitulatif des objectifs et des actions

AE3 : Assurer un approvisionnement durable de l'administration et des autres structures communales 10

Objectif 1 : Conscientiser, former et accompagner les adjudicateurs et les porteurs de projet afin d'éviter les achats inutiles, mal ciblés et de mutualiser au maximum les ressources.12

Action 1.1 : Conscientiser et former les adjudicateurs et les porteurs de projet à la question du besoin, aux impacts climatiques et environnementaux des achats et aux bonnes pratiques lors de l'élaboration de cahiers de charges.....12

Action 1.2 : Accompagner le changement afin de faciliter l'insertion de clauses environnementales, la mutualisation et le réemploi.12

Objectif 2 : Renforcer les critères de durabilité pour les achats des services communaux et des autres structures communales.12

Action 2.1 : Réaliser un état des lieux des différents marchés et achats et définir un cadre méthodologique en amont de tout appel d'offre ou d'achat.12

Action 2.2 : Renforcer l'insertion de clauses durables dans les marchés publics de fournitures et de services et réaliser des bilans réguliers.13

Objectif 3 : Diminuer les impacts climatiques et environnementaux des travaux et aménagements initiés par l'ensemble des structures communales13

Action 3.1 : Renforcer la prise en compte des aspects climatiques et environnementaux dans la conception des projets et le choix des matériaux pour tous types de travaux et d'aménagements.13

Action 3.2 : Renforcer l'insertion de clauses durables dans les marchés publics de travaux et réaliser des bilans réguliers.14

AL1 : Proposer un accès à une alimentation saine et durable dans l'ensemble des structures communales 15

Objectif 1 : Promouvoir l'alimentation durable auprès des agent(e)s communaux.16

Action 1.1 : Développer l'initiative de livraison de paniers bio au CAU16

Action 1.2 : Sensibiliser les agent(e)s communaux à l'alimentation durable.....17

Action 1.3 : Cultiver des plantes nourricières aux abords des bâtiments communaux.17

Objectif 2 : Poursuivre et amplifier les démarches visant à assurer l'accessibilité à une alimentation plus durable dans les structures communales.17

Action 2.1 : Élaborer un Plan Alimentation durable17

EB3 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics et des logements communaux 20

Objectif 1 : Déployer un plan de sobriété énergétique dans l'ensemble des bâtiments communaux...22

Action 1.1 : Poursuivre les actions menées par la team énergie au CAU22

Action 1.2 : Renforcer la communication sur l'usage rationnel de l'énergie dans l'ensemble des bâtiments communaux23

Action 1.3 : Faire preuve d'exemplarité grâce à une bonne gestion énergétique des bâtiments24

Action 1.4 : Accompagner les locataires des logements communaux à réaliser des économies d'énergie24

Objectif 2 : Planifier la rénovation des bâtiments et des logements communaux24

Action 2.1 : Développer une stratégie globale de rénovation à long terme du bâti communal.....24

Objectif 3 : Accélérer la rénovation énergétique profonde des bâtiments et des logements communaux	25
Action 3.1 : Faire un état des lieux PEB de l'ensemble des bâtiments et des logements communaux	25
Action 3.2 : Rénover les enveloppes des bâtiments et des logements communaux en les adaptant aux effets des changements climatiques et en privilégiant des matériaux bas carbone et une conception bioclimatique	25
Action 3.3 : Adopter une gestion immobilière tenant compte des considérations énergétiques et environnementales.....	26
Objectif 4 : Accélérer le déploiement des énergies renouvelables et sortir des énergies fossiles	26
Action 4.1 : Poursuivre les investissements dans l'autoproduction énergétique des bâtiments et des logements	26
Action 4.2 : Poursuivre la mise en œuvre de nouveaux systèmes de production de chaleur renouvelable	27
EV1 : Organiser des événements communaux plus durables	28
Objectif 1 : Réduire l’empreinte carbone et écologique des événements communaux.....	29
Action 1.1 : Mettre en œuvre une stratégie « événements durables » : élaborer et adopter une charte et une check-list en étroite collaboration avec les services organisateurs d’événements	29
MT3 : Optimiser et décarboner la flotte de véhicules et les déplacements professionnels	36
Objectif 1 : Augmenter l’utilisation des modes actifs et alternatifs pour les déplacements professionnels s’y prêtant.	38
Action 1.1 : Faciliter et encourager l’usage des alternatives à la voiture pour les déplacements professionnels.	38
Action 1.2 : Inciter le recours aux vélos, notamment les vélos électriques et vélos cargo électriques.	38
Objectif 2 : Poursuivre la réduction et la mutualisation de la flotte communale et l’optimisation des trajets.	39
Action 2.1 : Optimiser et mutualiser la flotte communale.	39
Action 2.2 : Optimiser les trajets.	39
Objectif 3 : Poursuivre l’électrification raisonnable de la flotte communale.....	39
Action 3.1 : Électrifier en allégeant la flotte communale.	39
Objectif 4 : Adopter une politique de déplacement professionnel bas carbone.	39
Action 4.1 : Élaborer et adopter une politique de déplacement professionnel bas carbone.	39
MT4 : Encourager les alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail du personnel communal	40
Objectif 1 : Augmenter la part des déplacements domicile-travail (DDT) effectués via des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle.	41
Action 1.1 : Sensibiliser aux alternatives à la voiture individuelle pour les DDT.....	41
Action 1.2 : Accompagner les agent(e)s dans leur transfert modal vers des modes actifs ou alternatifs à la voiture individuelle pour leurs déplacements domicile-travail.....	42
MT5 : Favoriser une mobilité bas carbone pour le public se déplaçant vers les sites et événements communaux	43
Objectif 1 : Adopter une stratégie bas carbone de déplacement du public vers les sites et événements communaux.	45

Action 1.1 : Diminuer les déplacements du public vers le CAU en développant des services à distance tout en veillant à lutter contre la fracture numérique.....	45
Action 1.2 : Encourager l'utilisation des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements vers les structures communales.	45
Action 1.3 : Encourager l'utilisation des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements vers le CCU et la piscine Longchamp.	46
Action 1.4 : Encourager l'utilisation des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements vers les événements communaux.	46
Objectif 2 : Adopter un plan de déplacement scolaire dans toutes les écoles communales.....	46
Action 2.1 : Encourager les écoles à élaborer et adopter un PDE.	46
SE2 : Sensibiliser et former aux enjeux climatiques et environnementaux au sein de l'ensemble des structures communales.....	47
Objectif 1 : Généraliser la compréhension des mécanismes et des enjeux des changements climatiques.	49
Action 1.1 : Déployer la Fresque du Climat ou toute action similaire au sein de l'administration communale	49
Action 1.2 : Déployer la Fresque du Climat ou toute action similaire dans l'ensemble des organismes bénéficiant d'un financement communal	49
Action 1.3 : Inviter les élu(e)s locaux à participer à une Fresque du Climat ou toute action similaire.	49
Objectif 2 : Favoriser la prise en compte des enjeux climatiques dans les missions et les métiers des agent(e)s.	50
Action 2.1 : Renforcer la formation des agent(e)s communaux sur des thématiques climatiques et environnementales en lien avec leurs missions et leur métier.....	50
Objectif 3 : Permettre le passage à l'action des agent(e)s dans des thématiques en lien avec le climat et l'environnement sur le lieu de travail et au quotidien.	50
Action 3.1 : Proposer des ateliers en lien avec des thématiques climatiques et environnementales.....	50
Action 3.2 : Communiquer régulièrement sur les sujets en lien avec le climat et l'environnement.	51
Objectif 4 : Favoriser le développement de projets pédagogiques dans les écoles en lien avec le climat afin de conscientiser les élèves aux enjeux et aux possibilités d'actions en la matière.	51
Action 4.1 : Déployer la Fresque du Climat ou toute action similaire au sein des écoles, notamment pour les enseignant(e)s	51
Action 4.2 : Soutenir le développement de projets pédagogiques concrets en lien avec le Climat et l'Environnement	52
SN2 : Déployer la sobriété numérique dans l'ensemble des structures communales	53
Objectif 1 : Renforcer la gouvernance numérique.....	55
Action 1.1 : Adopter une stratégie de sobriété numérique	55
Action 1.2 : Conscientiser le personnel communal et élus locaux à la démarche numérique responsable et aux impacts climatiques et environnementaux du numérique	56
Objectif 2 : Réduire l'empreinte carbone et écologique liée à l'achat des équipements	56
Action 2.1 : Maîtriser les achats d'équipements numériques.....	56
Action 2.2 : Poursuivre et renforcer la stratégie d'achat responsable.....	56
Objectif 3 : Réduire l'empreinte carbone et écologique liée à l'utilisation des équipements	57

Action 3.1 : Utiliser de façon optimale les équipements.....	57
Objectif 4 : Réduire l'empreinte carbone et écologique liée aux services numériques de l'administration	58
Action 4.1 : Écoconcevoir les services numériques de l'administration.....	58
Objectif 5 : Réduire l'empreinte carbone et écologique des serveurs	59
Action 5.1 : Évaluer la marge de progression et, le cas échéant, prendre des mesures pour réduire la consommation énergétique des serveurs	59
ZD2 : Adopter une démarche zéro déchet dans l'administration communale	60
Objectif 1 : Réduire et valoriser les déchets produits dans l'ensemble des sites communaux.	62
Action 1.1 : Renforcer les clauses concernant les déchets dans les marchés publics.....	62
Action 1.2 : Réduire et valoriser les déchets produits par les sites communaux.....	62
Objectif 2 : Composter localement les déchets organiques produits dans l'ensemble des sites communaux.	62
Action 2.1 : Mettre en place un site de compostage communal destiné aux déchets organiques produits au service vert et au CAU.	63
Action 2.2 : Composter localement les déchets organiques produits par l'ensemble des sites communaux.	63
Objectif 3 : Valoriser les matériaux de voirie, le mobilier et les équipements en fin de vie ou non utilisés.	63
Action 3.1 : Poursuivre la valorisation des matériaux de voirie non utilisés.....	63
Action 3.2 : Mieux valoriser le mobilier et les équipements non utilisés.....	64
Action 3.3 : Mieux valoriser le matériel informatique non utilisé.....	64
Objectif 4 : Adopter une démarche zéro déchet dans les crèches et les écoles communales.	64
Action 4.1 : Promouvoir le zéro déchet dans les crèches et les écoles communales.	65
Objectif 5 : Tendre vers des événements communaux zéro déchet.	65
Action 5.1 : Prévenir la production de déchets lors des événements communaux.....	65
Action 5.2 : Valoriser les déchets produits lors des événements communaux.....	65
ZD3 : Poursuivre la circularisation des déchets verts	66
Objectif 1 : Recirculariser les déchets verts issus de l'entretien des espaces verts communaux sur le territoire d'Uccle.	68
Action 1.1 : Généraliser le mulching sur les espaces verts communaux qui s'y prêtent.....	68
Action 1.2 : Systématiser la valorisation du broyat issu de l'élagage et de la taille de haies.....	68
Action 1.3 : Pérenniser le méso-compost communal.....	69
Objectif 2 : Valoriser les déchets verts issus de l'entretien des arbres dans les espaces verts et en voirie.	69
Action 2.1 : Optimiser l'entretien des arbres afin de garantir leur pérennité.	69
Action 2.2 : Valoriser le gros bois valorisable, notamment en mobilier urbain.	69
Action 2.3 : Poursuivre la circularisation des feuilles mortes dans les espaces verts.	70
Action 2.4 : Valoriser les feuilles mortes en voirie.	70

Programme d'Actions Climat du CPAS	71
Objectif 1 : Conscientiser le personnel du CPAS aux enjeux climatiques et environnementaux.....	75
Action 1.1 : Former la coordinatrice PAC/Mobilité à l'animation des fresques du Climat et du Numérique. ...	75
Action 1.2 : Faire participer l'ensemble des agents du CPAS aux fresques du Climat et du Numérique.	75
Action 1.3 : Sensibiliser les agents du CPAS aux différents thématiques en lien avec le climat	76
Action 1.4 : Informer les agents du CPAS sur les obligations légales en matière climatique qui s'imposent à l'administration	76
Action 1.5 : Informer les nouveaux collaborateurs sur le programme actions climat du CPAS lors du « Welcome Day »	76
Objectif 2 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments du CPAS et conscientiser aux économies d'énergie.....	77
Action 2.1 : Centraliser les services administratifs du CPAS dans un bâtiment à haute performance énergétique (HPE).	77
Action 2.2 : Effectuer des travaux de rénovation énergétique du bâtiment central du CPAS.	77
Action 2.3 : Effectuer des travaux de rénovation énergétique dans l'ensemble des bâtiments du CPAS.	77
Action 2.4 : Sensibiliser les membres du personnel aux gestes quotidiens de sobriété énergétique	77
Objectif 3 : Optimiser et décarboner les déplacements professionnels	78
Action 3.1 : Diminuer l'usage des véhicules personnels lors des déplacements professionnels.	78
Action 3.2 : Décarboner la flotte de véhicules CPAS.	78
Objectif 4 : Accompagner la décarbonation des déplacements domicile-travail du personnel du CPAS	78
Action 4.1 : Valoriser la marche à pied en proposant un incitant financier incluant les personnes habitant dans un rayon de moins d'un km.	78
Action 4.2 : Favoriser la mobilité douce en cas de situations exceptionnelles	78
Action 4.3 : Organiser un système effectif de covoiturage.	79
Action 4.4 : Favoriser le télétravail	79
Action 4.5 : Sensibiliser le personnel à la mobilité douce	79
Action 4.6 : Informer les nouveaux collaborateurs des incitants financiers à la mobilité douce lors du « Welcome Day »	79
Objectif 5 : Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics du CPAS et former le personnel du CPAS introduisant des marchés publics.....	79
Action 5.1 : Conscientiser et former les adjudicateurs et les porteurs de projet à la question du besoin, aux impacts climatiques et environnementaux des achats et aux bonnes pratiques lors de l'élaboration de cahiers de charges.....	79
Action 5.2 : Réaliser un état des lieux des différents marchés et achats et définir un cadre méthodologique en amont de tout appel d'offre ou d'achat.	79
Action 5.3 : Renforcer l'insertion de clauses durables (environnementales, sociales, éthiques...) dans les marchés publics et lors d'achats en général et réaliser des bilans réguliers.	80
Objectif 6 : Obtenir le label « Good Food » pour les cantines des homes du CPAS.	80
Action 6.1 : Initier le processus d'obtention du label « Good Food » pour les cantines des homes.	80
Objectif 7 : Participer au développement de l'agriculture urbaine.....	81
Action 7.1 : Créer un potager urbain dans les talus du parking du CPAS.	81

Action 7.2 : Proposer des animations sur l'agriculture urbaine et l'alimentation durable.	81
Objectif 8 : S'adapter aux conséquences des changements climatiques.	81
Action 8.1 : Valoriser l'eau du bassin tampon du bâtiment central du CPAS.	82
Action 8.2 : Inclure la gestion intégrée ou alternative des eaux pluviales, la végétalisation et la création d'îlots de fraîcheur dans tous types de travaux et d'aménagements.	82
Action 8.3 : Perméabiliser et renaturer les sols artificialisés et protéger les espaces naturels existants.	82